



HAL
open science

Le Parc des sports de Villemur-sur-Tarn, un équipement municipal caractéristique de la modernité par le sport, témoignage des années 30

Marie Nativel

► To cite this version:

Marie Nativel. Le Parc des sports de Villemur-sur-Tarn, un équipement municipal caractéristique de la modernité par le sport, témoignage des années 30. Architecture, aménagement de l'espace. 2015. dumas-01228481

HAL Id: dumas-01228481

<https://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01228481v1>

Submitted on 13 Nov 2015

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

Copyright

Mémoire de séminaire : conditions de consultation

Ce document est protégé par le droit d'auteur (art. L. 112-1 du Code de la propriété intellectuelle).

L'auteur du document accorde les droits d'usages suivant :

	OUI	NON
Consultation sur place	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Impression	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Diffusion Intranet	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Diffusion Internet	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Exposition	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>
Publication non commerciale	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE TOULOUSE

Séminaire
« Patrimoines, théories et dispositifs »

Marie NATIVEL

LE PARC DES SPORTS DE VILLEMUR-SUR-TARN

un équipement municipal caractéristique de la modernité
par le sport, témoignage des années 30



Soutenu le 28 mai 2015

Mémoire de master dirigé par :

Françoise Blanc, Dc Histoire de l'Art, Maitre-assistante HCA,
Audrey Courbebaisse, doctorante,
Savitri Jalais, Dc Architecture, Maitre assistante TPCAU,
Rémi Papillault, Dc Architecture, HRD Architecture, Professeur VT.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE TOULOUSE
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Illustration de couverture :

Le Parc des Sports de Villemur-sur-Tarn, carte postale Cim, 1940

Source : Document AVH

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE TOULOUSE

Séminaire
« Patrimoines, théories et dispositifs »

Marie NATIVEL

LE PARC DES SPORTS DE VILLEMUR-SUR-TARN

un équipement municipal caractéristique de la modernité
par le sport, témoignage des années 30

Soutenu le 28 mai 2015

Mémoire de master dirigé par :

Françoise Blanc, Dc Histoire de l'Art, Maitre-assistante HCA,
Audrey Courbebaisse, doctorante,
Savitri Jalais, Dc Architecture, Maitre assistante TPCAUI,
Rémi Papillault, Dc Architecture, HRD Architecture, Professeur VT.

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE TOULOUSE
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

RESUME

Le Parc des Sports de Villemur-sur-Tarn est un équipement sportif municipal construit entre 1934 et 1936. Conçu dans le cadre de la reconstruction de la ville après la crue dévastatrice du Tarn de 1930, il s'inscrit dans un plan d'aménagement répondant aux principes de l'urbanisme moderne. Le maire de la ville, en accord avec la politique nationale qui se développe autour de l'éducation physique, soutient le projet qui se veut de rayonnement régional.

Composé d'un stade vélodrome avec tribunes, d'une piscine et de diverses installations pour de nombreux sports, le Parc des Sports utilise les mêmes dispositifs architecturaux que les équipements sportifs remarquables des années 20 et 30 tels que ceux de Toulouse ou de Lyon.

Au cours de son histoire, les éléments de cet équipement, créé comme un tout, ont évolué différemment, mais l'étude patrimoniale montre que le Parc des Sports constitue un témoignage caractéristique de son époque, et qu'il pourra jouer un rôle dans le futur développement de la ville.

Mots-clés (13) : Parc des Sports ; Villemur-sur-Tarn ; années 30 ; plan d'aménagement ; éducation physique ; modernité ; béton ; stade ; vélodrome ; piscine ; bains-douches ; Art Déco ; patrimoine XXe

ABSTRACT

The Sports Park of Villemur-sur-Tarn :
a municipal sport equipment typical of modernity by sport, 1930's expression

The Villemur-sur-Tarn Sports Park is a municipal sport facilities built in 1934-1936. Designed during the city reconstruction after the devastating flood of the river Tarn in 1930, it is part of a developing plan meeting the principles of modern urbanism. The mayor of the city, according to the national policy developed around physical education, supports the project that aims to be of regional influence.

Composed of a velodrome with grandstands, a swimming pool and various facilities for many sports, the Sports Park uses the same architectural features as the outstanding sports facilities of the 20's and 30's such as those of Toulouse or Lyon.

During its history, the elements of this facility, created as a whole, evolved differently, but the heritage study shows that the Sports Park is a characteristic testimony of his time, and can play a role in the future development of the city.

Keywords (13): Sports Park; Villemur-sur-Tarn; 30's; developing plan; physical education; modernity; concrete; stadium; velodrome ; swimming pool; bathhouse; Art Deco; XXth patrimony



Figure 1 : Villemur-sur-Tarn, 2015

REMERCIEMENTS

Ce mémoire est le résultat de neuf mois de recherches et de travail, durant lesquels de nombreuses personnes m'ont aidé à avancer.

Je remercie tout d'abord le personnel des archives municipales de Villemur-sur-Tarn, des archives départementales de Haute-Garonne et des archives de l'Assemblée Nationale pour leur aide dans ma recherche d'archives, ainsi que M. Gaston Sengès, président de l'association des Amis de Villemur Historique pour les documents anciens qu'il m'a transmis.

Je remercie de plus les habitants et élus de Villemur-sur-Tarn qui m'ont fait part de leurs connaissances sur le Parc des Sports : M. Gaston Sengès, M. Doulio Pregno, vice-président de l'A.S.V. Cyclisme, M. Jean-Michel Michelot, conseiller délégué au sport de la mairie, et enfin M. Jean-Marc Dumoulin, maire de Villemur-sur-Tarn.

Je remercie enfin les enseignants du séminaire *Patrimoines, théories et dispositifs* de l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse, Mme Audrey Courbebaisse et Mme Savitri Jalais pour leurs conseils, ainsi que M. Rémi Papillault et Mme Françoise Blanc pour leurs cours et l'encadrement des recherches et du présent mémoire.



Figure 2 : Le stade du Parc des Sport de Villemur, années 30
Source : Site Internet de l'A.S.V. Rugby

ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE
DOCUMENT SCIENTIFIQUE

ARCHITECTURE
BOIT D'AUTEL
LE TOULOUSE

AVANT-PROPOS

L'architecture sportive est expérimentée par chacun de nous en ce début de XXIème siècle. Nous utilisons tous, durant une période ou une autre de notre vie, des espaces du sport : le gymnase où l'on pratique l'éducation physique à l'école, la piscine où l'on nage en compétition ou pour le plaisir, le stade où l'on vient soutenir son équipe préférée.

Pourtant, les études d'architecture donnent trop rarement l'occasion de s'intéresser à ces équipements, bâtiments et aménagements qui peuvent être porteurs de valeurs architecturales, sociales et urbaines intéressantes.

Les réalisations architecturales liées au sport suivent le cours de l'histoire de ce dernier. Après un âge d'or dans l'antiquité gréco-romaine, elles ne refont leur apparition qu'au cours du XIXe siècle, puis se développent ensuite jusqu'à nos jours. Le patrimoine architectural du XXe siècle, longtemps trop récent pour être considéré comme tel commence à peine à être étudié ces dernières années ; ainsi peu d'équipements sportifs semblent faire l'objet d'études ou de mises en valeur comme peuvent le faire les édifices religieux, châteaux ou villes à l'histoire séculaire.

Ainsi, c'est l'envie d'étudier ce pan de l'architecture peu mis en lumière, mais pourtant universel et pour moi quasiment quotidien, qui a été tout d'abord le moteur de ce mémoire de master, dans le cadre du séminaire *Patrimoines, théories et dispositifs*.

Afin de choisir un objet d'étude parmi tous les équipements sportifs possibles, la distinction a tout d'abord été chronologique : pour pouvoir l'analyser à travers le prisme du patrimoine bâti, l'équipement devait avoir été construit préférentiellement avant les années 60. De plus, pour pouvoir étudier l'objet et les archives le concernant de façon satisfaisante, une localisation proche de Toulouse a également été un critère de choix.

Deux équipements sportifs répondant à ces conditions se sont au départ distingués : la piscine Nakache située à Toulouse sur l'île du Ramier, et le Parc de Sports de Villemur-sur-Tarn, tous les deux construits dans les années 30 mais d'échelles très différentes. C'est le caractère global de la réunion de tous les sports sur un même site, dans un équipement de grande taille par rapport à sa commune d'implantation, ainsi que l'attrait de pouvoir l'appréhender dans son ensemble, qui ont été les facteurs du choix du **Parc des Sports de Villemur-sur-Tarn** comme objet d'étude pour ce mémoire.

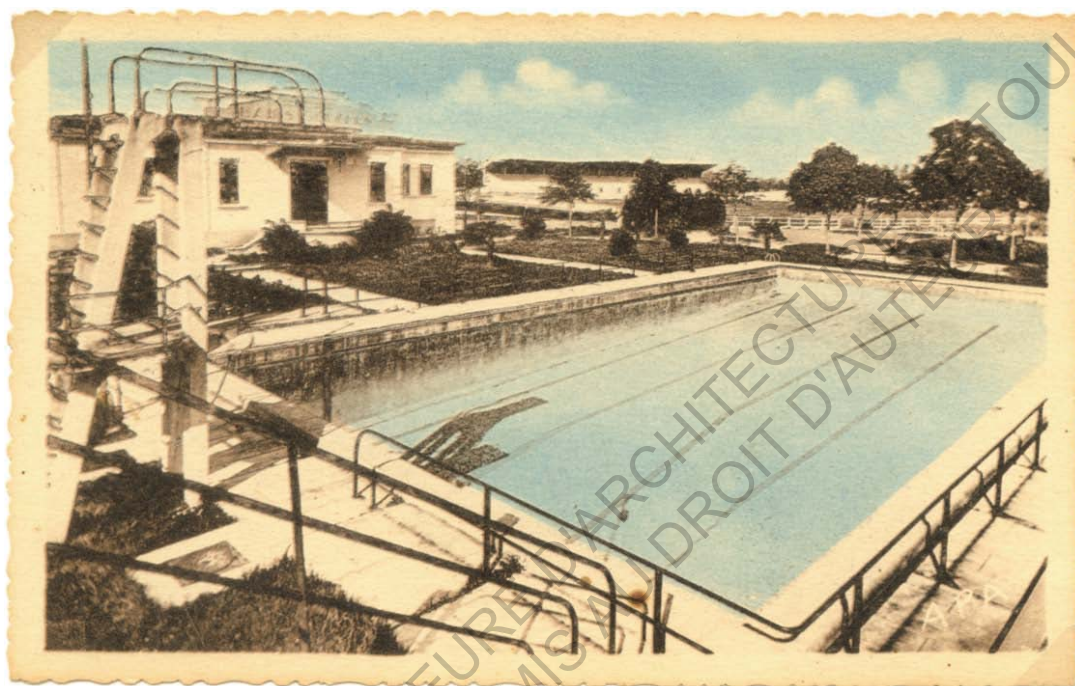


Figure 3 : Bains-douches, bassin et tribunes, années 30

Source : Document de l'association des Amis du Villemur Historique (AVH)

SOMMAIRE

INTRODUCTION	1
Partie A : La recherche	
METHODOLOGIE ET SOURCES RECUEILLIES	3
Brève présentation de l'objet	3
Le Parc des Sports dans les ouvrages	3
Archives	5
Entretiens	7
Constitution d'une bibliographie	7
Analyse comparée	9
INTERET DE LA RECHERCHE	9
Partie B : Le mémoire	
-	
I. UN PROJET URBAIN ET HYGIENISTE EN ACCORD AVEC LES POLITIQUES DE SON TEMPS	11
1) Un contexte favorable pour améliorer la ville	11
2) Un maire volontaire sensible aux idées modernes	19
3) L'éducation physique et l'hygiène au cœur du développement de la ville	23
II. UNE FORME TYPIQUE DE L'ESPACE SPORTIF MODERNE DES ANNEES 30	31
1) Des équipements sportifs inspirant pour Villemur	31
2) L'union de tous les sports sur un même site	33
3) Le béton comme matériau de la modernité	37
4) Le vélodrome, équipement typique et symbole pour la ville	41
5) La piscine et les bains-douches portant l'image de l'époque	45
III. UN PATRIMOINE SPORTIF, TEMOIN D'UNE EPOQUE PASSEE, PRESENT DANS LA VILLE ACTUELLE ET SUPPORT DE PROJETS FUTURS	51
1) L'évolution de la société et des usages entraîne des modifications pour le Parc des Sports	51
2) Des valeur d'histoire et d'usage pour un patrimoine modeste	55
3) Le Parc des Sports toujours central pour la ville et ses projets	59
CONCLUSION	63
BIBLIOGRAPHIE	64
ANNEXES	66

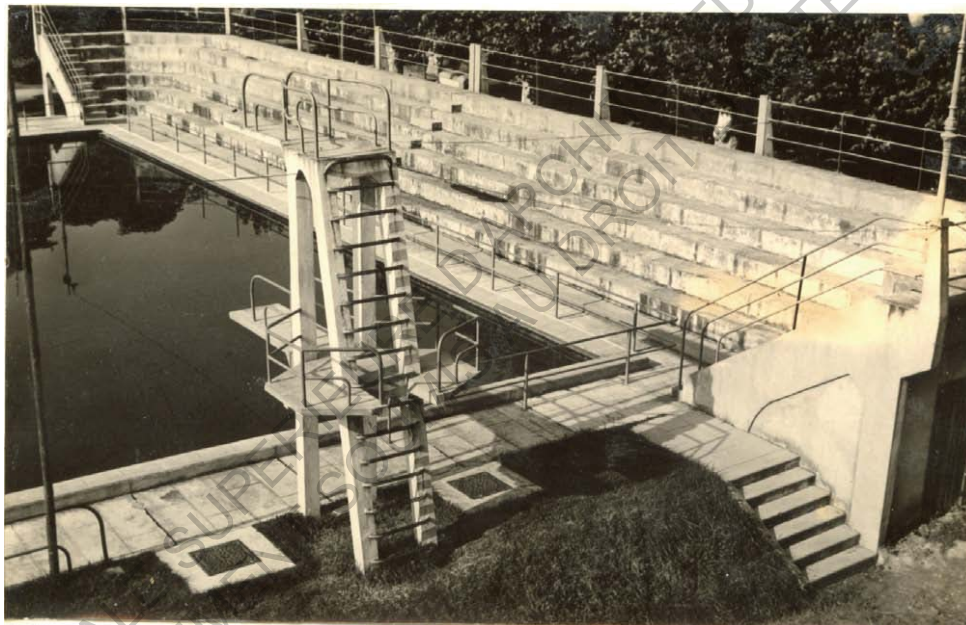


Figure 4 : Gradins, bassin et plongeoir, années 30
Source : Document AVH

INTRODUCTION

Le Parc des Sports de Villemur-sur-Tarn est un équipement sportif municipal construit dans les années 30. Composé d'un stade vélodrome, d'une piscine et de divers terrains de jeux, il est à première vue d'une taille surprenante pour cette commune de quelques milliers d'habitants.

Le point de départ de la recherche à propos de ce Parc des Sports a été une interrogation sur les conditions historiques ou politiques qui ont pu conduire à sa construction. L'esthétique Art Déco directement identifiable des bains-douches amène aussi à se demander si l'équipement dans son ensemble répond aux critères architecturaux de son époque.

Combinant différentes directions telles que l'histoire et la politique du sport, les espaces sportifs dans la ville et leurs formes, ou encore l'évaluation patrimoniale des bâtiments du XXe siècle, ce mémoire répond à ces interrogations. Il démontre que l'équipement a été conçu et construit en accord avec les idées modernes de son temps, lui donnant un caractère exemplaire et typique des réalisations sportives des années 20 et 30, et qui a traversé les décennies pour interpeler notre société.

Le Parc des Sports de Villemur-sur-Tarn :
un équipement municipal caractéristique de la modernité par le sport, témoignage des années 30

Ce mémoire, issu d'un travail de deux semestres, a été écrit dans le cadre du séminaire *Patrimoines, théories et dispositifs* encadré par Rémi Papillault, Françoise Blanc et Audrey Courbebaisse à l'Ecole Nationale Supérieure d'Architecture de Toulouse.

Afin d'explicitier la problématique choisie, la première partie restituera le contexte historique dans lequel a été conçu le Parc des Sports, associant la situation de Villemur après une catastrophe naturelle et la politique française de promotion de l'éducation physique, adapté à la commune par son maire.

Dans une seconde partie seront analysées les caractéristiques architecturales de l'équipement, répondant aux exigences réglementaires et comparables aux réalisations sportives les plus remarquables de l'époque ; cette série de comparaisons permettra de mettre en exergue les formes types de l'architecture sportive des années 20 et 30, que l'on trouve à Villemur.

En dernier lieu, l'évolution et l'avenir du Parc des Sports seront étudiés, argumentant sa valeur patrimoniale grâce aux éléments des parties précédentes et proposant la vision du maire actuel pour sa ville, autour du sport et du patrimoine.



Figure 5 - Vue aérienne du Parc des Sports, 2015
Source : geoportail.gouv.fr

Partie A : la recherche

METHODOLOGIE ET SOURCES RECUEILLIES

Brève présentation de l'objet

Avant de décrire précisément le Parc des Sports dans le corps du mémoire, en lien avec les développements amenés par la recherche, il est indispensable de présenter brièvement cet objet d'étude, et en particulier l'objet dans son état actuel, appréhendable en visitant le site.

Situé sur la rive gauche du Tarn tout à côté des usines Brusson, il fait face au village médiéval sur les coteaux de la rive droite. Visiblement construit en béton, il contraste avec les bâtiments environnants bâtis en brique.

Le Parc des Sports est actuellement composé d'un stade vélodrome avec tribune, de deux bassins de natation avec gradins et bains-douches accolés, d'un bâtiment « club-house »¹ ainsi que de quelques installations d'athlétisme. Tous ces éléments sont regroupés au sein d'une enceinte à l'entrée marquée par un portique et forment un ensemble cohérent de 3,1 hectares.

Cet équipement municipal est ouvert au public et partiellement utilisé : la piste cycliste, le terrain de rugby et les tribunes associées sont utilisés régulièrement, ainsi que le club-house ; l'ensemble piscine est désaffecté. L'extérieur des installations est visitable, cependant les bains-douches sont condamnés.

Ainsi l'objet d'étude et son environnement sont accessibles, et le caractère circonscrit de l'équipement le rend appréhendable facilement dans sa globalité.

Le Parc des Sports dans les ouvrages

Une fois l'objet d'étude choisi, les premières recherches ont porté sur la présence possible de ce dernier dans des ouvrages littéraires, de l'époque de sa construction ou de nos jours.

Le Parc des Sports de Villemur-sur-Tarn est un équipement sportif municipal de taille certes importante pour la commune mais néanmoins réduite par rapport aux réalisations sportives dites remarquables. Il n'a donc pas fait l'objet de publications dans les revues de l'époque de sa construction, en 1936, ni étudié en tant qu'espace du sport.

Cependant sa piste cycliste en béton armé hors-sol, répondant encore aux exigences actuelles, est citée comme exemple dans le guide de conception des vélodromes publié par la Fédération Française de Cyclisme en 2013².

Par son esthétique particulière aux années 30, qui sera explicitée dans la seconde partie, ainsi que par son histoire, la piscine a fait l'objet de quelques petits articles dans le journal généraliste régional qu'est la Dépêche du Midi en 2008 et 2014³,

¹ Dans un bâtiment ancien appelé « maison carrée » dans certaines archives.

² MOIROUD Jean et SCHWAB Guillaume. Conception d'un vélodrome. Guide destiné aux maitres d'ouvrage et architectes. Fédération Française de Cyclisme. 2013. Disponible sur le site <http://www.ffc.fr>

³ MORENO Damien. "Villemur-sur-Tarn. Actes de vandalisme : le maire hausse le ton". La Dépêche du Midi, 6 août 2008.

DELBES Chloé. "Quel avenir pour la piscine Art Déco". La Dépêche du Midi, 13 août 2014.



Figure 6 : Cadastre, 1952
Source : Archives départementales

L'histoire particulière de sa construction après la crue du Tarn de 1930, qui sera développée dans la première partie, fait du Parc des Sports l'une des réalisations de Villemur présentée dans l'ouvrage de M. Sengès : *Villemur sur Tarn : les inondations de 1930*⁴, relatant cet événement tragique et ses conséquences pour la ville. Ce document présente des extraits des délibérations du conseil municipal à propos de la conception de l'équipement ainsi que des photos et cartes postales de la construction, éclairant les techniques mises en œuvre par les ouvriers.

Archives

Afin de répondre à l'interrogation de départ portant sur les conditions de la conception du Parc des Sports, trouver des archives de plans s'est avéré indispensable.

Archives départementales

Les archives départementales constituent pour cette recherche le fond le plus riche en documents d'époque concernant l'aménagement de Villemur en général et du Parc des Sports en particulier.

En effet le plan d'aménagement, d'embellissement et d'extension de la ville réalisé en 1930, qui constitue le sujet de première partie du mémoire, est imposé par différents articles de loi après une catastrophe naturelle ayant détruit une partie de la ville ; il doit donc être vérifié par un représentant de l'Etat : le préfet. De plus, c'est le département qui a la charge de distribuer les fonds provenant des donations européennes qui ont suivi la crue du Tarn, et Villemur a reçu des subventions provenant de ce fond. Enfin la commune a fait quelques demandes de subventions pour le Parc des Sports à l'Etat, qui ont été déposées à la préfecture. Tous ces éléments expliquent la présence de nombreuses informations aux archives départementales.

Les cotes des dossiers dans lesquels ces documents se trouvent sont :

- A propos de la crue et des diverses reconstructions : O-1249/1, M-1120, O-114/2
- A propos du Parc des Sports : O-75, M-1123

Quatre séries de plans datés de 1933 à 1936 présentent les différentes phases de la conception du Parc des Sports (*Annexe D*). Le plan d'aménagement se trouve aussi dans ces archives (*Figures 11 et 12*). Une liste des documents recueillis se trouve en annexe (*Annexe A.a*).

Archives municipales

On trouve dans les archives municipales des documents écrits et graphiques relatifs aux aménagements consécutifs à la crue et au Parc des Sports dans les dossiers suivants :

- Bâtiments communaux et reconstruction des bâtiments après la crue de 1930 (boîte jaune)
- Bâtiments communaux : reconstruction des bâtiments communaux suite à l'inondation et la crue de 1930 (boîte blanche)
- Bâtiments communaux : construction et réhabilitation des terrains municipaux

Si les séries de plans sont moins exhaustives qu'aux archives départementales, on trouve ici plus d'informations chiffrées. Une liste plus précise des documents recueillis se trouve en annexe (*Annexe A.b*).

Enfin les cahiers des délibérations municipales 1D27 et 1D28 exposant les décisions du conseil municipal de 1930 à 1936 exposent les volontés relatives à la conception du Parc des Sports.

⁴ SENGES Gaston. Villemur sur Tarn : inondations de 1930. Amis du Villemur Historique, 2010



Figure 7 : Préface de la revue Architecture d'Aujourd'hui n°3, 1934

Ce texte écrit par le ministre de la santé publique pour ce numéro consacré aux équipements sportifs illustre la concordance entre politique sportive et architecture du sport dans les années 30 en France.

Entretiens

Au cours de mes recherches, j'ai sollicité plusieurs entretiens, pour comprendre la vision des habitants de Villemur-sur-Tarn sur le Parc des Sports et son histoire.

J'ai rencontré le 28 octobre 2014 M. Gaston Sengès, président de l'Association des Amis du Villemur Historique et auteur de l'ouvrage *Villemur sur Tarn : les inondations de 1930*. Sa connaissance de l'histoire de la commune et des conséquences de la crue a été très utile dans mes premières recherches, permettant de les orienter dans une bonne direction. De plus les nombreuses photos et cartes postales anciennes de l'association enrichissent considérablement ce mémoire. Enfin son témoignage en tant qu'utilisateur de la piscine du Parc des Sports dans sa jeunesse donne des informations très intéressantes quand à l'usage de l'équipement.

Dans le but d'ouvrir le mémoire sur l'avenir du Parc des Sports dans la commune et particulièrement de la piscine désaffectée, j'ai sollicité un entretien à la mairie de Villemur. J'ai ainsi rencontré le 23 avril 2015 M. Michelot, adjoint aux sports de la mairie, qui m'a éclairé sur l'utilisation actuellement des équipements sportifs de Villemur et sur le dynamisme des associations. De plus M. Dumoulin, maire de Villemur, m'a fait part de ses intentions à moyen et long terme pour la piscine du Parc des Sports mais aussi pour le sport à Villemur en général.

En dernier lieu j'ai pu échanger quelques mots le 7 mai 2015 avec M. Doulio Pregno, vice-président de A.S. Villemur Cyclisme et membre historique de ce club, à propos de la perception du stade par les sportifs.

Constitution d'une bibliographie

Afin de situer le Parc des Sports de Villemur dans son époque, je me suis documentée sur la période sur plusieurs sujets.

La période d'étude permettant de constituer une bibliographie pour ce mémoire se situe du milieu du XIX^{ème} siècle jusqu'aux années 30. En effet, aussi bien l'histoire du sport en France que les travaux à propos d'urbanisme débutent vers 1850, et les principes de conception qui seront développés dans les parties suivantes sont issues de ces théories du sport et de l'urbanisme.

Pour explorer différentes directions autour du Parc des Sports, la bibliographie proposée pour ce mémoire et explicitée à la fin du document s'articule autour des thèmes suivants :

- Les Inondations à Villemur en 1930
- L'histoire et la politique du sport en France
- Les espaces du sport et architectures sportives
- Les débuts de l'urbanisme
- L'architecture moderne et le style Art Déco
- L'évaluation du patrimoine

Cette bibliographie comporte à la fois des ouvrages publiés avant et pendant la conception du Parc des Sports, renseignant sur ses influences, et des ouvrages étudiant et analysant a posteriori une époque et ses réalisations, soutenant le travail de recherche de ce mémoire.



Figure 8 : Le centre-ville et le Parc des Sports, années 2000

Source : Document AVH

Analyse comparée

Comme nous le comprendrons dans la deuxième partie du mémoire, la conception architecturale du Parc des Sports est exemplaire des réalisations sportives de son époque, et la stratégie adoptée pour le démontrer consiste en une comparaison de l'objet étudié avec des réalisations remarquables. Les éléments de comparaison des équipements sportifs de Lyon, Toulouse, Paris et Bordeaux ont été étudiés grâce à des plans et photos dans des ouvrages ou encore grâce aux photos prises lors de visites des installations existantes et accessibles.

INTERET DE LA RECHERCHE

S'interrogeant tout d'abord sur les raisons de la construction d'un équipement sportif d'envergure tel que le Parc des Sports dans une commune de Haute-Garonne, Villemur-sur-Tarn, les recherches effectuées en vue de l'écriture de ce mémoire montrent tout d'abord que cette réalisation n'a jamais été étudiée.

On remarque aussi que si l'étude sociologique du sport éveille l'intérêt depuis une dizaine d'années, l'étude des espaces du sport et de l'architecture sportive se concentre sur les réalisations de la fin du XXe siècle et les réalisations actuelles. Ainsi la littérature concernant des équipements sportifs anciens est restreinte, se trouvant le plus souvent intégrée dans un thème plus large, par exemple l'article d'Elizabeth Lê-Germain dans l'ouvrage sur Tony Garnier à Lyon⁵.

L'architecture des années 20 et 30 et le style Art Déco connaît un intérêt grandissant, comme en témoigne l'exposition à la Cité de l'Architecture et du Patrimoine en 2013 « 1925, quand l'Art Déco séduit le monde ». En effet les bâtiments de cette époque connaissent depuis les années 80 des problématiques de conservation⁶, et s'étudient maintenant d'un point de vue patrimonial.

Ce mémoire, analysant un ensemble architectural sportif des années 30, se place donc à la croisée de ces mouvements d'études tout à fait d'actualité ces dernières années : l'histoire et la politique du sport en France et l'architecture spécifique des années 30 associées dans l'analyse exemplaire du Parc des Sports de Villemur-sur-Tarn, sa conception, sa forme, son évolution.

En dernier lieu, considérant l'intérêt porté aux installations sportives par M. le maire de Villemur M. Dumoulin et son projet ambitieux pour la commune, ce mémoire pourra, je l'espère, apporter des éléments à la réflexion à l'équipe municipale, entre sport, patrimoine et développement urbain.

⁵ LÊ-GERMAIN Elizabeth. La cité des sports à Lyon : fleuron architectural et symbole politique (1910-1931). Tony Garnier, La cité industrielle et l'Europe. Dir. Philippe Dufieux. CAUE du Rhône, 2009

⁶ SCHMUCKLE-MOLLARD Christiane. L'inventaire, la protection, la conservation et l'usage des édifices du 20e siècle en France. Les décennies d'entre-deux-guerres 1919-1939. Docomomo Disponible sur <http://www2.archi.fr/DOCOMOMO-FR/texte-csm.htm>

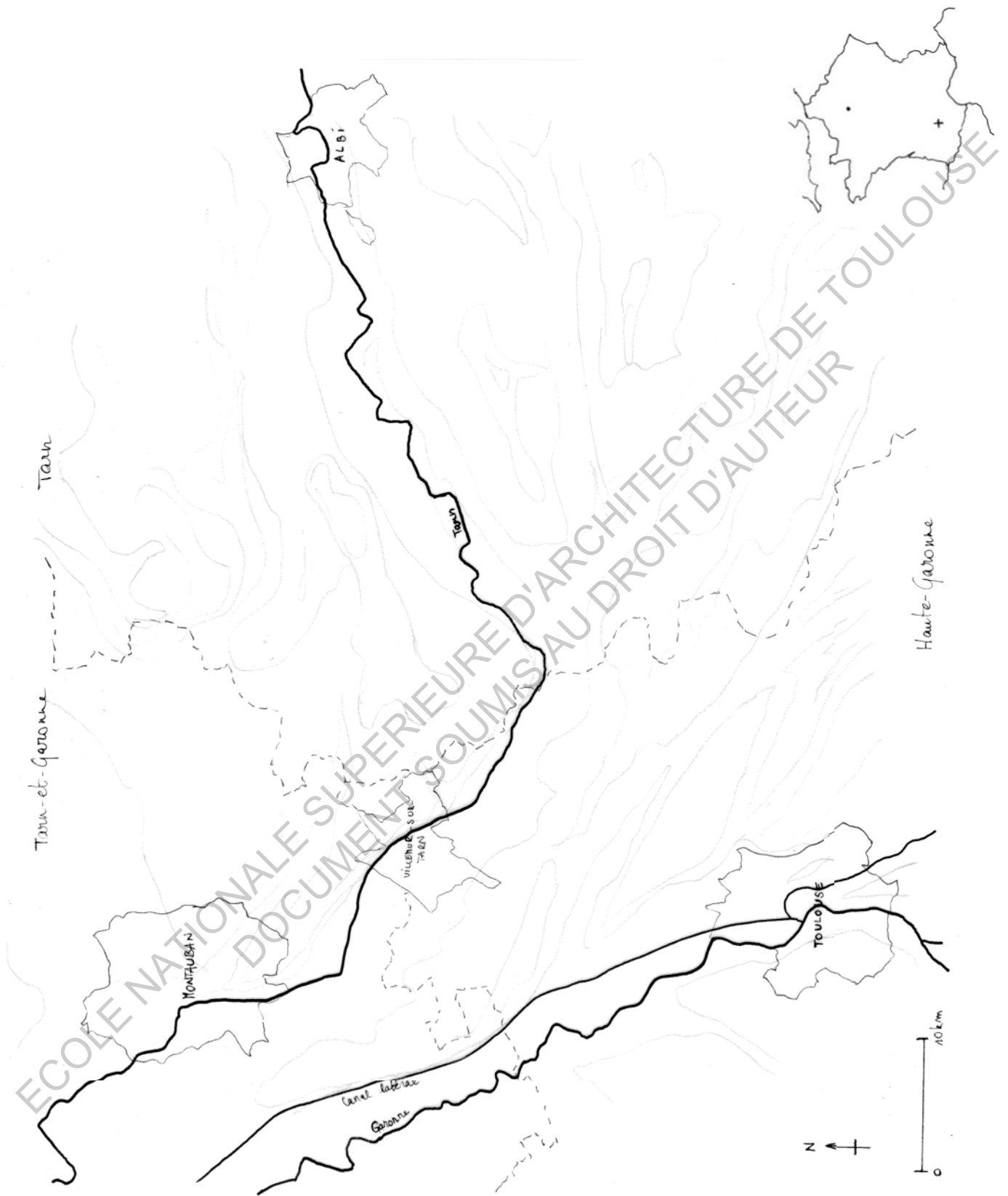


Figure 9 : Villeneuve-sur-Tarn, les départements voisins, les villes voisines
D'après google maps

Partie B : le mémoire

I. UN PROJET URBAIN ET HYGINISTE EN ACCORD AVEC LES POLITIQUES DE SON TEMPS

Le Parc des Sports que nous étudions a été construit dans la commune de Villemur-sur-Tarn, conçu dès 1931 et réalisé entre 1934 et 1936. Cet équipement municipal de grande dimension pour une commune rurale est annoncé lors de son inauguration comme « d'importance unique dans la région »⁷ !

Cette première partie se concentre sur les causes de la réalisation du Parc des Sports, expliquant la conjoncture, réunion d'un événement exceptionnel et d'idées réformatrices, dans laquelle ce projet a été imaginé. Nous allons ainsi exposer tout d'abord le contexte de reconstruction de la ville après sa destruction par une crue du Tarn, puis présenter la politique relative à l'éducation physique en France à laquelle le maire de Villemur était sensible, pour enfin analyser les causes et conséquences pour la ville de l'emplacement choisi pour cet équipement et l'envergure donnée au projet.

1) Un contexte favorable pour améliorer la ville

Villemur-sur-Tarn, commune médiévale liée à sa rivière

Villemur-sur-Tarn est une commune de Haute-Garonne, limitrophe des départements du Tarn et du Tarn-et-Garonne, située à environ 30 kilomètres au nord de Toulouse et 25 kilomètres au sud-est de Montauban. Elle est située sur le Tarn. (Figure 9)

Créée au XI^{ème} siècle, la cité médiévale est nichée sur la rive droite du Tarn, protégé par la rivière et deux fossés, le fossé Notre-Dame et le fossé de Bifranc. Comme les villes de la région, elle est construite principalement en brique rouge. L'économie de la cité au Moyen-Age est fondée sur les activités complémentaires de la terre et de l'eau : l'agriculture sur les coteaux de la rive droite, le commerce et l'artisanat au bord du Tarn, avec la construction d'embarcations fluviales.

En 1834, alors que le transport fluvial, concurrencé au niveau national par le chemin de fer, est en déclin, un pont est construit sur le Tarn. L'ouvrage favorisera les échanges avec Toulouse et le développement de la rive gauche, jusqu'ici presque déserte. C'est sur cette rive que s'installe l'usine⁸ de pâtes alimentaires créée par l'entrepreneur Elie Brusson, utilisant la force motrice du Tarn, ainsi que la scierie Sabatier, qui redonneront du dynamisme à la commune.

⁷ Délibérations municipales, 10 mai 1936, commune de Villemur-sur-Tarn

⁸ Quelques photos des bâtiments de l'usine se trouvent en annexe (Annexe B).

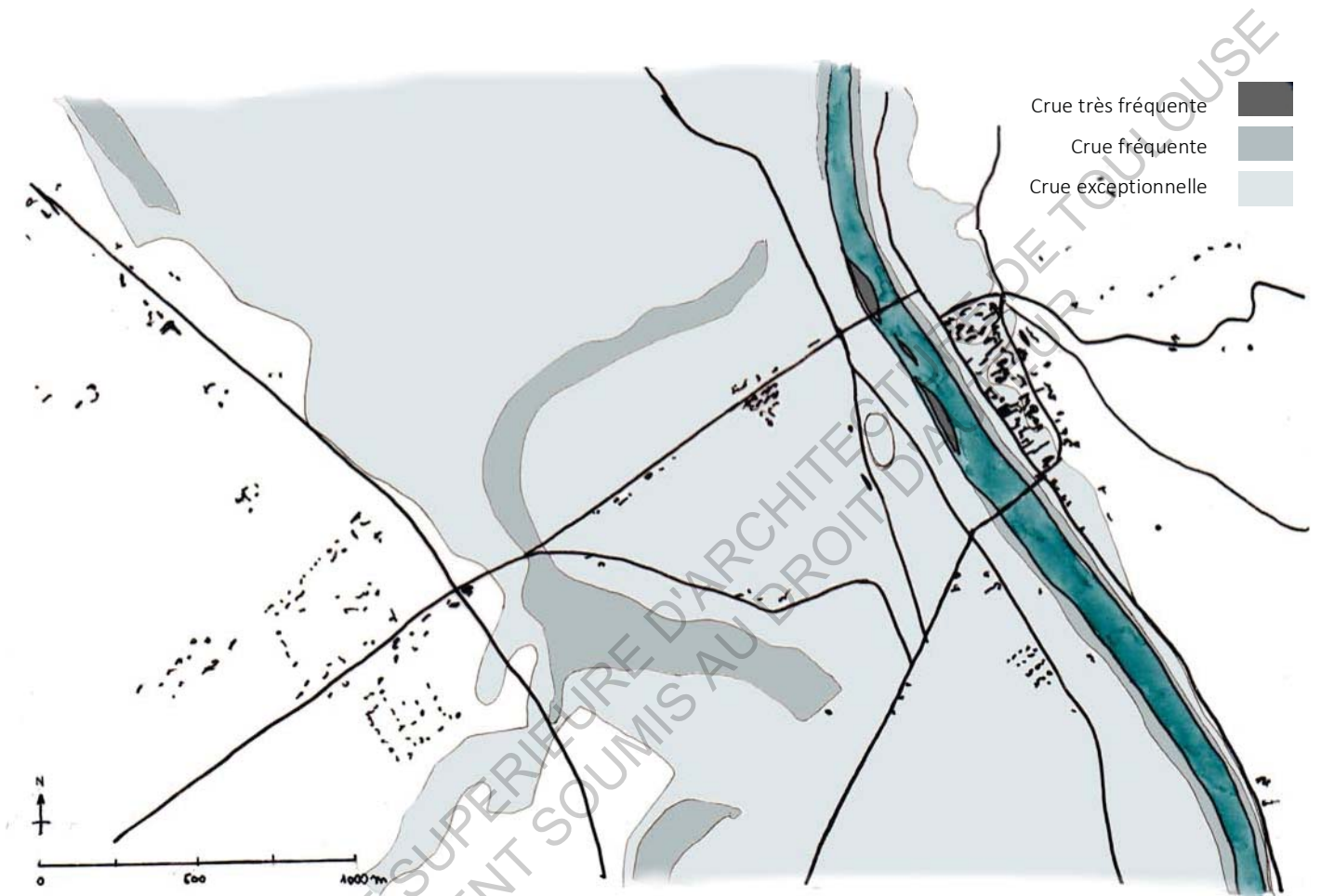


Figure 10 : Zones inondables de Villemur
D'après cartorisque.prim.net, 2015

La commune entre dans l'« ère industrielle » avec l'arrivée, toujours sur la rive gauche, de la ligne de chemin de fer reliant Montauban à la Crémade près de Castres via Villemur, en 1884. Une seconde ligne est ouverte en 1912, reliant Villemur à Toulouse. Déjà avant la Première Guerre mondiale, la ville entame une phase de modernisation avec l'installation de l'éclairage public. L'aménagement de la place de la mairie, la construction d'un théâtre, d'une école, contribuent à l'évolution de la ville ancienne sur la rive droite.⁹

1930 : crue destructrice du Tarn

Le 3 mars 1930 une violente crue du Tarn et de son affluent l'Agout est provoquée par des coïncidences météorologiques exceptionnelles. De nombreuses communes du bord du Tarn sont partiellement détruites, non pas dans les gorges mais lorsque les rives sont basses et que les plaines et coteaux sont inondés, comme c'est le cas à Villemur¹⁰. Cette « terrible crue [qui] vient de ravager le Midi de la France », tel qu'est décrit cet événement climatique rare dans les Annales de Géographie, sera documenté et relayé dans toute la France par tous les médias¹¹. Il a fait 6 victimes à Villemur et énormément de dégâts¹² matériels, dont la destruction du pont, qui sont évalués à 842600 fr¹³. Cette crue est aujourd'hui encore prise comme référence de crue exceptionnelle pour la constitution de la cartographie des risques d'inondation¹⁴. (Figure 10)

La reconstruction financée et planifiée

La situation des villes détruites émeut la France entière, les visites d'hommes d'Etat se succèdent à Villemur, venant à la rencontre des habitants et de leur maire Charles Ourgaut. Et grâce à « un effort national emprunt du plus noble esprit de solidarité »¹⁵, des fonds sont récoltés pour la reconstruction des communes. La ville de Lyon représentée par son maire Edouard Herriot contribue aussi largement au financement de la reconstruction.

Dès le 12 avril, le préfet rappelle Villemur à ses obligations de cité partiellement détruite : « la municipalité est tenue d'établir dans le délai de 3 mois le plan général d'alignement et de nivellement des parties à reconstruire prévue par la loi du 5 avril 1884, accompagné d'une étude sommaire du projet d'aménagement, d'embellissement et d'extension prévu à l'article 1er de la loi du 14 mars 1919 »¹⁶, dite loi Cornudet.

⁹ Informations présentes sur le site de la mairie de Villemur-sur-Tarn : <http://www.mairie-villemur-sur-tarn.fr/1-30879-Villemur-ville-d-histoire.php>

¹⁰ PARDE Maurice. Les inondations désastreuses de mars 1930. In: Annales de Géographie. 1930, t. 39, n°219. pp. 244-248.

¹¹ LAGARRIGUE Max. "1930 : l'inondation du siècle". La Dépêche du Midi, 5 mars 2003.

¹² Délibérations municipales, 27 avril 1930, commune de Villemur-sur-Tarn

¹³ Archives départementales, dossier M-1120

¹⁴ Cartographie des risques en Haute-Garonne - Source : <http://cartorisque.prim.net>

¹⁵ Délibérations municipales, 27 avril 1930, commune de Villemur-sur-Tarn

¹⁶ Idem



Figure 11 : Plan d'aménagement, d'extension et d'embellissement de Villemur, rive droite, Thillet, 1930
Source : Archives départementales



Figure 12 : Plan d'aménagement, d'extension et d'embellissement de Villemur, rive gauche, Thillet, 1930
Source : Archives départementales

C'est l'architecte Joseph Thillet, installé à Toulouse, qui sera désigné comme « homme de l'art » pour réaliser ce plan d'aménagement, en sa qualité d'architecte départemental, lors de la séance municipale du 27 avril 1930, la première après la crue. Comme on peut le lire dans l'ouvrage *Toulouse 20-40, la ville et ses architectes*, Joseph Thillet est l'auteur de plans d'aménagement pour de nombreuses communes de Haute-Garonne¹⁷. Présentant le plan le 20 juillet en conseil municipal, Thillet y expose seulement les alignements prévus sur la rive droite.

Le plan sera finalement déposé à la préfecture le 25 décembre 1930, puis soumis à l'approbation de la Commission départementale d'aménagement et d'extension des villes et villages, qui rend un avis favorable le 30 juin 1931. Le 8 juillet 1931, le plan d'aménagement, d'embellissement et d'extension de la commune de Villemur-sur-Tarn est déclaré d'utilité publique¹⁸.

Ce plan est composé de deux feuilles, une par rive. (*Figures 11 et 12*)

Comme le décrit le rapport de la Commission départementale d'aménagement et d'extension des villes et villages¹⁹, chaque rive est traitée de façon différente du fait de son histoire, de son relief (*Figure 14*) et des possibilités d'aménagement.

Après analyse de la situation de la ville, le rapporteur de la commission donne des préconisations. Etant donné « l'impossibilité matérielle d'extension » sur la rive droite, seuls des agrandissements et redressements de rues sont envisageables, ainsi que la création d'une rue dans le prolongement du pont pour faciliter la circulation des véhicules. La rive gauche est désignée comme une « zone industrielle pouvant être développée » grâce à la proximité de la gare, de la rivière et des routes, et la « création de cités ouvrières » est mentionnée.

Le plan d'aménagement proposé par M. Thillet répond à ces préconisations et a donc été accepté par la commission. De plus, la comparaison du plan et de la situation actuelle de la ville montre que presque tous les aménagements proposés pour une première phase (*en rouge sur la figure 11*) ont été réalisés sur la rive droite, ainsi que certains aménagements prévus pour de « projets ultérieurs » (*en jaune*). Le jardin projeté sur le boulevard Bifranc semble ne pas avoir été réalisé, en effet on y trouve actuellement des places de stationnement et un alignement d'arbres.

¹⁷ CAUE de la Haute Garonne, Ecole d'Architecture de Toulouse. Toulouse 1920-1940. La ville et ses architectes. Ed. Ombres, 1991

¹⁸ Archives départementales, dossier 1249/1

¹⁹ Archives départementales, dossier M-1115bis

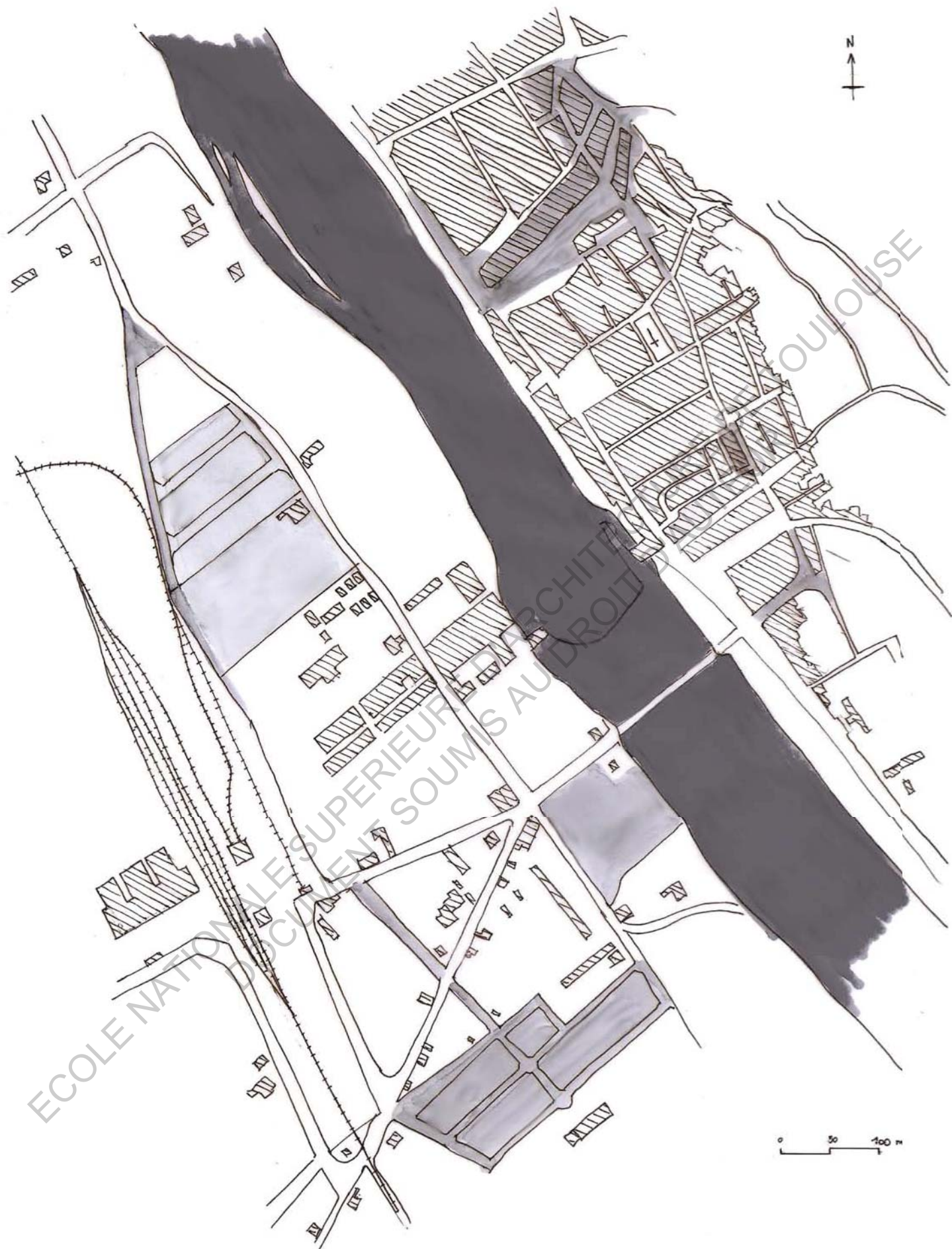


Figure 13 : Parcelles concernées par le plan d'aménagement en 1930
D'après le plan d'aménagement (fond de plan : cadastre de 1952), archives départementales

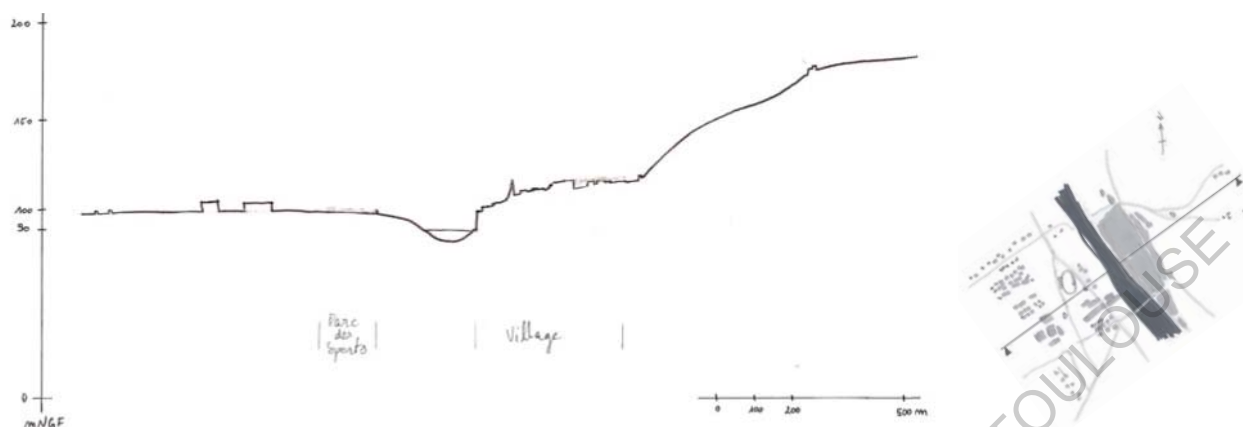


Figure 14 : Coupe territoriale

D'après fr-fr.topographic-map.com/places/Villemur-sur-Tarn-73776/

Si ce jardin n'a pas été réalisé, celui de la rive droite l'a été, de même que tous les autres aménagements projetés sur cette rive (*en jaune et vert sur la figure 12*). Les voies nouvelles ont été créées ainsi que la cité-jardin de Calar. Sur les parcelles où étaient dessinés une seconde cité-jardin et un terrain de sport la réalisation effectuée sera différente : c'est ici que prend place le Parc des Sports.

Le plan (*Figure 13*) ci-contre présente en gris les parcelles et voies qui ont fait l'objet d'aménagement, conformément au plan d'aménagement, sur les deux rives.

Parallèlement aux travaux de voirie issus du plan d'aménagement, de nombreuses réalisations sont aussi effectuées à Villemur dans le cadre de la reconstruction : nouvelle mairie en 1931, réseau d'eau potable et d'assainissement rive gauche, nouvelle gendarmerie en 1935, reconstruction de la halle et installations mécaniques aux abattoirs en 1936²⁰...

La présentation de l'histoire de Villemur permet de comprendre que la création du Parc des Sports s'inscrit dans une dynamique forte d'aménagement et de modernisation de la ville, commencée dès la fin du XIXe siècle. La crue de 1930, provoquant la création d'un plan d'aménagement d'utilité publique et l'obtention de fonds importants, a donné l'impulsion du développement de la rive gauche²¹. Cette rive sera le lieu de l'extension grâce à la place libre et aux installations existantes, et c'est bien sur cette rive qu'est pour la première fois évoquée l'idée d'un lieu dédié au sport, idée de plus en plus présente dans les communes françaises à partir de 1925.

²⁰ Archives municipales

²¹ L'évolution de la ville présentée en annexe (*Annexe C*) montre que c'est le développement de la rive gauche qui a effectivement été très important.

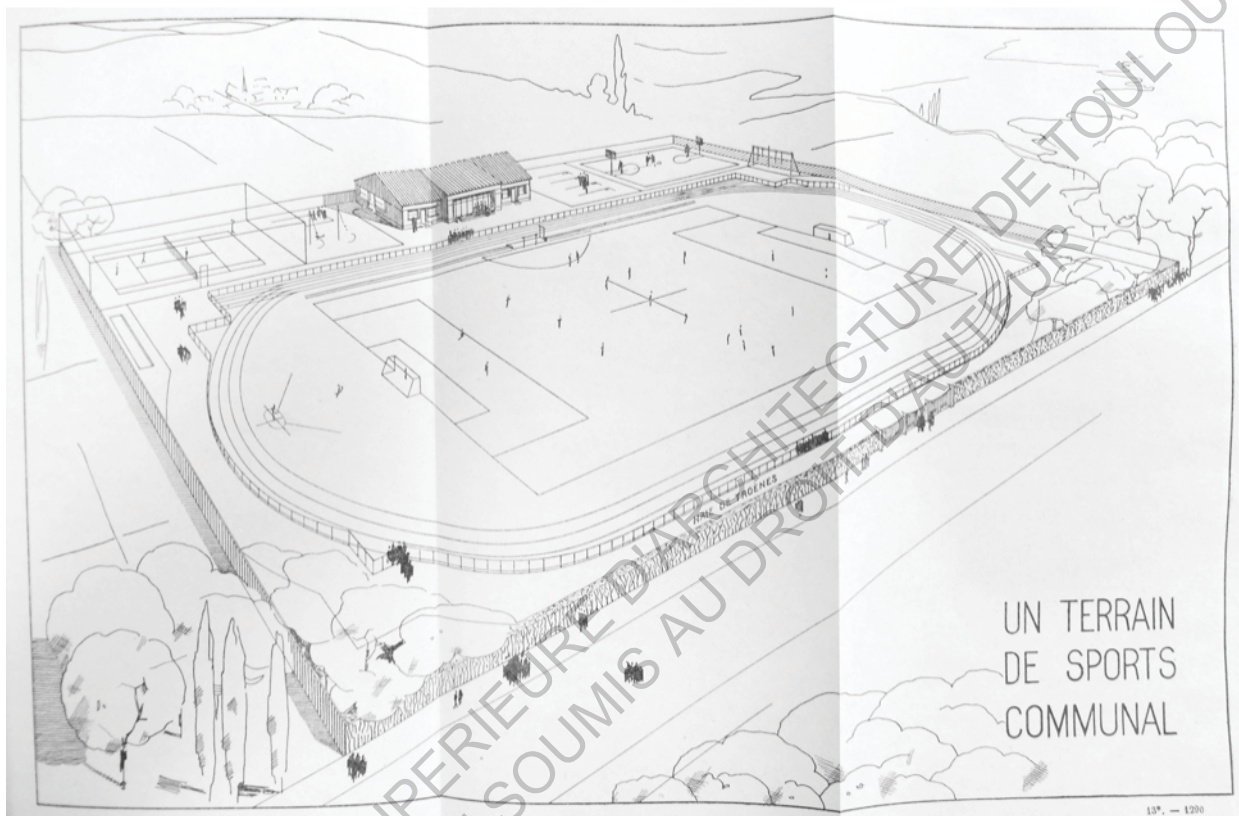


Figure 15 : Proposition pour équiper les communes de terrains de sport, 1936

Source : Rapport parlementaire n°1290, 1936, archives de l'Assemblée Nationale.

2) Un maire volontaire sensible aux idées modernes

Petite histoire du sport en France

Le sport est une activité récente en France. Tout d'abord pratiqué par l'élite en Angleterre au milieu du XIXe siècle, l'appellation « sport » regroupe des activités physiques telles que le cyclisme et le golf, mais aussi les activités de pari tel que le turf.

Peu à peu la pratique sportive devient populaire, et de nombreuses associations sont créées à partir des années 1880. Les activités plébiscitées sont le cyclisme, le Tour de France est créé en 1901, le football-rugby et le football-association. Deux états d'esprits entourent l'activité physique : l'attrait pour le spectacle offert par la compétition, ouvrant la voie à la professionnalisation, et la vision aristocratique puis bourgeoise d'une pratique amateur ayant une valeur éducative, prônant le sens de l'effort.

Le développement du sport en France est le fruit de l'histoire croisée des pratiques associatives et des différentes politiques sportives nationales qui commencent en 1920, comme l'explique Jean-Paul Callède dans son article *Les politiques du sport en France*²². En effet, après la défaite de la France aux Jeux Olympiques de Stockholm en 1912, le monde associatif sportif est en demande d'institutions permettant de faciliter la pratique et d'améliorer les performances des athlètes français en vue des Jeux Olympiques suivants, prévus à Berlin en 1916.

Une politique nationale d'après-guerre en débats

C'est après la Première guerre mondiale que le sport va bénéficier en France d'un système centralisé²³.

Des distinctions existent tout d'abord entre gymnastique, éducation physique et sport. La gym a une dimension militaire, de préparation à la guerre ; l'éducation physique, par ses vertus d'hygiène, a une vocation de santé publique ; le sport, au statut moins défini, est souvent tenu en moindre estime pour son image élitiste ou spectaculaire.

Jusqu'en 1930, c'est le Ministère de la Guerre qui est en charge de la gymnastique et par extension des associations sportives françaises. Le 5 décembre 1929, une séance entière de l'Assemblée Nationale est consacrée à l'éducation physique, afin de décider de la création d'un sous-secrétariat à l'éducation physique. Le rapporteur, soulignant les effets bénéfiques de l'activité physique pour la « race » française, exprime le besoin de créer en France des terrains communaux ou intercommunaux dédiés à la pratique sportive, avec sur ces terrains « des abris, sinon des salles, sinon des gymnases... et des piscines dans les grandes villes »²⁴. Edouard Herriot, maire de Lyon et député, intervient aussi durant cette séance pour faire part de son expérience dans sa ville et de l'importance de l'éducation physique à l'université.

Le sous-secrétaire Henry Pathé reçoit ainsi un budget de 8 millions de francs dédié à l'éducation physique en 1929, dont la majeure partie est destinée à être versée sous forme de subventions aux communes.

Une seconde date importante pour la politique sportive en France sera en 1936 l'arrivée au pouvoir du Front Populaire, l'importance accordée au sport est attestée par un rapport remis à l'Assemblée Nationale par Georges Barthélémy²⁵, proposant de renforcer le maillage des équipements sportifs des communes (Figure 15).

²² CALLÈDE Jean-Paul. Les politiques du sport en France. L'année sociologique. Presses Universitaires de France, 2002, 52, n°2, p. 437 à 457. Texte disponible sur <http://www.f2smhstaps.ups-tlse.fr>

²³ TETART Philippe. Histoire du sport en France. Du Second Empire au régime de Vichy. Vuibert, 2007

²⁴ Débats parlementaires. Chambre des députés. 05/12/1929. Journal officiel de la République française, p.2982. Disponible sur le site <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6465513q>

²⁵ Rapport parlementaire n°1290, 2^{ème} session extraordinaire du 12 novembre 1936, Chambre des députés.



Figure 16 : Stade de la Cité des Sports de Lyon, 1926
Source : Tony Garnier. *Constructeur et utopiste*

ECOLE NATIONALE SUPÉRIEURE
DOCUMENT SOUS

Cette politique nationale vient appuyer des politiques municipales engagées depuis quelques années. L'exemple de la Cité des Sports de Lyon (*Figure 16*) voulue par Edouard Herriot dès 1919 dans l'espoir d'organiser les Jeux Olympiques de 1924²⁶ en est un bon exemple. Les élections municipales de 1925 constituent aussi « un jalon important pour dater l'impulsion donnée à la mise en œuvre des politiques sportives municipales, dont les programmations se sont engagées de façon quasi-simultanée », comme l'explique Jean-Paul Callède²⁷.

Le maire de Villemur soutenant le sport pour sa commune

Villemur va profiter de cette politique publique de subvention, et s'inscrire dans la dynamique nationale d'aménagement sportif.

Charles Ourgaut, ingénieur montalbanais, est maire de Villemur depuis 1911²⁸. Membre du parti radical, il partage les idées d'Edouard Herriot le maire de Lyon dont il est l'ami. Après la crue de 1930, Charles Ourgaut soutient fortement le projet du Parc des Sports, et ses arguments sont rapportés dans les délibérations municipales de 1931 à 1936²⁹. Ses motivations sont multiples, et montrent principalement une volonté sociale : l'éducation des enfants par le sport de plein air, l'hygiène des habitants avec la construction de bains-douches et le travail proposé aux ouvriers. On trouve aussi dans ses déclarations une envie d'aider l'Association Sportive Villemurienne et de faire rayonner Villemur dans la région par la création de ce Parc des Sports « dont on ne trouve pas d'équivalent dans le Midi »³⁰.

Le rapprochement avec la Cité des Sports de Lyon créée par Edouard Herriot est évident, tant les volontés sociales sont proches³¹. De plus la ville de Lyon a apporté un soutien financier important à Villemur, « adoptant » la commune sinistrée après la crue, comme en témoigne la citoyenneté d'honneur accordée à Edouard Herriot³², et ces fonds ont été alloués à la construction du Parc des Sports de Villemur³³.

Le projet du Parc des Sports a donc été fortement soutenu par le maire de Villemur Charles Ourgaut, dont les idées modernes correspondent à la politique nationale et communale mise en place en France dans les années 20 et 30. Cet équipement sportif répond à une volonté sociale réunissant hygiène et loisir, et son implantation va de la même façon être le fruit d'une réflexion urbaine moderne.

²⁶ TETART Philippe. Histoire du sport en France. Du Second Empire au régime de Vichy. Vuibert, 2007

²⁷ CALLÈDE Jean-Paul. Les politiques du sport en France. L'année sociologique. Presses Universitaires de France, 2002, 52, n°2, p. 437 à 457. Texte disponible sur <http://www.f2smhstaps.ups-tlse.fr>

²⁸ Informations présentes sur le site de la mairie de Villemur-sur-Tarn : <http://www.mairie-villemur-sur-tarn.fr/1-30879-Villemur-ville-d-histoire.php>

²⁹ Archives municipales, volumes 1D27 et 1D28

³⁰ Délibérations municipales, 17 mai 1935, commune de Villemur-sur-Tarn

³¹ Les intentions politiques de M. Herriot pour l'équipement sportif sont décrites dans : LÊ-GERMAIN Elizabeth. La cité des sports à Lyon : fleuron architectural et symbole politique (1910-1931). Tony Garnier, La cité industrielle et l'Europe. Dir. Philippe Dufieux. CAUE du Rhône, 2009

³² Délibérations municipales, 10 mai 1936, commune de Villemur-sur-Tarn

³³ SENGES Gaston. Villemur sur Tarn : inondations de 1930. Amis du Villemur Historique, 2010

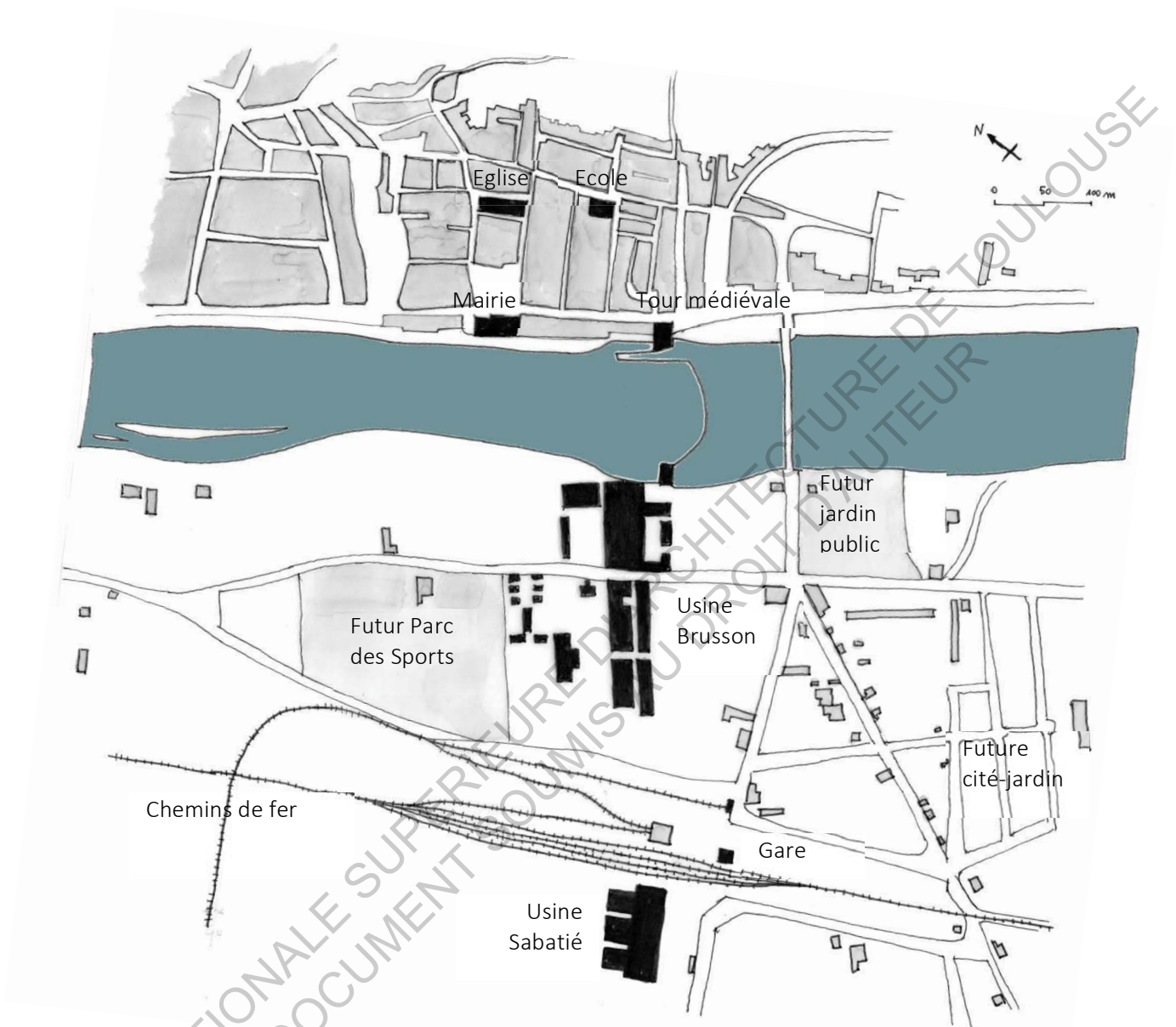


Figure 17 : Principaux équipements de Villemur en 1930 et emplacement des aménagements futures
D'après le plan d'aménagement (fond de plan : cadastre 1952), archives départementales

Cette carte illustre le contraste entre les deux rives : la rive droite dense et institutionnelle, la rive gauche moderne et en développement.

3) L'éducation physique et l'hygiène au cœur du développement de la ville

La reconstruction après la crue de 1930 a été pour Villemur l'occasion de réaliser de nombreux travaux, améliorant l'efficacité de la circulation, le confort des habitants et l'hygiène dans la ville. Dans ce contexte favorable, en lien avec la politique nationale de promotion de l'éducation physique et soutenu par Edouard Herriot, le maire de la commune, Charles Ourgaut, porte le projet d'un Parc des Sports.

L'emplacement choisi pour cet équipement ainsi que l'évolution du projet de 1931 à 1936 démontre l'importance qu'il revêt dans une stratégie de développement urbain, hygiéniste et social, moderne.

Le sport dans la ville, un outil du développement urbain

Dans les théories d'urbanisme de l'entre-deux guerres, l'équipement sportif a une place de plus en plus centrale.

En 1909, dans son *Etude pratique des plans de villes*³⁴ écrit dans un contexte de développement considérable et particulièrement rapide des villes anglaises, le sport ou l'éducation physique ne sont pas des sujets urbains pour Raymond Unwin. L'équipement sportif est absent de ses réflexions sur l'extension de la ville. Il préconise simplement, lorsqu'une ville dispose d'un grand terrain, de choisir le programme en fonction des qualités de l'emplacement. Une réflexion de ce type sera menée par M. Thillet, homme de l'art du plan d'aménagement, et M. Lasserre, ingénieur cantonal, lors de la conception du projet du Parc des Sports, ainsi que le montreront les parties suivantes.

Le plan d'aménagement, d'extension et d'embellissement de Joseph Thillet est, de plus, conforme aux règles exposées par Auburtin, Agache et Redon dans leur ouvrage de 1919, *Comment reconstruire nos cités détruites*. Appliquant leurs principes aux « bourgs et villages », les auteurs préconisent l'élargissement et le redressement des voies ainsi que la création de places plantées et de jardins publics ; c'est ce que propose le plan d'aménagement comme exposé dans la précédemment (*Figures 11 et 12*). Joseph Thillet répond aussi à l'injonction : « Enfin, il serait désirable que tout village ait sur les terrains communaux un terrain de jeux avec parties plantées et spécialement aménagées suivant les jeux et les habitudes locales ; les habitants trouveraient là des distractions saines pour occuper leurs loisirs, loin des cabarets. »³⁵

Des cités-jardins sont aussi projetées dans le plan, le terrain de sport qui deviendra le Parc des Sports étant d'ailleurs accolé à l'une d'elles. Il s'agit ici d'une figure commune similaire aux réalisations des municipalités de la banlieue parisienne qui, d'après Jean-Pierre Augustin dans *Sport, géographie et aménagement*, sont « exemplaire[s] des innovations sportives de la période »³⁶. Ce dernier cite le Corbusier pour expliquer la visée sociale portée par le sport : « Le sport doit être placé à la clé de voûte de toute urbanisation des cités-jardins, le sport qui n'a pas précisément pour but de fournir des équipes dans les matchs internationaux, mais qui a pour mission d'être la contrepartie inséparable de l'industrialisation moderne [...] »³⁷. Placé entre les habitations ouvrières projetées, l'imposante usine Brusson et le chemin de fer (*Figure 17*), le terrain de sport proposé dans le plan d'aménagement de 1931 entre totalement en résonance avec cette citation.

³⁴ UNWIN Raymond. L'étude pratique des plans de villes. Introduction à l'art de dessiner les plans d'aménagement et d'extension. L'équerre, 1909-1981

³⁵ AGACHE Alfred, AUBURTIN Marcel, REDONT Edouard. Comment reconstruire nos cités détruites. Notions d'urbanisme s'appliquant aux villes, bourgs et villages. Paris : Librairie Armand Colin, 1915, p. 105

³⁶ AUGUSTIN Jean-Pierre. Sport, géographie et aménagement. Armand Collin, 2005.

³⁷ LE CORBUSIER, Les cités-jardins de la banlieue, 1929



Figure 18 : Plan d'expropriation en vue de l'exécution du plan d'aménagement, 1932
Source : Archives départementales

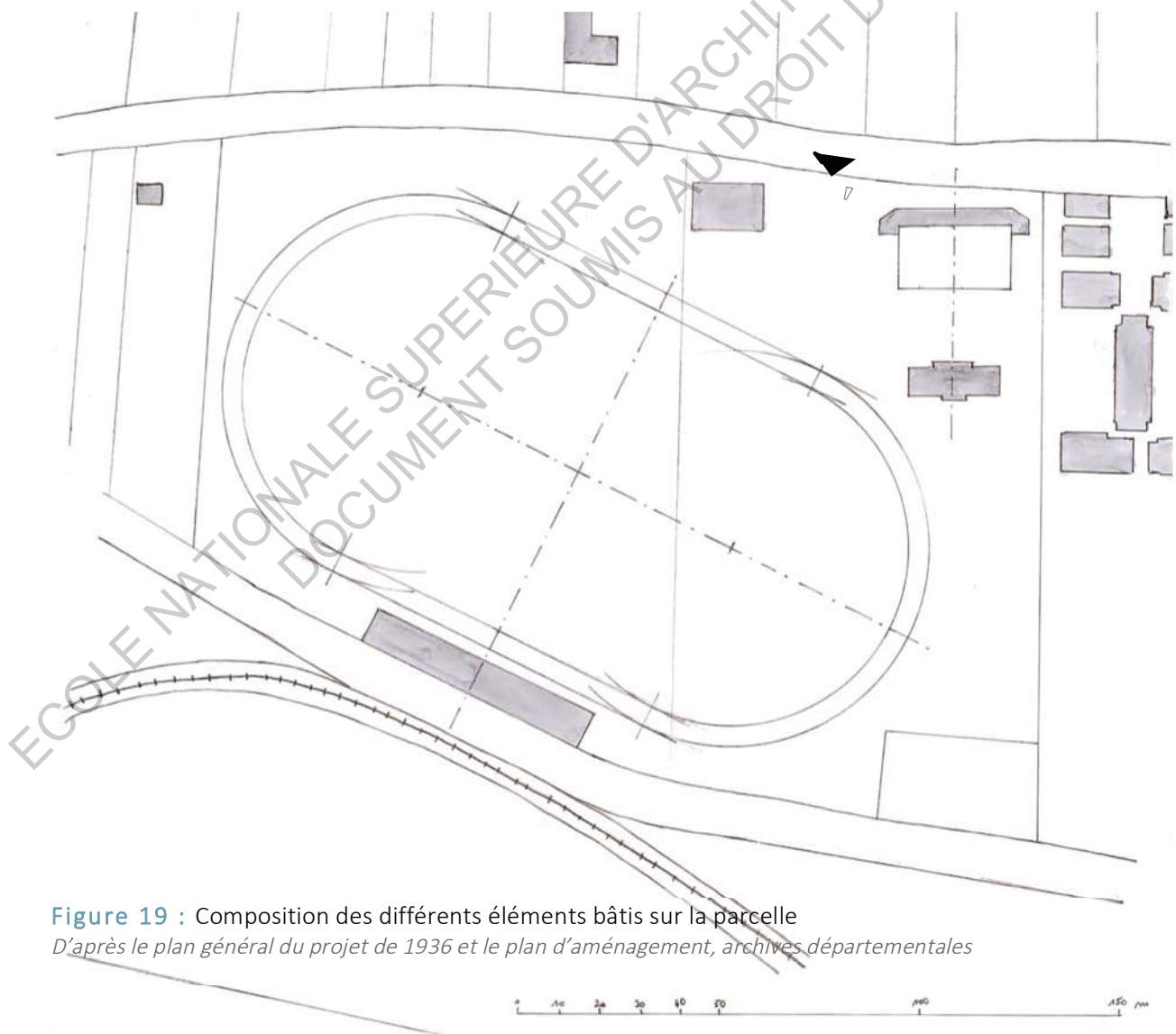


Figure 19 : Composition des différents éléments bâtis sur la parcelle
D'après le plan général du projet de 1936 et le plan d'aménagement, archives départementales

Exploiter le contexte hydrographique de la ville pour la moderniser

Construire le Parc des Sports sur la rive gauche est une conséquence de la réflexion menée pour l'établissement du plan d'aménagement, faisant de cette rive le lieu de la modernité. Le choix de la parcelle découle à la fois d'opportunités et de volontés.

Le Parc des Sports prend place sur une parcelle de forme irrégulière, composé avant l'achat par la commune d'une grande parcelle appartenant à Pierre Marchet³⁸, donateur de plusieurs parcelles à la ville dont celle qui accueillera le jardin public, ainsi que quatre parcelles attenantes (*Figure 18*). L'opportunité d'obtenir facilement cette parcelle de grande dimension a donc joué un rôle dans l'emplacement du projet. Sa proximité avec le centre ville ainsi qu'avec les usines constituent aussi un atout pour la fréquentation de l'équipement. Enfin, selon M. Sengès, habitant à Villemur depuis son enfance, le Parc des Sports et donc la piscine se trouvent à quelques mètres de l'endroit où les enfants avaient l'habitude de se baigner dans le Tarn.

En décidant de placer le Parc des Sports sur une parcelle très proche du Tarn et dans une zone récemment inondée, les concepteurs du projet utilisent la même stratégie que les élus de Toulouse à partir de 1929 : valoriser une zone inondable en en faisant un lieu de sport et de loisir. Ainsi c'est sur l'Île du Ramier qu'est construit le Parc des Sports de Toulouse dès 1931 puis terminé après la guerre en 1952.

Un projet placé et composé pour la ville

La forme irrégulière de la parcelle est issue à la fois du découpage parcellaire traditionnel, perpendiculaire à la route, elle même parallèle au Tarn, et d'une contrainte liée à l'équipement technique moderne qu'est la ligne de chemin de fer. Cette ligne reliant Villemur à Toulouse commence parallèle à la ligne Montauban-La Crémade, plus ancienne, puis décrit un arc pour prendre la direction de Toulouse. C'est donc ce rayon de courbure qui donne une forme tronquée à la parcelle.

Le dessin initial du Parc des Sports semble avoir été réalisé par l'ingénieur communal M. Lassere, et montre une volonté d'ouvrir cet équipement vers la ville. En effet l'entrée est située sur la route la plus directe vers le pont et du côté de celui-ci. De plus, la tribune du vélodrome est adossée au chemin de fer et tourné vers le centre ville et le Tarn. L'ensemble de la piscine composé des bains-douches et du bassin a la même orientation que l'usine et les habitations environnantes, en continuité avec le bâti existant. Enfin cet ensemble fait lui aussi face la route principale et la ville, même si cette visibilité est contrariée avec l'ajout ultérieur des gradins autour du bassin. Tous ces éléments montrent donc que la composition du Parc des Sports en fait un équipement résolument tourné vers la ville. (*Figure 19*)

³⁸ Informations présentes sur le site de la mairie de Villemur-sur-Tarn : <http://www.mairie-villemur-sur-tarn.fr/1-30879-Villemur-ville-d-histoire.php>

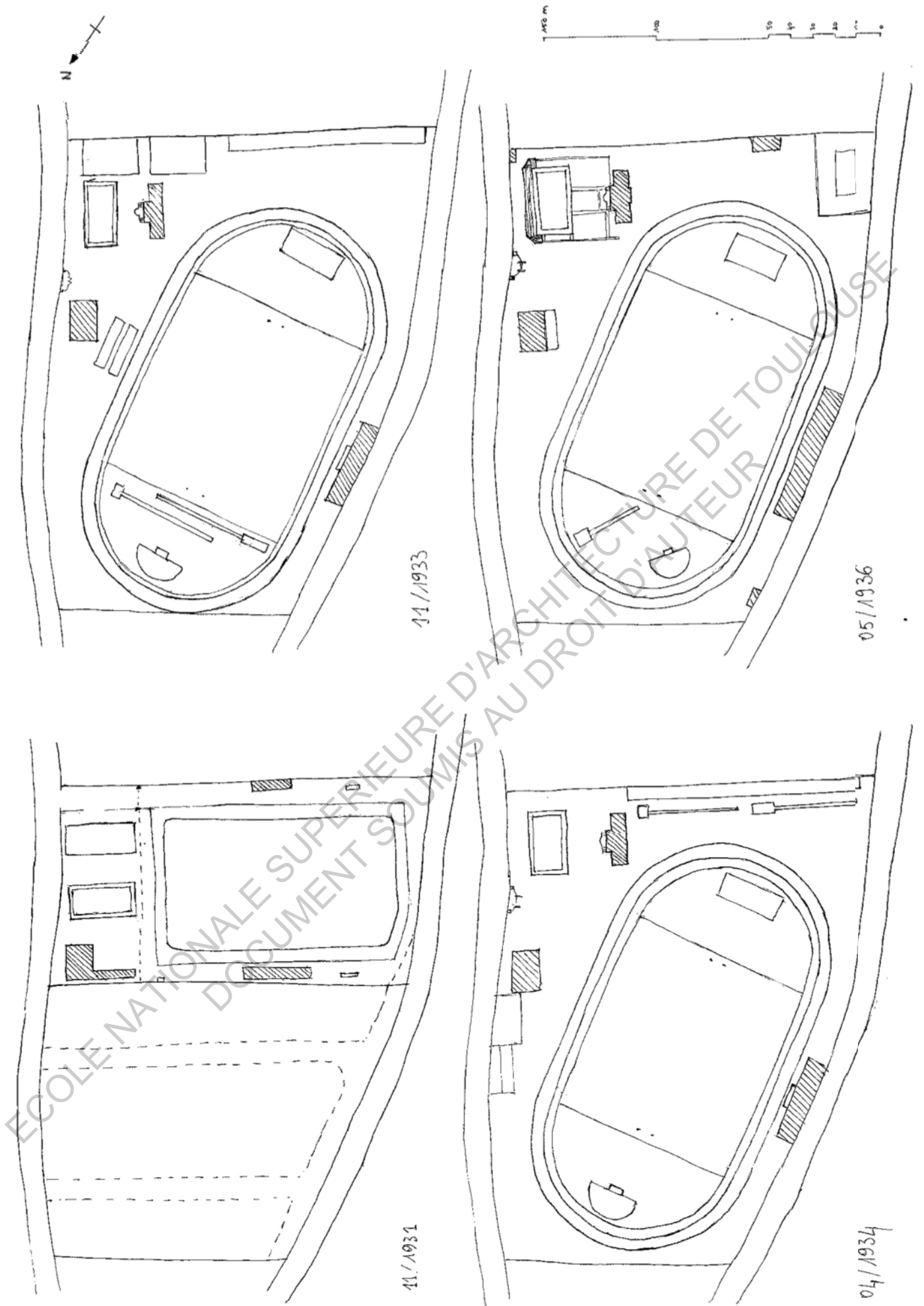


Figure 20 : Evolution du projet de 1931 à 1936

D'après les plans généraux par Lassere et Resplandy, archives municipales et départementales

Un projet de plus en plus ambitieux, pour le rayonnement Villemur

Conçu pour être ouvert vers la ville, le Parc des Sports a aussi l'ambition de faire connaître la ville dans la région. Cela est tout à fait lisible dans les déclarations du maire Charles Ourgaut : tandis qu'en 1931 il met en avant l'Union Sportive Villemurienne et ses besoins en installations³⁹, il est question « d'attirer l'élément étranger à Villemur »⁴⁰ par le biais des compétitions en 1935. De plus l'équipement apporte du prestige à la commune, qui peut ainsi s'enorgueillir de posséder un équipement « d'importance unique dans la région »⁴¹. Une preuve de la réussite de ce projet est apportée par la lettre adressée à la mairie par deux coureurs cyclistes professionnels au palmarès remarquable, proposant une date afin d'organiser une réunion sportive à laquelle ils participeraient⁴².

L'évolution du projet du Parc des Sports, passant en 1930 du dessin d'un terrain de sport proche d'une cité jardin, à l'ensemble de taille étonnante inauguré en 1936 et encore visible aujourd'hui, est le témoin flagrant de la volonté de faire de cet équipement municipal un élément du rayonnement de la ville. Une chronologie associée à la figure ci-contre (*Figure 20*) permet de mesurer cette importante évolution grâce aux modifications successives.

- 25 décembre 1930 : Plan d'aménagement par Joseph Thillet, architecte départemental. Un terrain de sports est projeté à côté d'une cité jardin (*Figure 12*). Le montant total des travaux est évalué à 6 900 000 fr, dont 1 600 000 fr pour la rive gauche. Le terrain de sport n'est pas mentionné dans la liste des dépenses, il semble être compris dans l'aménagement de la cité-jardin Malaret, 350 000 fr.

- 10 novembre 1931 : plan détaillant ce terrain de sport par M. Lasserre ingénieur communal, dénommé Parc des Sports, détaillant les installations avec différents sports. La piste est irrégulière, et ne répond pas à des normes de compétition, un bassin de natation est prévu ainsi qu'un cours de tennis. (*Annexe D.a*) En délibération municipale, le maire mentionne le Parc des Sports pour la première fois et indique qu'il veut profiter des subventions proposées par l'Etat pour le financer. Le budget prévu est de 360 000 fr.

- 4 octobre 1932 : la liste des parcelles que la commune va acquérir en vue de l'exécution du plan d'aménagement est publiée dans la Dépêche⁴³.

- 20 novembre 1933 : projet de Parc des Sports par M. Lasserre, de surface doublée par rapport au précédent plan. Une piste cycliste fait partie du projet, ainsi que des bains-douches. Un programme détaillé est aussi joint afin de lancer un concours pour la réalisation. (*Annexe D.b*)

- 3 mars 1934 : concours lancé, pour un montant de 450 000 fr (*Annexe E*)

³⁹ Délibérations municipales, 15 novembre 1931, commune de Villemur-sur-Tarn

⁴⁰ Délibérations municipales, 17 mars 1935, commune de Villemur-sur-Tarn

⁴¹ Délibérations municipales, 10 mai 1936, commune de Villemur-sur-Tarn

⁴² André Mouton et Onésime Boucheron, lettre se trouvant dans les archives municipales

⁴³ Archives municipales



Figure 21 : Consigne peinte sur les gradins du bassin, 2015



Figure 22 : Le vélodrome et les tribunes, carte postale Cim, années 30

Source : Document AVH

- 5 avril 1934 : offre de Jean Resplandy, entrepreneur à Quillan (Aude). Quelques modifications du plan général et des éléments bâtis sont apportées par rapport à l'offre, selon le savoir-faire de l'entreprise. Le montant annoncé est de 498 000 fr. (*Annexe D.c*)

- 16 mars 1935 : plans pour travaux supplémentaires présentés par Resplandy. La tribune est doublée, des gradins sont prévus autour de la piscine, quelques aménagements supplémentaires de second œuvre sont prévus. Le montant passe à 740 000 fr. (*Annexe D.d*)

- 7 mai 1936 : nouvelle série de plans pour travaux supplémentaires, dressés par Lasserre dont l'aménagement d'un gymnase dans la maison existante, et l'installation de réseaux de chauffage. Le montant total du marché s'élève à 1 060 000 fr. (*Annexe D.e*)

- 21 juin 1936 : inauguration du Parc des Sports de Villemur-sur Tarn⁴⁴

L'importance croissante prise par le projet du Parc des Sports entre 1931 et 1936 en terme de programme et de budget montre que la volonté politique qui le porte a évolué. Inspiré au début par la politique nationale et les théories d'urbanisme en cours, le terrain de sport est tout d'abord perçu comme un équipement pour l'hygiène (*Figure 21*) la santé de la jeunesse villemurienne et l'activité de ses ouvriers. Le projet évolue dès 1933 : le cyclisme étant considéré comme pouvant apporter plus de public, on décide de construire le vélodrome, et l'on ajoute les tribunes et les gradins pour accueillir ce public. Ainsi, le doublement de la surface du Parc des Sports ainsi que l'ajout d'éléments programmatiques indiquent, complétant l'idée initiale de santé par l'éducation physique, l'intention de faire rayonner la ville par le sport (*Figure 22*).

Pour conclure cette première partie, on peut donc dire que les idées modernistes et hygiénistes de l'époque des années 30, notamment en matière éducation physique et de sport, ont été matérialisées à Villemur à l'occasion de la reconstruction de la ville après la crue du Tarn de 1930. Conformément aux dispositions prévues par le plan d'aménagement, c'est sur la rive gauche, rive de la modernité et de l'extension, que prend place le Parc des Sports. Répondant aux théories urbaines et sociales de son époque, il est conçu au cœur de la ville et ouvert vers elle. Enfin, grâce à la volonté du maire Charles Ourgaut, l'équipement municipal prend de l'ampleur jusqu'à son inauguration, démontrant l'intention de rendre Villemur attractif grâce au sport.

⁴⁴ Date fixée au conseil municipal du 10 mai 1936

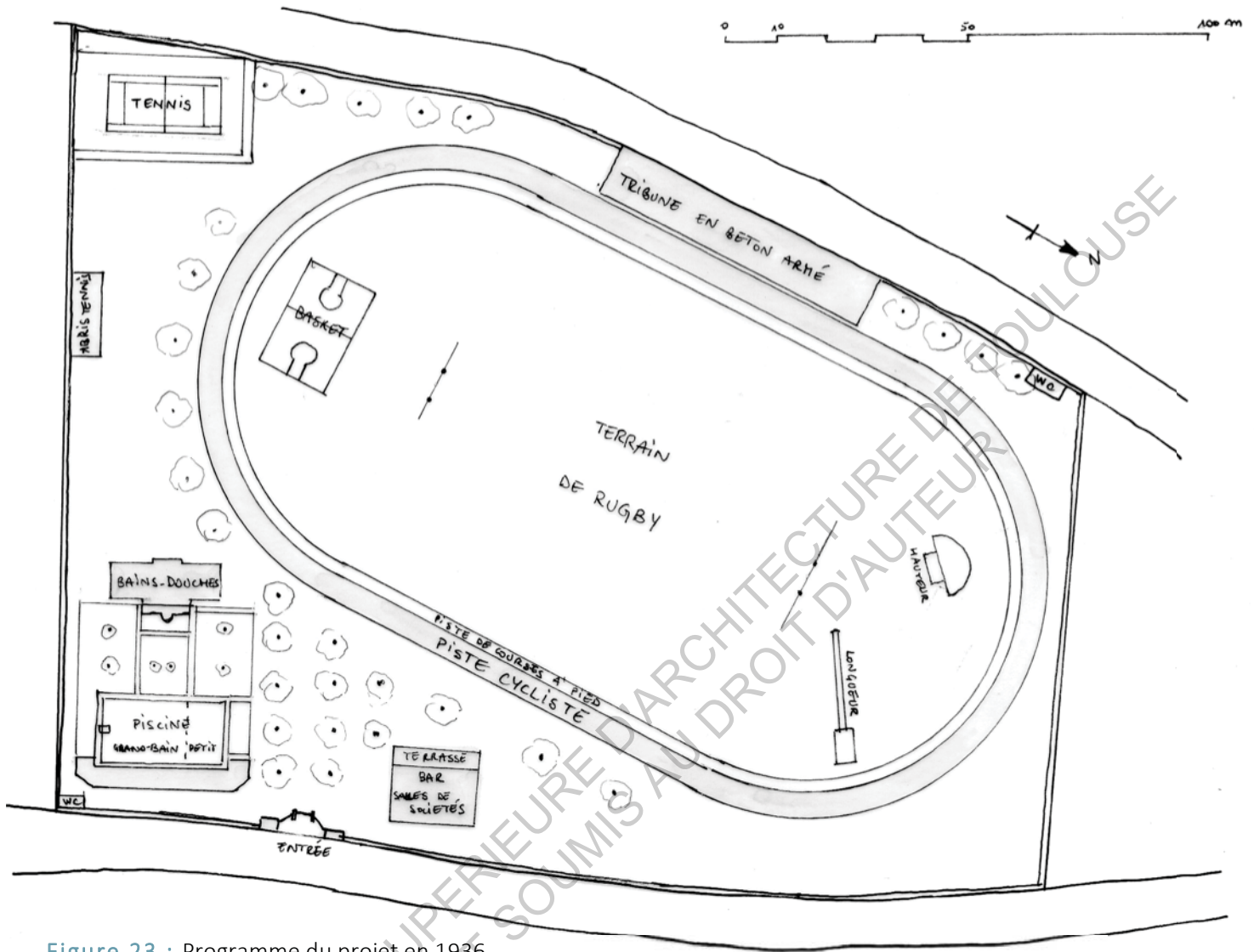


Figure 23 : Programme du projet en 1936
D'après le plan général par Resplandy, archives départementales

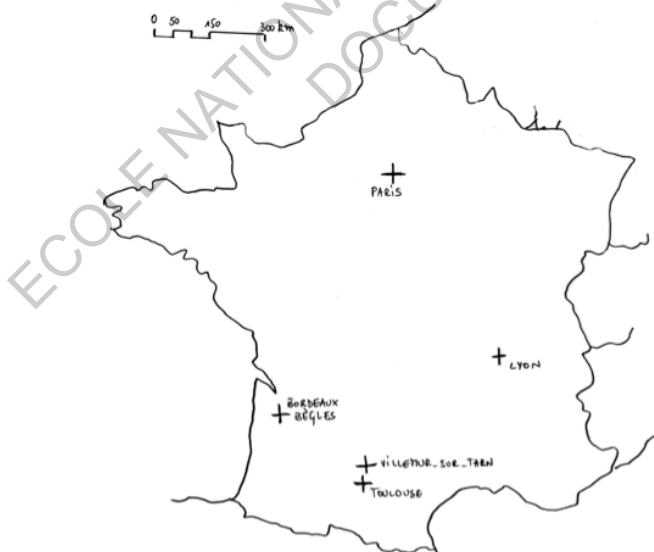


Figure 24 : Carte des équipements sportifs remarquables utilisés

II. UNE FORME TYPIQUE DE L'ESPACE SPORTIF MODERNE DES ANNEES 30

Le Parc des Sports de Villemur a ainsi été conçu dans un contexte de reconstruction et dans une optique de modernisation fortement liée avec les politiques municipales et nationales des années 20 et 30. La France de l'entre-deux-guerres connaît donc un fort engouement pour le sport et donc pour les équipements sportifs, qui sont le plus souvent, comme à Villemur, commandés par les municipalités. Comme l'indique Jean-Paul Callède⁴⁵, « l'équipement sportif devient un domaine d'innovation architectural, technique et technologique aux retombées symboliques immédiates ».

De nombreux bâtiments et espaces liés au sport sont ainsi dessinés et réalisés, et les architectes y apportent les codes et motifs propres à l'architecture de l'époque, notamment avec l'emploi du béton ou de la brique et l'esthétique Art Déco⁴⁶.

Dans cette partie est donc proposée une analyse des caractéristiques architecturales et techniques du Parc des Sports de Villemur, dont les installations sont présentées ci-contre (*Figure 23*), en regard d'équipements sportifs remarquables des années 30, et ainsi faire ressortir la typicité par la comparaison.

1) Des équipements sportifs inspirant pour Villemur

La première partie du mémoire a permis de le comprendre : le Parc des Sports a été conçu sur une idée de l'architecte Thillet par l'ingénieur Lasserre et l'entrepreneur Resplandy.

Les documents trouvés dans les archives ou l'étude des plans ne permettent pas d'identifier le processus de composition ou la recherche formelle autour de chaque élément, piste, tribune ou piscine. Cette conception architecturale qui semble ainsi modeste porte pourtant la marque de son époque, par le biais de nombreuses caractéristiques typiques.

Afin d'exposer quelles sont ces caractéristiques, l'étude comparative du Parc des Sports de Villemur avec d'autres équipements sportifs, considérés comme remarquables, cités comme exemplaires dans le catalogue de l'exposition 1925, *Quand l'Art Déco séduit le monde*⁴⁷, est une méthode adaptée.

Les réalisations utilisées pour la comparaison⁴⁸, dont quelques photos et plans sont présentés en annexe (*Annexe F*), sont :

- La Cité des Sports de Lyon, Tony Garnier architecte, 1913-1926
- Le stade Jean Bouin à Paris, Jacques Lambert, Gustave Saacké, Pierre Bailly architectes, 1925
- Le Parc des Sports de Toulouse, Jean Montariol, Robert Armandary architectes, Charles Baruteaud ingénieur-architecte des Charpentiers Toulousains, 1929-1952
- La piscine et bains-douches de Bègles, Blanchard ingénieur-architecte de la ville⁴⁹, 1932
- La piscine Judaïque de Bordeaux, Louis Madeline architecte, 1935
- Le stade municipal de Bordeaux, Jacques d'Welles architecte de la ville, 1938

⁴⁵ CALLÈDE Jean-Paul. Les politiques du sport en France. L'année sociologique. Presses Universitaires de France, 2002, 52, n°2, p. 437 à 457. Texte disponible sur <http://www.f2smhstaps.ups-tlse.fr> p 445

⁴⁶ RIVOIRARD Philippe. Quand la France s'équipe. 1925, quand l'Art Déco séduit le monde. Dir. BREON Emmanuel Bréon, RIVOIRARD Philippe. Norma Edition, 2013. p148

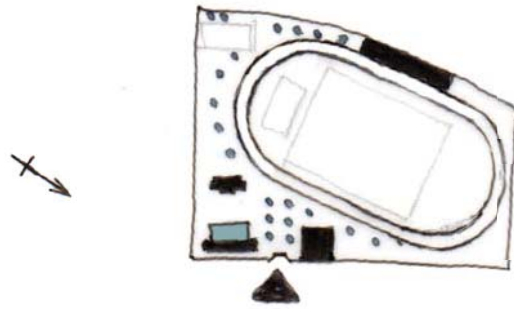
⁴⁷ Idem p 154

⁴⁸ Les ouvrages utilisés pour connaître ces équipements remarquables sont mentionnés dans la bibliographie dans « Architectures sportives »

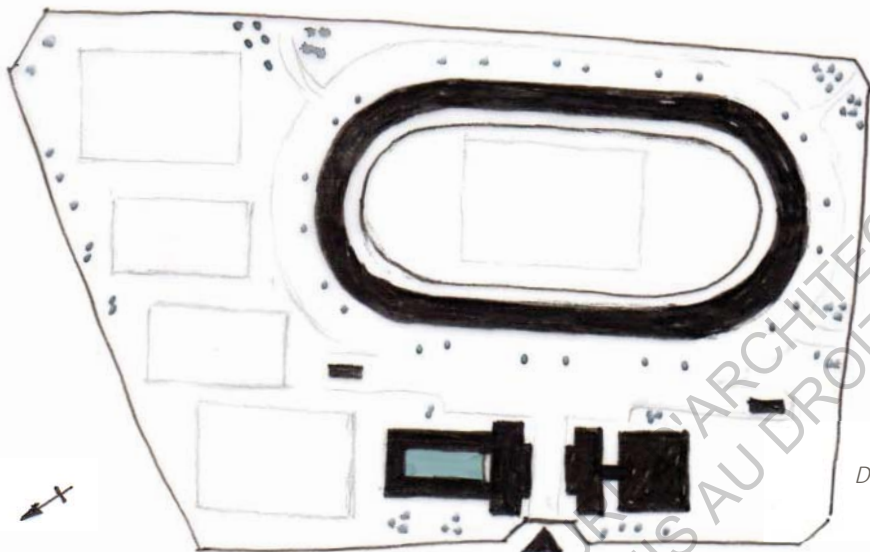
⁴⁹ <http://www.commune-mairie.fr/monuments-historiques/begles-33039/>

Figure 25 :

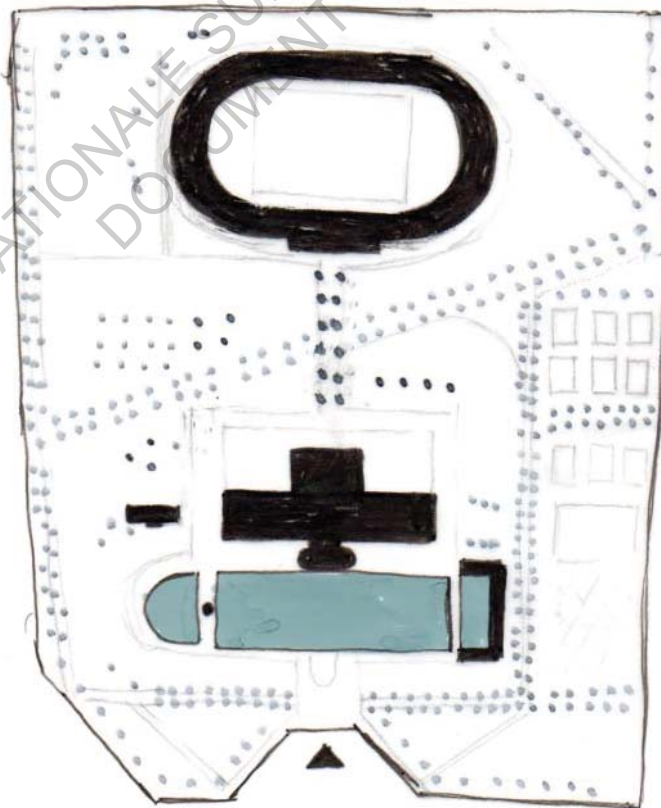
Comparaison des parcs des sports



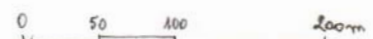
Parc des Sports de Villemur
D'après plan général par Resplandy,
(1936) archives départementales



Cité des Sports de Lyon
D'après plan général par Tony Garnier,
Architecture d'Aujourd'hui n°3, 1934



Parc des Sports de Toulouse
D'après une perspective générale
et google maps



Les trois premiers équipements cités ont certainement influencé la conception du Parc des Sports de Villemur : Paris par les publications liées au béton Hennebique⁵⁰, Lyon par la proximité des maires Charles Ourgaut et Edouard Herriot, et Toulouse par la proximité géographique et administrative.

On peut remarquer en dernier lieu que pour ces réalisations sportives, les architectes et les ingénieurs sont souvent associés.

2) L'union de tous les sports sur un même site

La mise en scène du sport

De nombreuses villes en France ont fait le choix de concevoir des espaces réunissant tous les sports. Souvent situés dans de grandes villes ou des villes en développement, ce ne sont pas des « équipements de proximité » mais des « équipements de grand rayon »⁵¹. La dénomination « Parc des Sports » est la plus utilisée, ici pour les équipements de Villemur et Toulouse. Dans le même esprit le nom à Lyon est « Cité des Sports ».

Ce sont des espaces conçus pour le sport, ce sont donc des « équipements sportifs par destination », distingués par François Vigneau, dans son essai *Les espaces du sport*, des « aménagements sportifs par adaptation » comme par exemple un foyer rural, et des « espaces d'activité physique et sportive par appropriation » tel qu'une plage ou un parc⁵². Cela implique que la conception architecturale est directement liée aux usages sportifs du lieu.

Parmi les usages identifiés dans cet ouvrage, les parcs des sports sont des espaces de « réalisation » sportive, mais aussi des espaces de « représentation ». Ce deuxième aspect est d'après François Vigneau « la fonction emblématique de l'architecture sportive »⁵³ C'est dans cette optique que peuvent être analysés les plans ci-contre (*Figure 25*), composant sur une même parcelle avec des éléments de taille et de forme très différentes.

A Lyon comme à Toulouse le plan est composé de manière sensiblement symétrique. L'entrée fait face à l'élément emblématique, le stade ou la piscine. L'entrée est très marquée, par une inflexion dans la limite, et par deux bâtiments en vis-à-vis à Lyon ou un portail à Toulouse. Des alignements d'arbres sont utilisés pour souligner les chemins ou la courbe du stade.

A Villemur l'entrée est aussi marquée par un portail et une inflexion rentrante de la clôture. Sans doute pour optimiser l'espace sur cette parcelle contrainte, le stade ne se trouve pas directement face à l'entrée. En revanche comme à Lyon l'entrée est encadrée par deux entités : l'ensemble piscine à gauche, la maison carrée à droite. De plus des alignements d'arbre guident le visiteur vers la tribune. On retrouve donc à Villemur les dispositifs mis en place à Lyon et Toulouse.

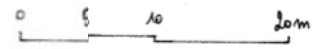
⁵⁰ Le Béton Armé. Revue mensuelle et technique et documentaire des constructions en béton armé système Hennebique. Paris, F. Magry Editeur, 1898 à 1939. Disponibles en ligne sur <http://lib.ugent.be/lebetonarme/>

⁵¹ CALLÈDE Jean-Paul. Les politiques du sport en France. L'année sociologique. Presses Universitaires de France, 2002, 52, n°2, p. 437 à 457. Texte disponible sur <http://www.f2smhstaps.ups-tlse.fr>

⁵² VIGNEAU François. Les espaces du sport. Presses Universitaires de France, 1998

⁵³ Idem

Figure 26 : Comparaison des portails d'entrée des Parcs des Sports



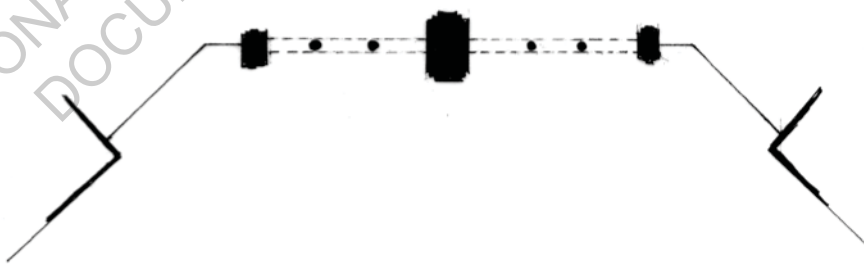
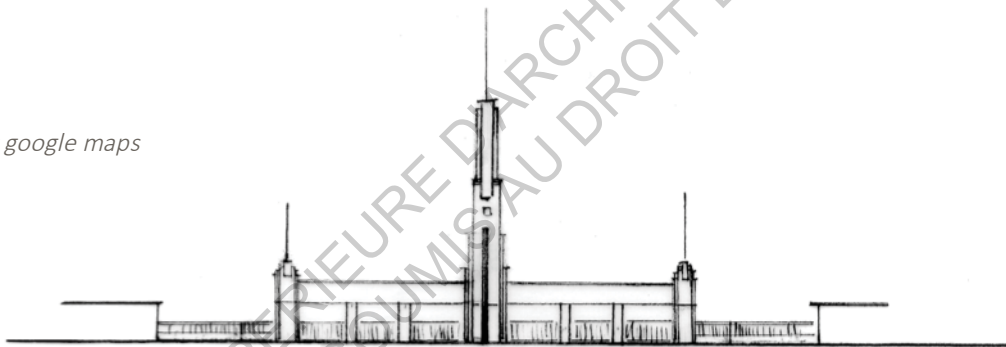
Villemur

D'après le plan de Resplandy (1934)



Toulouse

D'après photo et google maps



Une entrée magnifiée

Le portail monumental du Parc des Sports de Toulouse, surnommé le minaret⁵⁴, a été dessiné par Robert Armandary et représente un élément caractéristique et symbolique pour l'équipement sportif. A Villemur le portail a aussi pour fonction de signaler l'équipement, et le mot « STADE » apposé permet son identification immédiate.

Bien que d'échelles très différentes, la comparaison des portails de Toulouse et Villemur (*Figure 26*) permet de noter des caractéristiques communes. En effet ils présentent tous deux une verticalité affirmée par les poteaux et tours plus hautes que les bandes horizontales. L'effet d'ascension est accentué par un marquage et des cannelures verticales de la base à Villemur, puis par l'affinement de l'élément, en une étape à Villemur, plus étagé à Toulouse, puis des mats se prolongeant vers le ciel.

On retrouve en plan le dispositif d'appel à entrer ouvert vers toutes les directions, réalisé par le creux en demi-hexagone. Les poteaux ou tours sont plus longs que larges (*Figure 27*) et présentent leur plus petit coté à la rue, ce qui renforce la perspective vers les équipements sportifs en arrière plan.

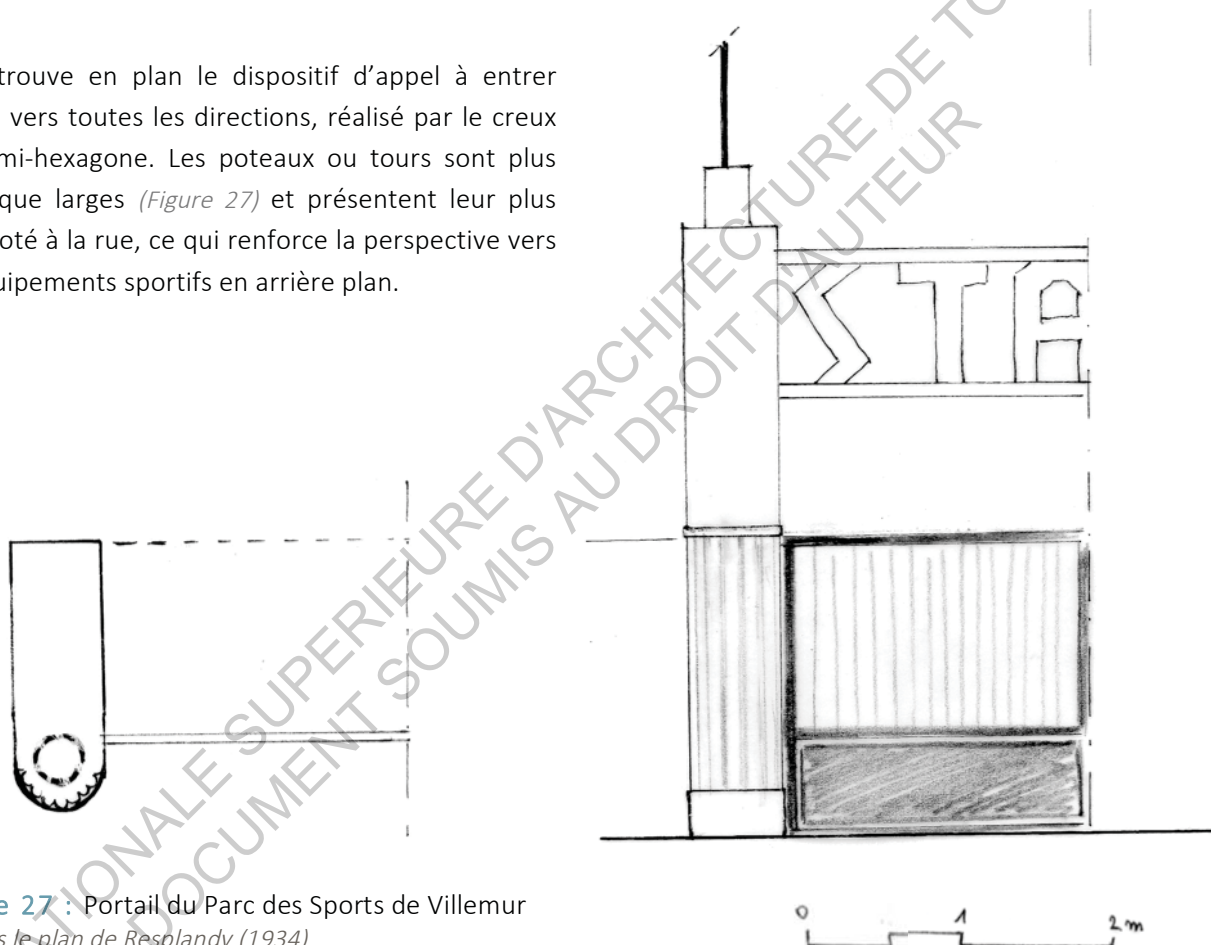


Figure 27 : Portail du Parc des Sports de Villemur
D'après le plan de Resplandy (1934)

Dans une parcelle restreinte et irrégulière, le Parc des Sport dans son ensemble rassemble donc les équipements sportifs emblématiques que sont le stade et la piscine ainsi que de nombreux sports, proposant une composition comparable aux parcs des sports remarquables de Lyon et Toulouse construits quelques années auparavant.

⁵⁴ CAUE de la Haute Garonne, Ecole d'Architecture de Toulouse. Toulouse 1920-1940. La ville et ses architectes. Ed. Ombres, 1991

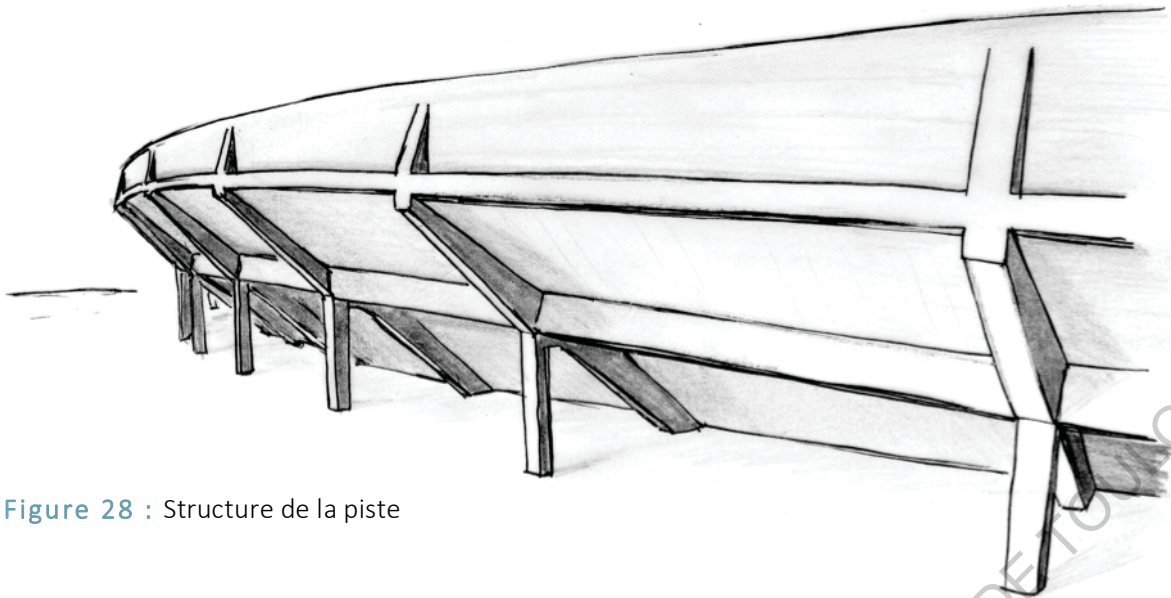


Figure 28 : Structure de la piste

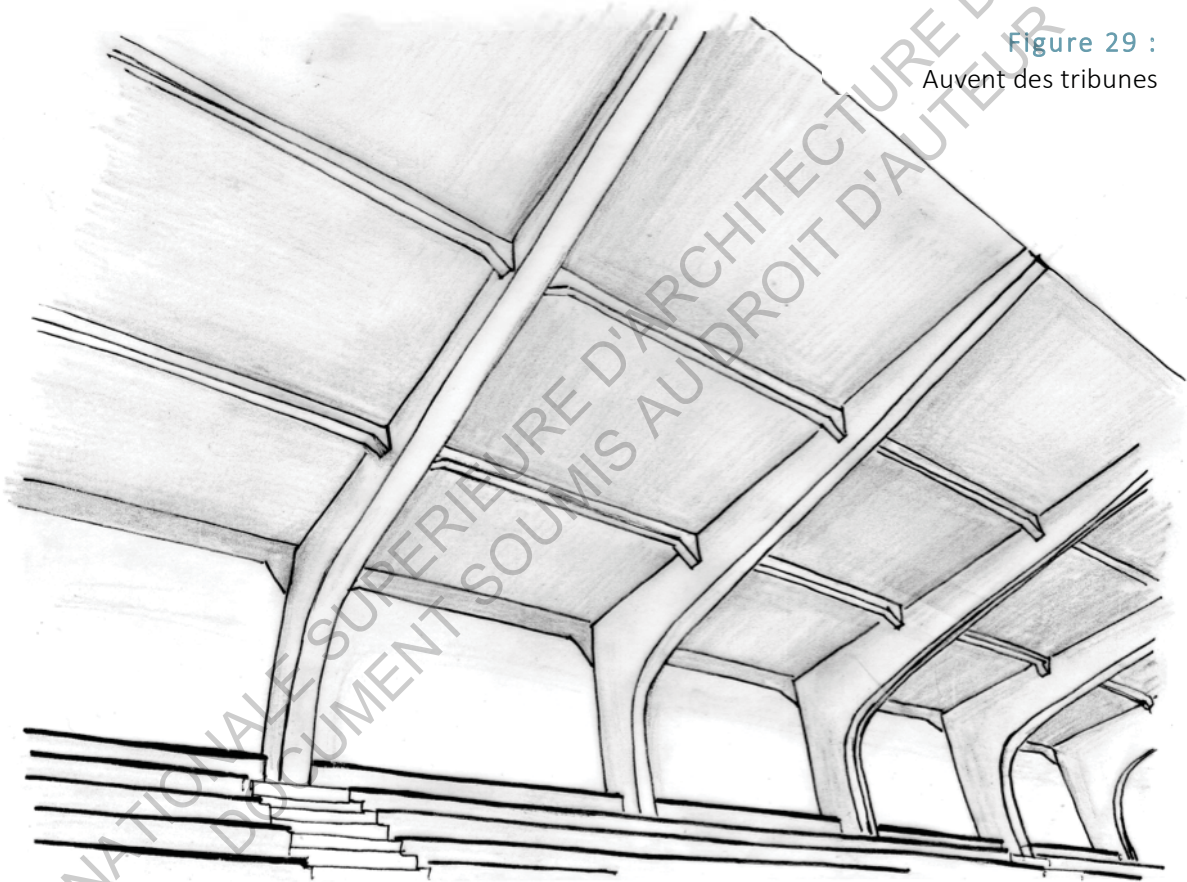
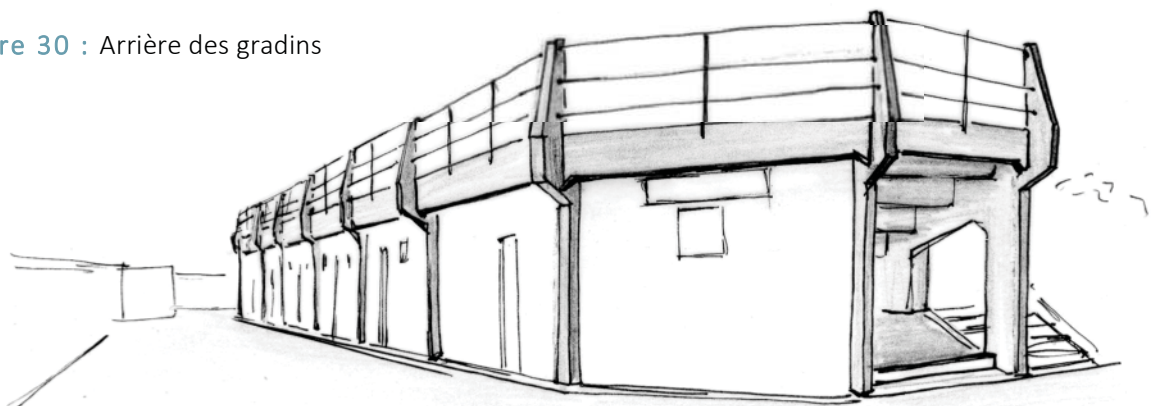


Figure 29 :
Auvent des tribunes

Figure 30 : Arrière des gradins



3) Le béton comme matériau de la modernité

Une forme induite par la technique constructive

A l'exception du bâtiment club-house/gymnase qui était déjà présent sur le site, tous les bâtiments et installations du Parc des Sports sont en béton armé. C'est le matériau dominant dans l'architecture sportive des années 20 et 30, et tous les équipements remarquables étudiés ici sont aussi partiellement ou totalement en béton⁵⁵. Ce qui différencie le Parc des Sports de Villemur de ceux-ci est le traitement du béton. En effet, alors qu'il est le plus souvent peint en blanc ou en gris, comme à Toulouse, Bordeaux ou Bègles, le béton à Villemur est souvent apparent, quasiment brut de décoffrage, comme en témoignent les empreintes du coffrage en bois visibles.

De plus pour les trois éléments techniques que sont la tribune, les gradins et la piste (Figures 28 à 30), la structure de poteaux et poutres est le plus souvent apparente, et n'est masquée que par endroit pour créer des espaces de stockage. Ces trois éléments présentent une unité formelle par les éléments de structure : poteaux et poutres ont une finesse équivalente, se présentent obliques pour suivre la sous-face, et proposent des biseaux nombreux issus des calculs du béton armé. Les joints de dilatation sont visibles, particulièrement dans les gradins : situé au centre, le joint souligne les marches. (Figures 31 et 32)

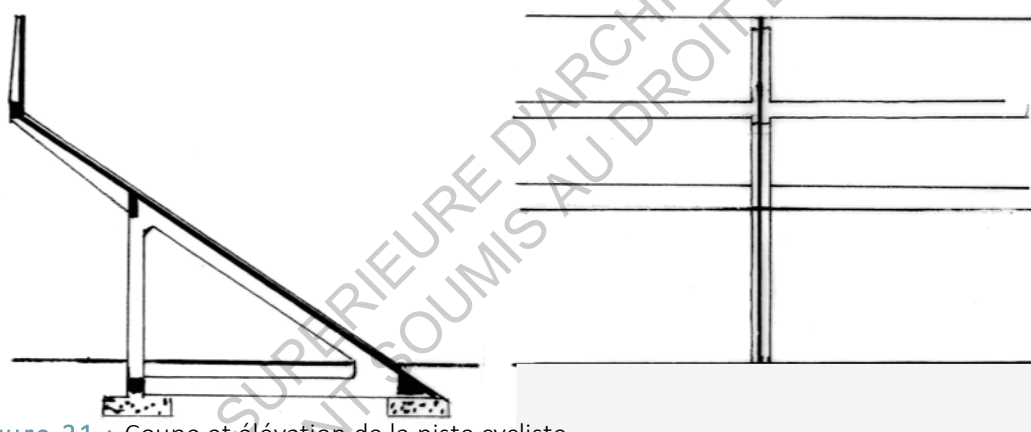
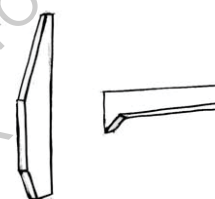


Figure 31 : Coupe et élévation de la piste cycliste
D'après les plan de Resplandy (1934), archives départementales

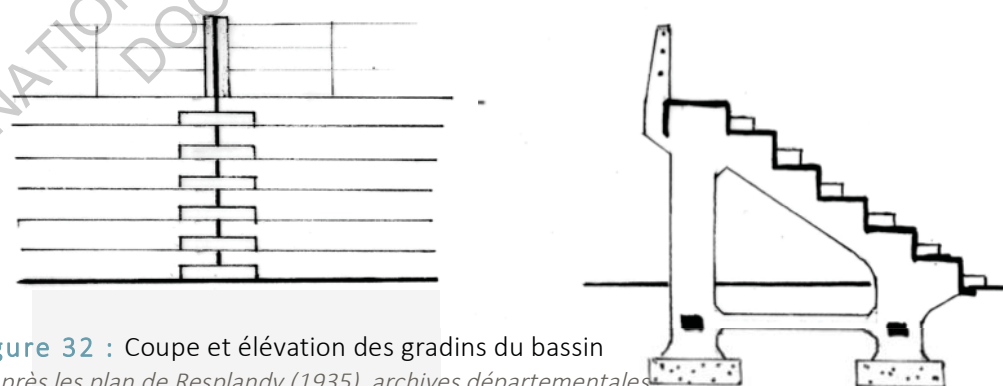


Figure 32 : Coupe et élévation des gradins du bassin
D'après les plan de Resplandy (1935), archives départementales

⁵⁵ La piscine de Bègles est réalisée en béton et brique. La brique est aussi un matériau très utilisé dans l'architecture de cette époque en tant que matériau moderne et sain, en particulier pour les piscines, comme le montre l'exemple de la piscine de la Butte-aux-Cailles à Paris par Louis Bonnier. Pourtant à Villemur où la brique est le matériau traditionnel, c'est le béton qui porte l'image de modernité.

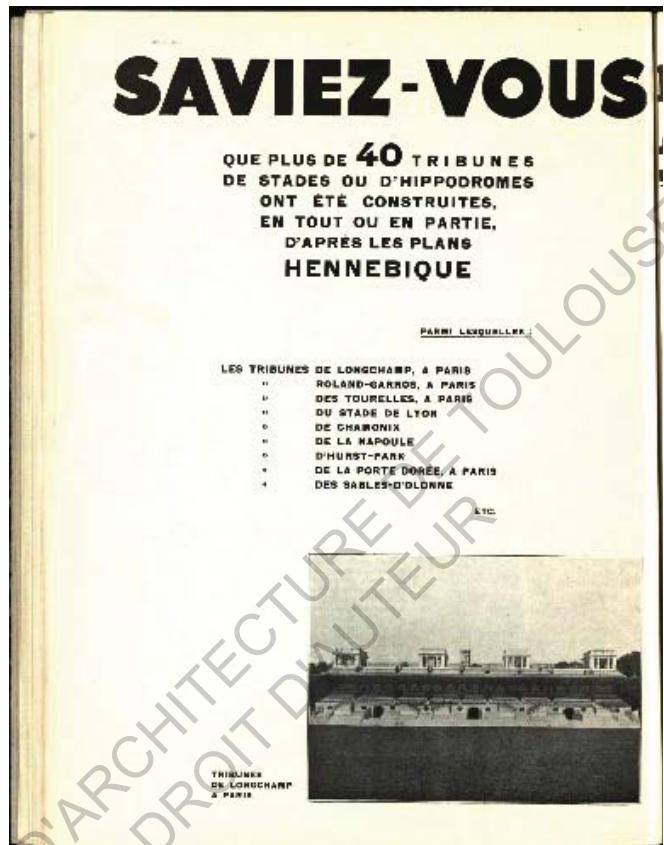
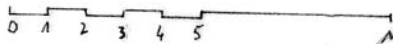
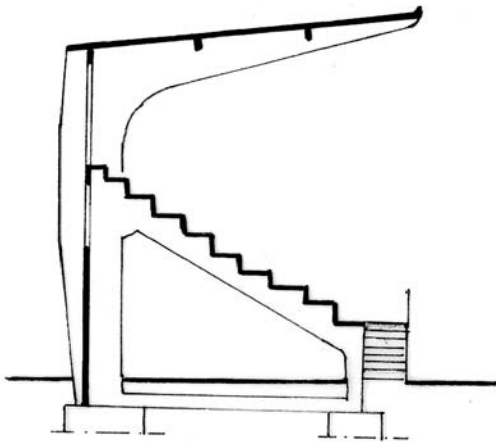
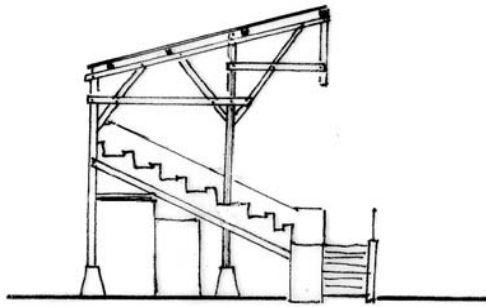


Figure 33 : Autopromotion du système Hennebique dans la revue Le Béton Armé

Source : Le Béton Armé, n°354, août 1937

Figure 34 : Tribune en bois dessinée par Lasserre pour le concours, tribune en béton proposé par Resplandy dans son offre

D'après élévations des tribunes projetées (1933 et 1934), archives départementales

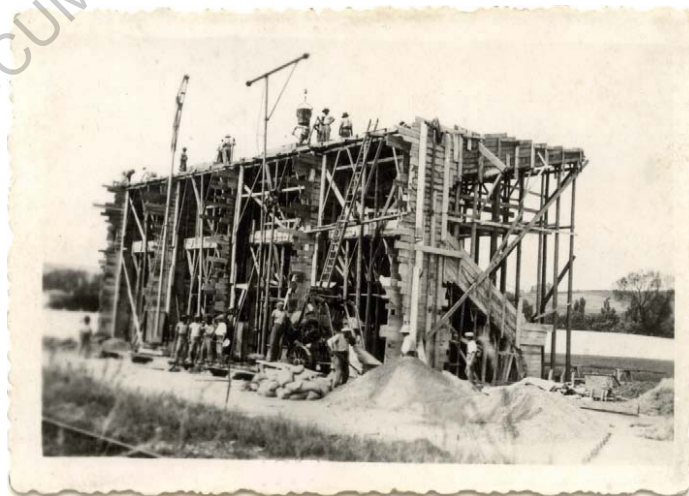


Figure 35 : Construction de la tribune, 1935

Source : Document AVH

Le choix d'un matériau à l'image moderne

Les « béton armé ou ciment armé »⁵⁶ ont été imposés dans le programme du concours lancé en 1933 par la municipalité, sous l'égide de M. Lasserre, pour la piste cycliste et le bassin de natation. La tribune en revanche est dessinée dans le programme en bois, mais l'entrepreneur Resplandy propose dans son offre une tribune en béton armé (Figure 34).

Le savoir faire du béton armé est apporté à Villemur par cet entrepreneur. En effet il est « entrepreneur concessionnaire » du système Béton Armé Hennebique depuis 1933⁵⁷. Ce système propose des formes adaptées au béton pour tous les types d'équipement modernes : transport, industrie, loisir... Ainsi, la revue le Béton Armé, publiée de 1898 à 1939 par l'entreprise Hennebique, expose régulièrement des projets de constructions sportives à partir de 1925 et vente les mérites du système pour la construction de tribunes dans toute la France (Figure 33). La tribune de Villemur en est un exemple.

La seule partie du Parc des Sports qui n'est pas en béton est donc la « maison carrée » déjà présente sur la parcelle, construite en pierre. En 1936 elle est réaménagée, devient bar au rez-de-chaussée et salle de gymnastique à l'étage, et se dote d'une terrasse couverte en béton.

Le choix du béton armé visible pour le Parc des Sports dénote une volonté d'afficher une image résolument moderne, en lien avec le projet social moderne. C'est un matériau récent et hygiénique, tout à fait adapté aux valeurs du sport dans les années 30. Il est aussi probable que le prix concurrentiel et la mise en œuvre rapide (Figure 35) de ce matériau aient constitués des atouts majeurs pour la construction d'un ensemble tel que le Parc des Sports.

La comparaison des éléments du Parc des Sports avec des bâtiments construits durant la même période illustre la différence des valeurs promues par l'architecture : la mairie construite en 1931 présente un style historique et régionaliste, en brique et en pierre, symbolisant la puissance, la richesse et la continuité. En revanche sur la rive gauche au centre du nouveau parc municipal, un kiosque en béton, sobre et blanc, affiche la modernité, comme pour le Parc des Sports.



Figure 36 : Mairie de Villemur, kiosque du jardin public, construits après la crue du Tarn de 1930

Le choix du matériau béton pour le Parc des Sports indique donc la volonté d'offrir une image moderne et hygiénique, et il est assumé dans des formes propres à cette technique.

⁵⁶ Archives départementales

⁵⁷ Le Béton Armé. Revue mensuelle et technique et documentaire des constructions en béton armé système Hennebique. Paris, F. Magry Editeur. Mai 1933, n°303

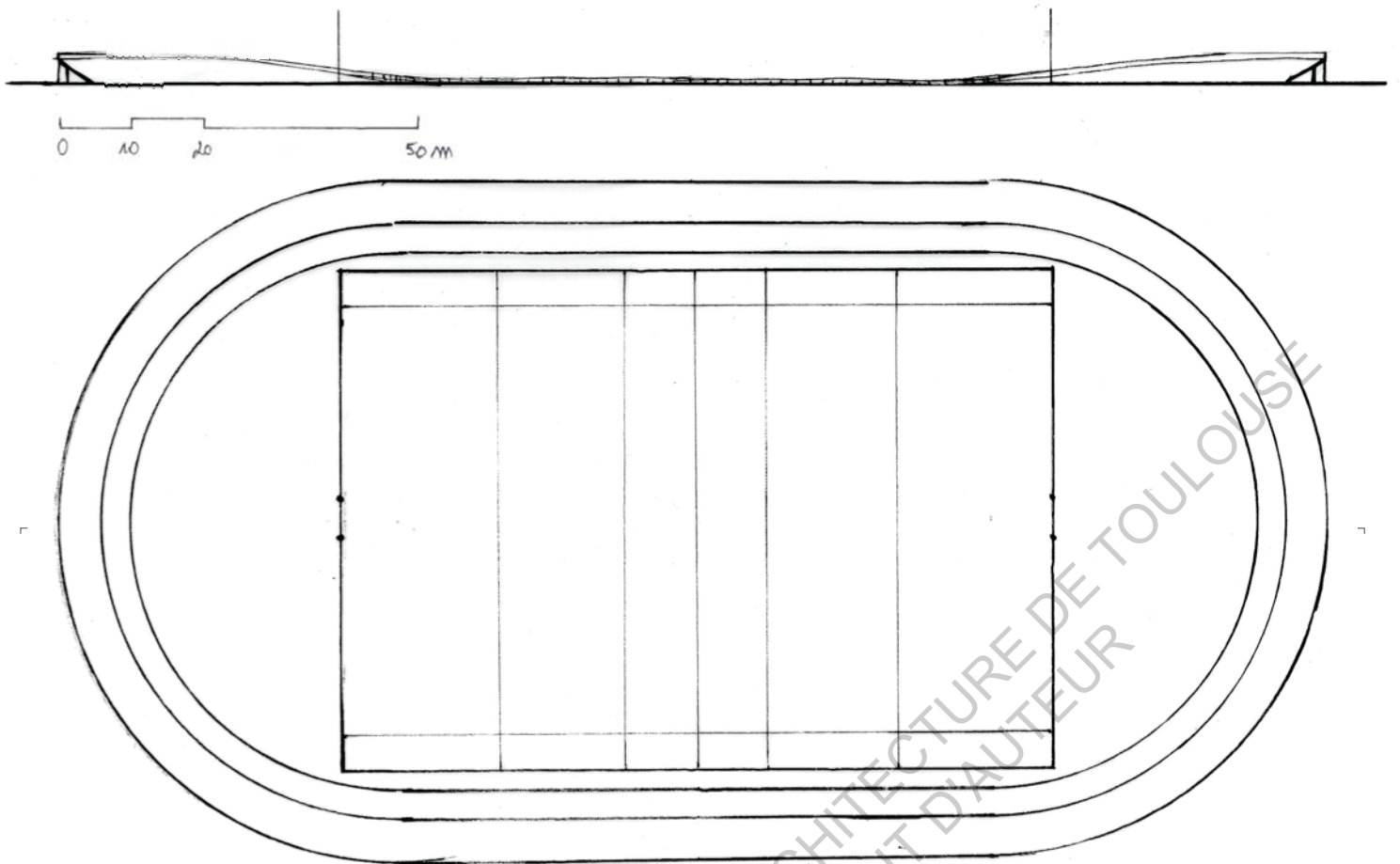


Figure 37 : Plan et coupe du vélodrome : piste cycliste, piste athlétique, terrain de rugby
D'après plans de Resplandy (1934), archives départementales ; google maps

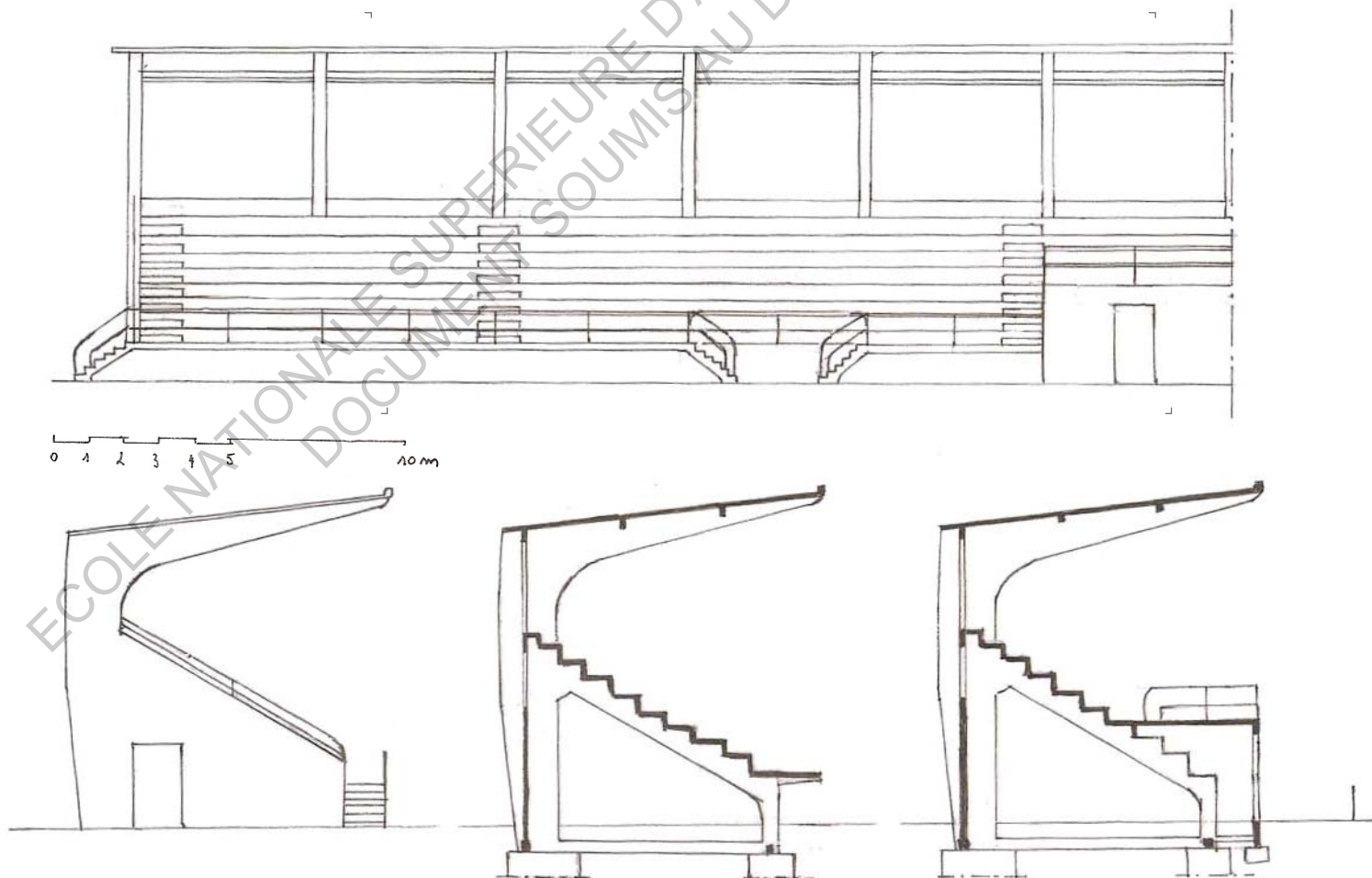


Figure 38 : Plan, élévation et coupes de la tribune
D'après plans de Resplandy (1935), archives départementales

4) Le vélodrome, équipement typique et symbole pour la ville

Une installation d'envergure adapté aux compétitions

Le stade est l'archétype de l'espace sportif⁵⁸. Il est l'équipement le plus représentatif de l'idée du sport.

C'est à Villemur l'installation la plus grande du Parc, et il regroupe pistes cycliste et d'athlétisme et terrain de rugby. Les normes des fédérations de chaque sport sont respectées : le terrain de rugby de 70*100m impose une largeur, puis la longueur est déterminée pour obtenir une piste d'athlétisme de 400m. La piste cycliste aura donc une longueur de 454m, et une largeur de 6m, (Figure 37) ce qui est conforme aux exigences de la Fédération Française de Cyclisme passées et actuelles. Construite en ciment armé hors-sol, cette piste est d'ailleurs citée comme exemple dans le Guide de conception d'un vélodrome édité par cette organisation en 2013⁵⁹.

La forme de la piste est très simple : il s'agit d'une forme oblongue, un rectangle additionné de deux demi-cercles aux extrémités. A l'heure actuelle, pour plus de vitesse, les vélodromes sont réalisés avec une courbe polycentrique. Pour l'athlétisme, l'idéal est un rayon constant comme à Villemur, mais les pistes de niveau régional peuvent présenter des courbes en anse de panier. (Figure 39)

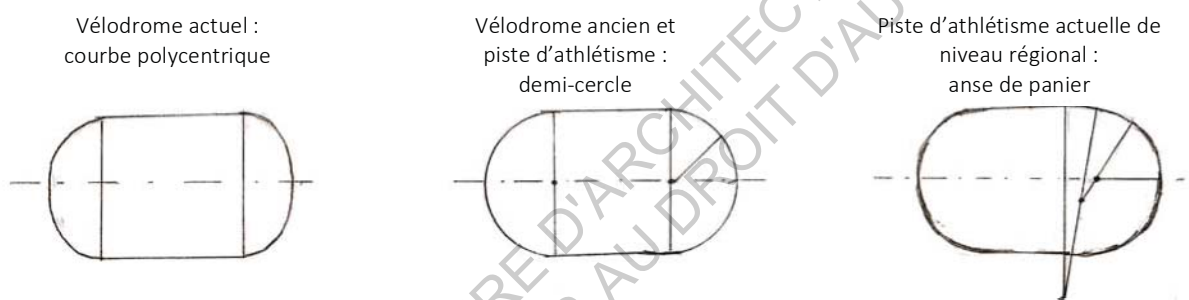


Figure 39 : Formes réglementaires des stades

D'après les documents réglementaires des fédérations de cyclisme et d'athlétisme

La tribune est en béton armé, comme expliqué dans la partie précédente. Les éléments verticaux servant à la fois de portique, d'assise et d'auvent présentent une forme qui utilise les propriétés de ce matériau, en particulier la console de l'auvent qui s'affine à l'extrémité. Ces éléments verticaux sont répétés 13 fois sur les 60m que fait la tribune, avec de légères variations selon s'ils forment l'about, une partie de la tribune d'honneur au centre ou un élément standard, comme le présentent les coupes ci-contre (Figure 38).

Ce stade vélodrome a vocation à devenir le symbole du sport à Villemur et du rayonnement de la ville. Répondant aux exigences réglementaires, il peut accueillir des compétitions d'envergure ; l'évolution du projet du Parc des Sports le montre par le doublement de la longueur de la tribune en 1934, passant de 30 à 60m de long, pour pouvoir accueillir environ 1000 personnes, car « l'Union Vélocipédique Française a décidé d'y faire disputer certaines éliminatoires »⁶⁰.

⁵⁸ VIGNEAU François. Les espaces du sport. Presses Universitaires de France, 1998

⁵⁹ Fédération Française de Cyclisme

MOIROUD Jean et SCHWAB Guillaume. Conception d'un vélodrome. Guide destiné aux maîtres d'ouvrage et architectes. Fédération Française de Cyclisme. 2013. Disponible sur le site <http://www.fcc.fr> p19

⁶⁰ Délibérations municipales, 17 mars 1935, commune de Villemur-sur-Tarn

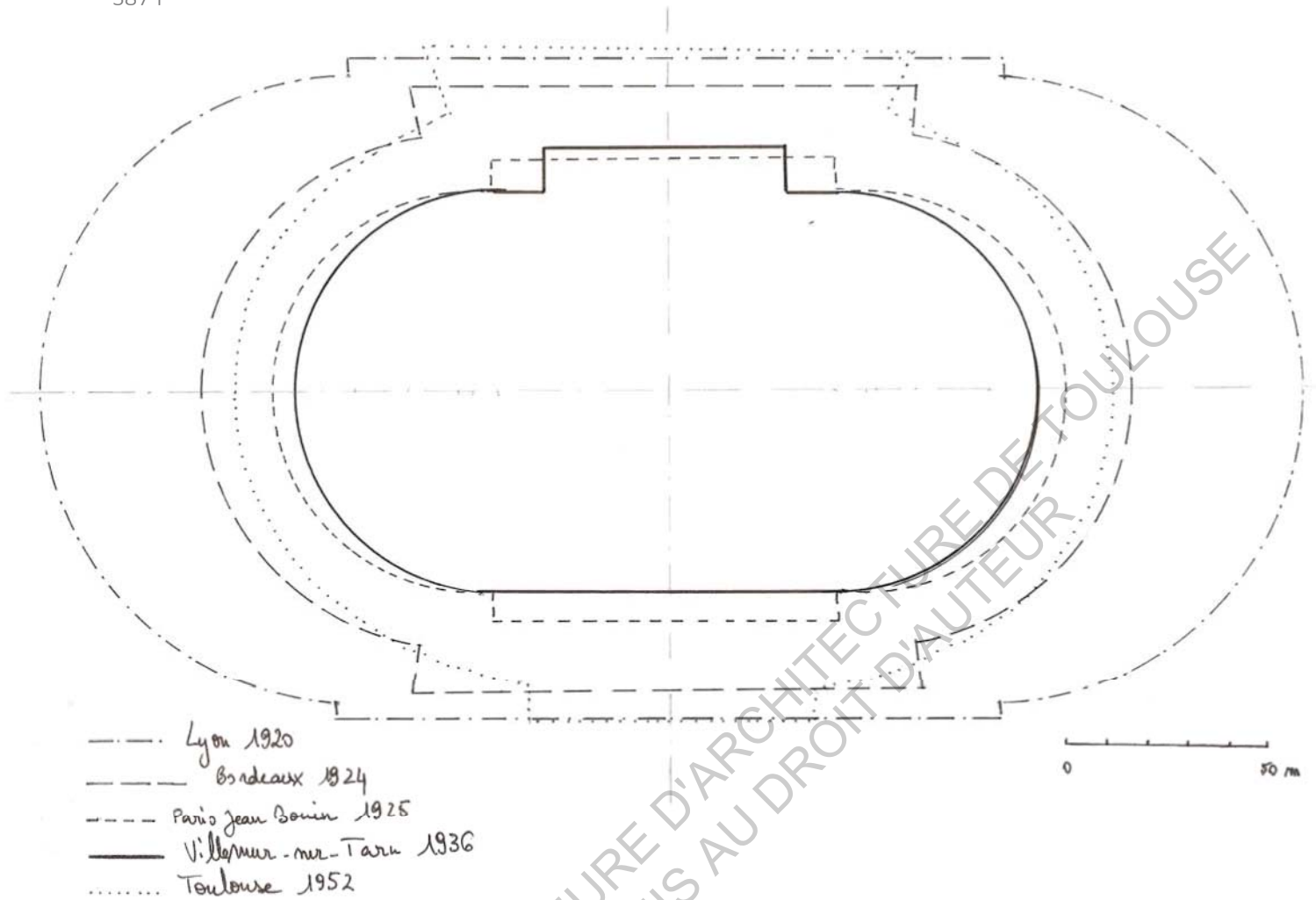
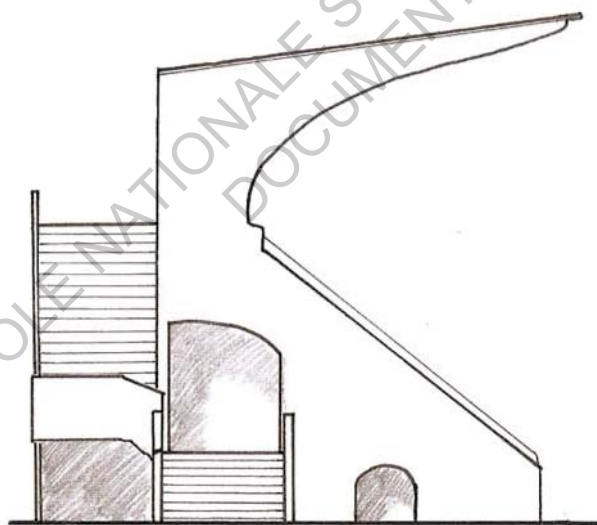
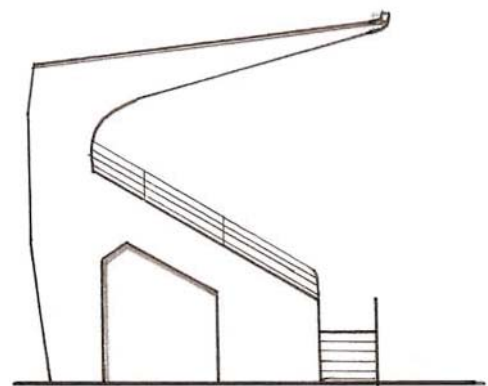


Figure 40 : Comparaison des emprises du stade de Villemur des stades remarquables
D'après google maps et Architecture d'Aujourd'hui n°3, 1934

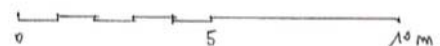


Stade Jean Bouin, Paris
D'après photo dans Sports, Portrait d'une métropole



Stade de Villemur
D'après élévation de Resplandy (1935), archives départementales

Figure 41 : Comparaison de l'élévation des tribunes



Un équipement dans la lignée des stades remarquables

La comparaison du stade de Villemur avec les stades remarquables (Figure 40) montre que la forme oblongue est standard dans les années 20 et 30. La différence de taille s'explique par la présence de tribunes plus ou moins grandes, entourant ou non les pistes. En effet les pistes cyclistes ont une longueur sensiblement égale à celle de Villemur, par exemple 466m à Toulouse et 500m à Bordeaux. Les tribunes implantées tout autour de la piste suivent la forme de celle-ci, comme à Lyon et Bordeaux. En revanche après la seconde guerre mondiale, si la forme de la piste évolue peu, la forme des tribunes l'entourant change et se rapproche de l'ellipse : le stadium de Toulouse l'illustre bien.

Le stade comparé ayant les dimensions les plus proches de celui de Villemur est le stade Jean Bouin de Paris⁶¹. En effet il se compose d'une piste vélodrome avec des tribunes latérales seulement, mais des deux cotés.

Ces tribunes présentent des caractéristiques semblables, comme on le voit dans la figure ci-contre (Figure 41). Si la tribune parisienne est plus grande et avec un accès par l'arrière, l'auvent est identique à l'auvent de Villemur. Il y a de plus un accès à l'espace sous les tribunes pour les deux tribunes.

Cette similitude provient peut-être de l'affiliation des constructeurs avec le système Hennebique. Resplandy à Villemur a utilisé ce procédé de façon certaine, proposant en 1933 une forme propre au béton au maître d'ouvrage. Il a pu s'inspirer du stade Jean Bouin construit quelques années plus tôt, ou encore adapter une forme issue d'un modèle de tribunes Hennebique. D'après les connaissances de M. Sengès⁶², cette tribune aurait été la première construite par l'entrepreneur dans la région, qui aurait réutilisé cette forme caractéristique par la suite pour d'autres stades.

La conception du vélodrome de Villemur est donc liée aux dimensions minimales réglementaires pour y organiser des compétitions importantes, ce qui le rend comparable en terme de forme et de taille avec les autres stades de son époque. Ce stade est le plus grand élément de l'ensemble sportif. Il s'inscrit dans la mouvance française de 1918 à 1945 décrite par Marie Vives et Fabienne Chevallier dans leur article sur Docomomo : « Le Stade deviendra le chef de file des lieux du sport et se posera comme un des équipements majeurs. Il va marquer de son empreinte les villes par sa présence et par sa symbolique. »⁶³ Le vélodrome de Villemur est l'élément emblématique du Parc des Sports.

⁶¹ Ces tribunes ont été détruites dans le cadre de la restructuration du stade entre 2010 et 2013. La piste vélodrome a aussi disparu, et l'équipement est maintenant à destination du rugby uniquement.

⁶² Président de l'association des Amis du Villemur Historique

⁶³ VIVES Marie, CHEVALLIER Fabienne. Architecture et sport en France 1918-1945 : une histoire politique et culturelle. Le cas de Paris et de sa proche banlieue. Docomomo. Disponible sur <http://www2.archi.fr/DOCOMOMO-FR/sport-paris.htm>

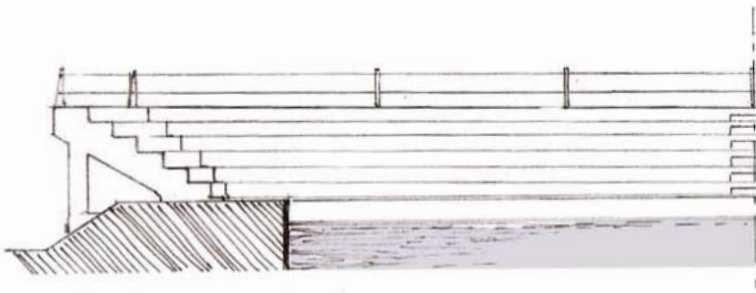


Figure 42 : Gradins
D'après relevés et plans de Resplandy
(1935), archives départementales

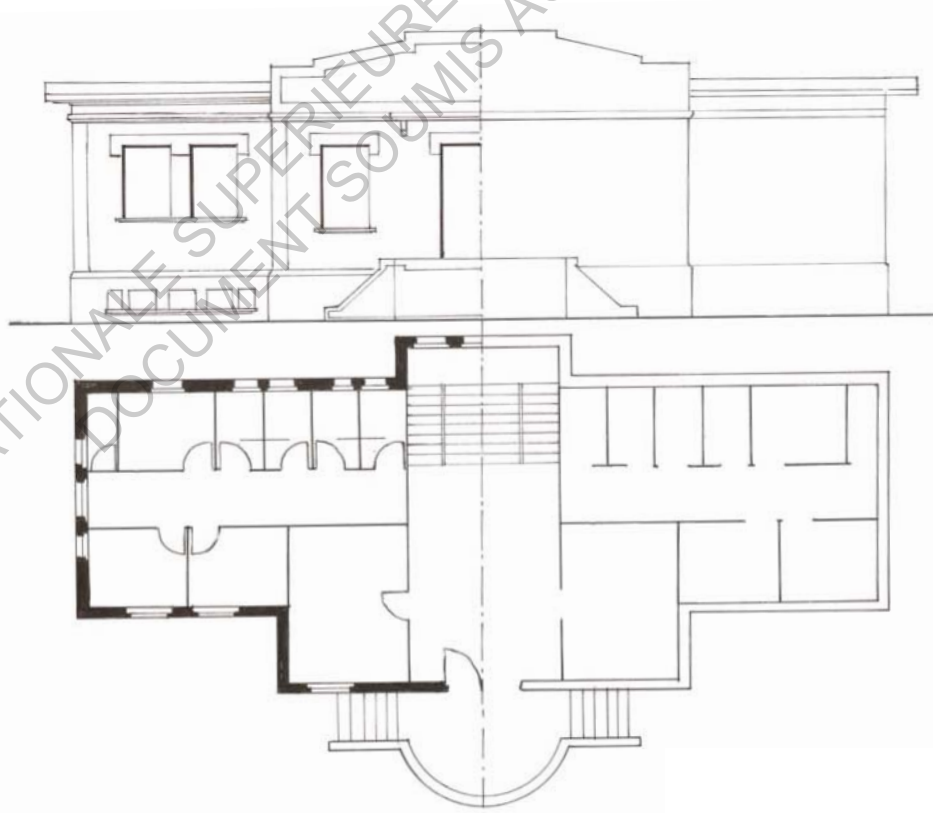
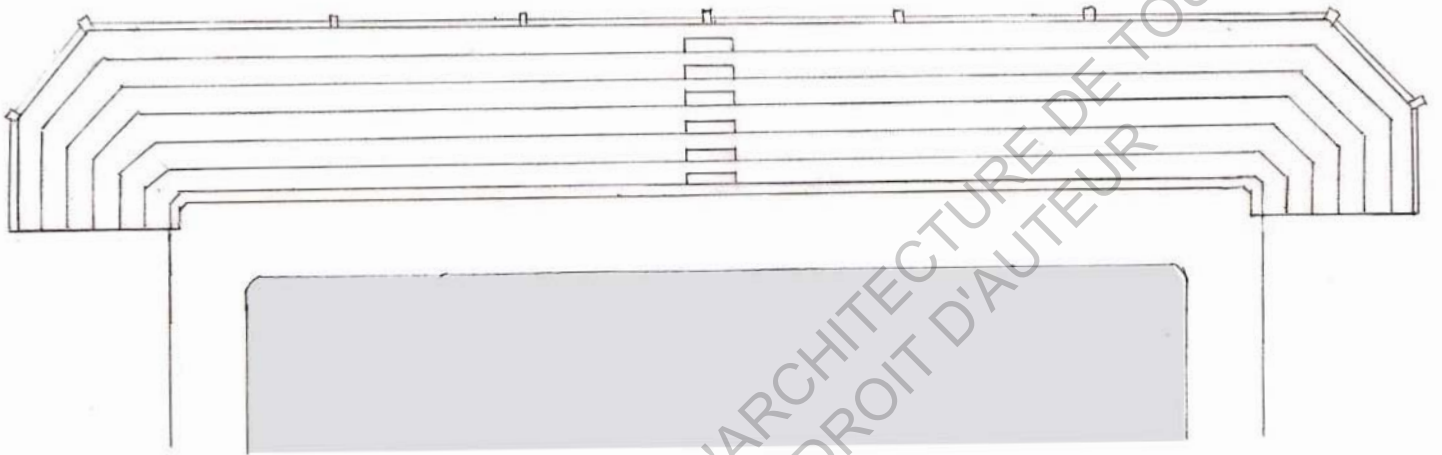


Figure 43 : Bains douches
D'après les plans de Resplandy (1934), archives départementales

5) La piscine et les bains-douches portant l'image de l'époque

Un ensemble cohérent et normé

L'ensemble « piscine » est l'autre élément fort du Parc des Sports. Composé de bains-douches, d'une plage plantée, d'un bassin de natation réglementaire, d'un plongeur et de gradins (Figure 44), il correspond tout à fait au « sport moderne » défini par Antoine Le Bas par sa « triple dimension hygiénique, ludique et moderne »⁶⁴.

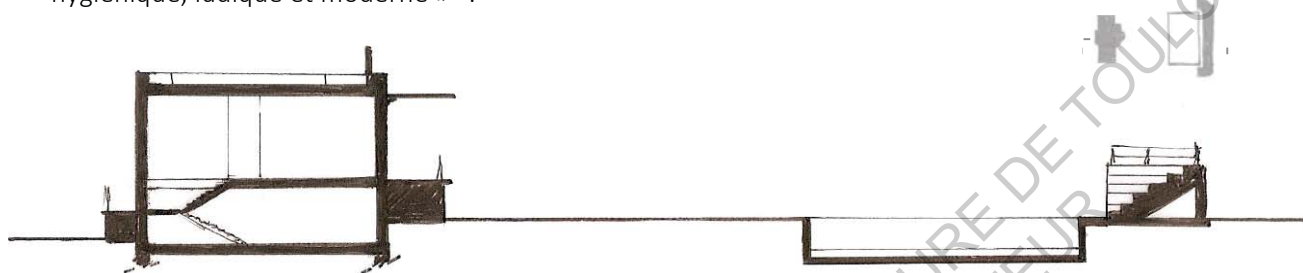


Figure 44 : Coupe longitudinale sur l'ensemble « piscine »

D'après les plans de Resplandy (1934-35), archives départementales et google maps

Le bâtiment des bains-douches présente un plan symétrique, l'organisation prévoyant des installations séparées pour les hommes et pour les femmes. Les utilisateurs disposent au niveau principal, surélevé d'1m30 par rapport au sol, de cabines de douches, de cabines de bain et de toilettes. Les deux grandes pièces à l'entrée constituent des lingerie (Figure 43). A l'étage inférieur, semi-enterré se trouvent les espaces techniques tels que la chaufferie.

L'accès au niveau principal est réalisé par des escaliers symétriques longeant la façade et amenant à une terrasse semi-circulaire protégé par un auvent en béton de la même forme.

Face au bâtiment prennent place le bassin et ses gradins, en béton comme présenté plus tôt. Placés sur le grand côté du bassin, ils se retournent vers les petits cotés en coupant l'angle droit en trois. (Figure 42)

Le bassin est de 25*12,5m, ce qui est une taille réglementaire permettant les compétitions. Elle peut accueillir 5 couloirs de 2,5m. Cette taille de piscine est appelée semi-olympique en référence à la piscine olympique de dimension 50*25m, avec 10 couloirs de nage. (Figure 45)

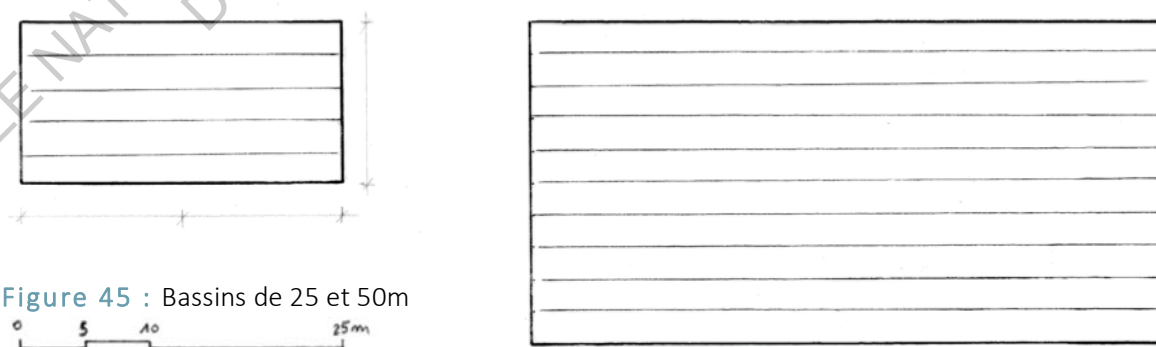
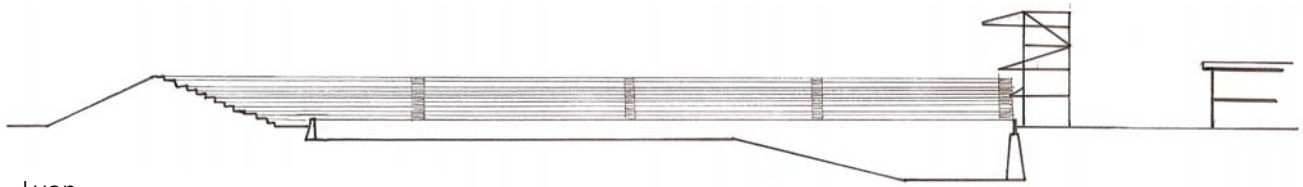


Figure 45 : Bassins de 25 et 50m

⁶⁴ LE BAS Antoine. Des piscines et des villes : genèse et développement d'un équipement de loisir. Histoire urbaine, 2000/1 n° 1, p. 145-162. p154



Lyon

*D'après les plans de Garnier (1928),
Tony Garnier, l'œuvre complète.*

Villemur

*D'après les plans de Resplandy (1934-35),
archives départementales*

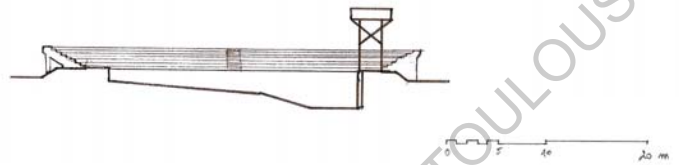


Figure 46 : Comparaison des bassins

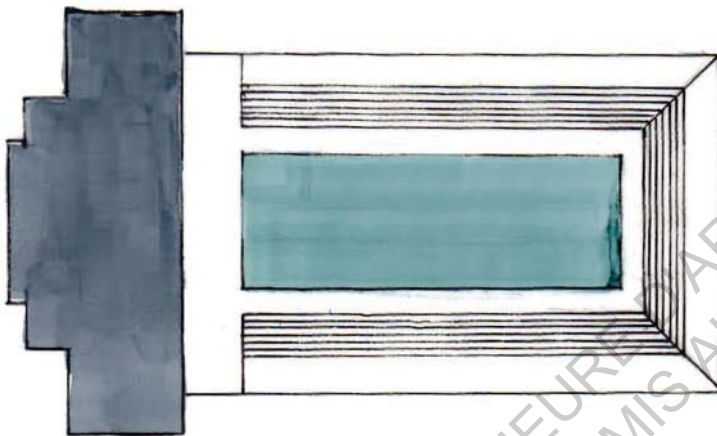
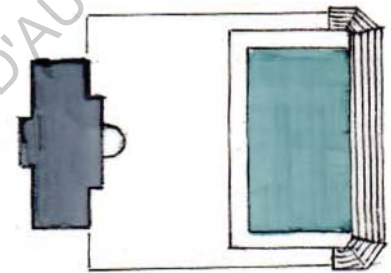
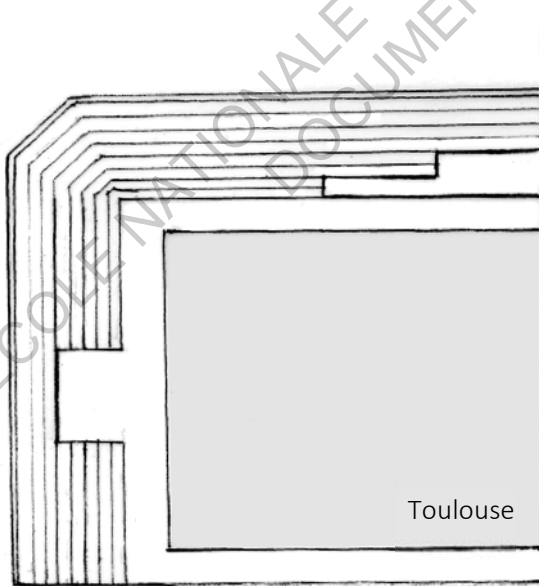
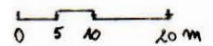


Figure 47 : Comparaison des piscines
D'après google maps

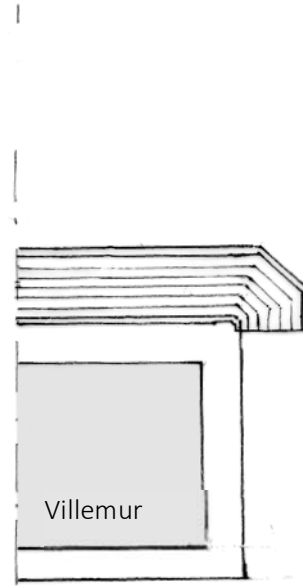
Lyon



Villemur



Toulouse



Villemur

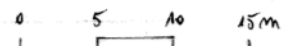


Figure 48 : Comparaison des gradins
D'après google maps et photos

Une composition de piscine caractéristique

La profondeur du bassin de Villemur est variable : d'une fosse à plongeon de 4,5m sous le plongeoir jusqu'à 1,5 m à l'autre extrémité. Ce profil est semblable, à échelle réduite, au profil dessiné par Tony Garnier pour la piscine de la Cité des Sports de Lyon, illustré par la coupe ci-contre (Figure 46)

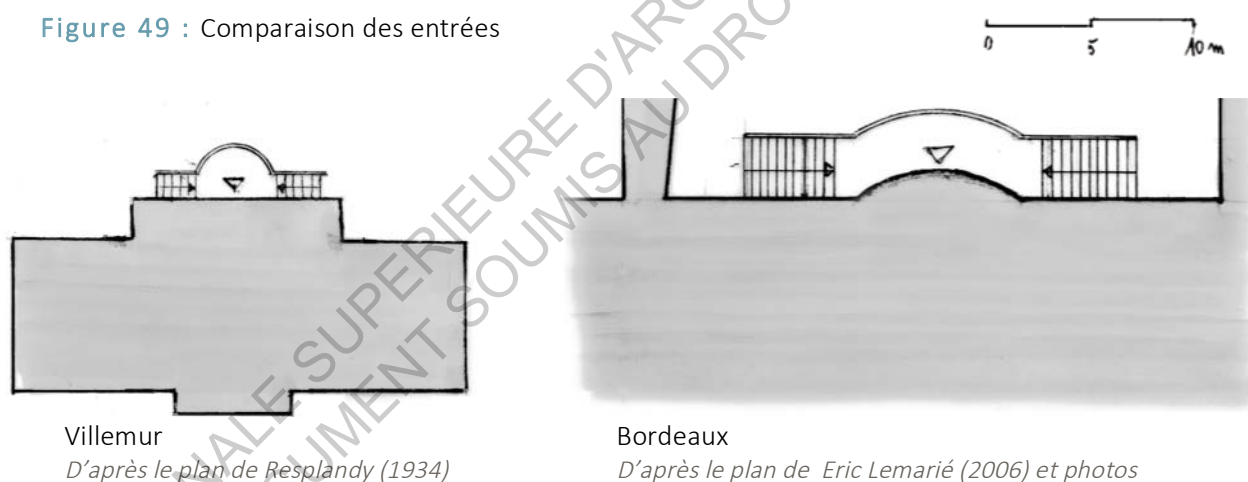
La composition en plan de cet ensemble piscine de Villemur est aussi comparable aux compositions des piscines des ensembles sportifs de Lyon et de Toulouse.

A Villemur comme à Lyon, un bâtiment symétrique et découpé, avec des redans, présente sa plus large façade au bassin, partiellement ou totalement entouré de gradins. Une esplanade sépare le bâtiment et le bassin. L'ensemble est symétrique et compact. (Figure 47)

On trouve donc des gradins autour des bassins à Lyon mais aussi à Toulouse, autour du bassin sportif de 50m ; ils sont comme à Villemur pleins et massifs. Cette association du bassin et des gradins est aussi réalisée dans la piscine Judaïque de Bordeaux : elle est même qualifiée de « stade nautique »⁶⁵. La forme des gradins de Toulouse s'apparente à celles des gradins de Villemur. En effet ils longent principalement un grand côté et se retourne en formant un pan coupé, divisant l'angle en trois. (Figure 48)

En dernier lieu, une comparaison du bâtiment des bains-douches avec la piscine Judaïque de Louis Madeline à Bordeaux permet de montrer des caractéristiques communes du système d'entrée. Les escaliers et la terrasse en arc de cercle permettant d'accéder à l'étage principal confèrent de la noblesse et de la monumentalité à la façade des bâtiments. (Figure 49)

Figure 49 : Comparaison des entrées



Villemur

D'après le plan de Resplandy (1934)

Bordeaux

D'après le plan de Eric Lemarié (2006) et photos

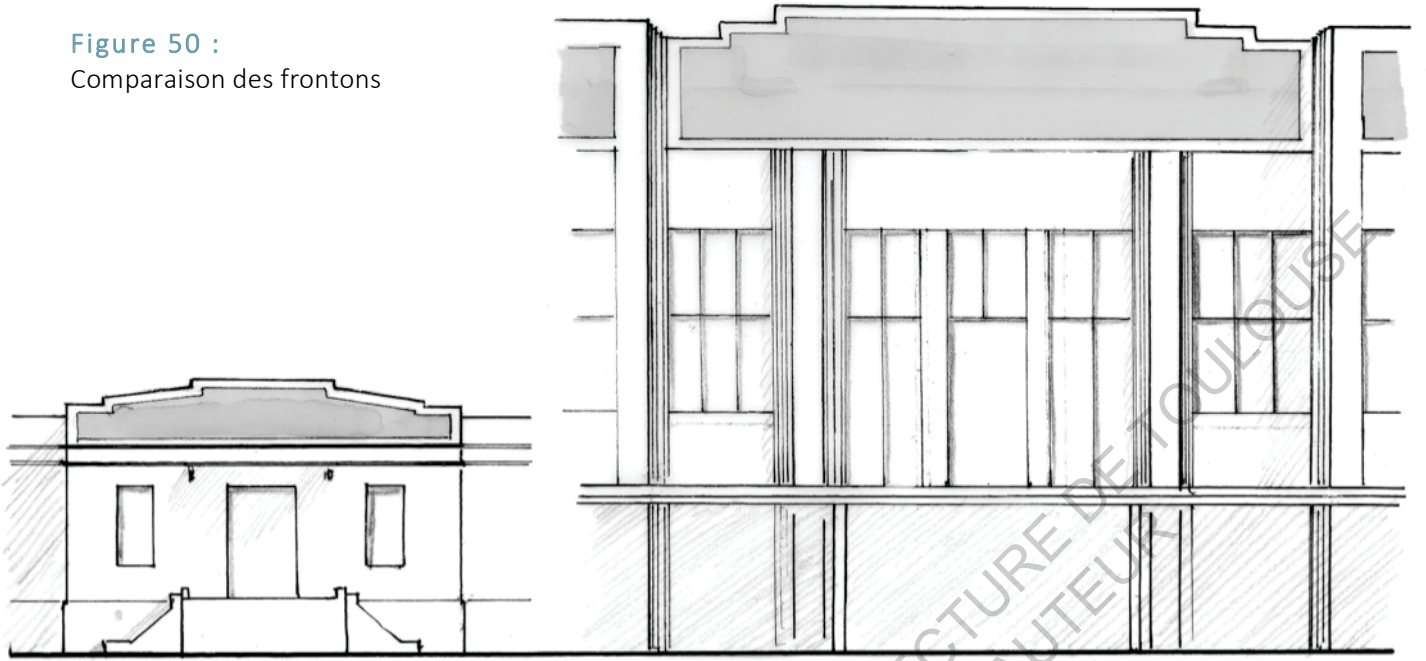
L'esthétique Art Déco pour les bains-douches

Parmi tous les équipements du Parc des Sports, le bâtiment des bains-douches s'impose comme le plus travaillé, et celui dont l'esthétique est identifiable intuitivement aux années 30. En effet, outre le plan à redan et l'avancé en demi cercle déjà évoqués, le décor de la façade présente des éléments typiques de l'esthétique Art Déco, courant artistique et architectural français puis international des années 20 et 30⁶⁶.

⁶⁵ LE BAS Antoine. L'architecture des équipements sportifs, de l'ombre des coulisses à la lumière des pistes. Cours public de la Cité de l'architecture et du patrimoine, 28 mai 2009.

⁶⁶ RIVOIRARD Philippe. Quand la France s'équipe. 1925, quand l'Art Déco séduit le monde. Dir. BREON Emmanuel Bréon, RIVOIRARD Philippe. Norma Edition, 2013

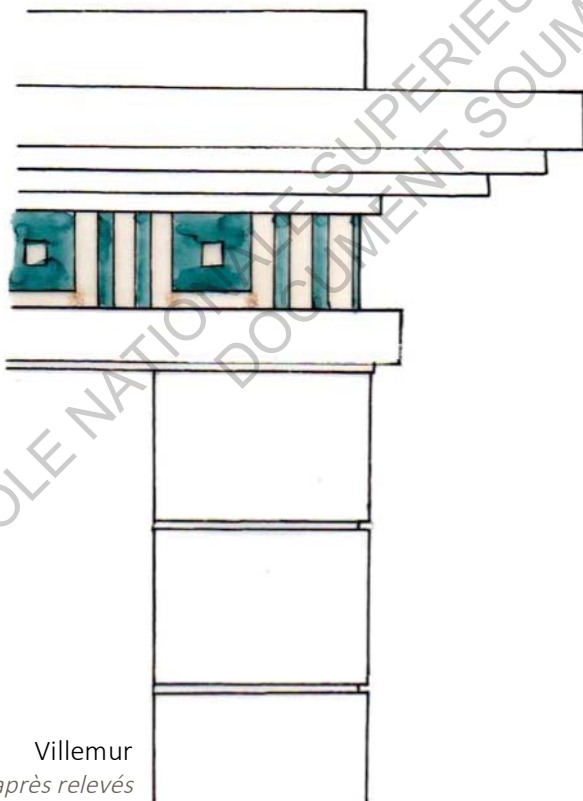
Figure 50 :
Comparaison des frontons



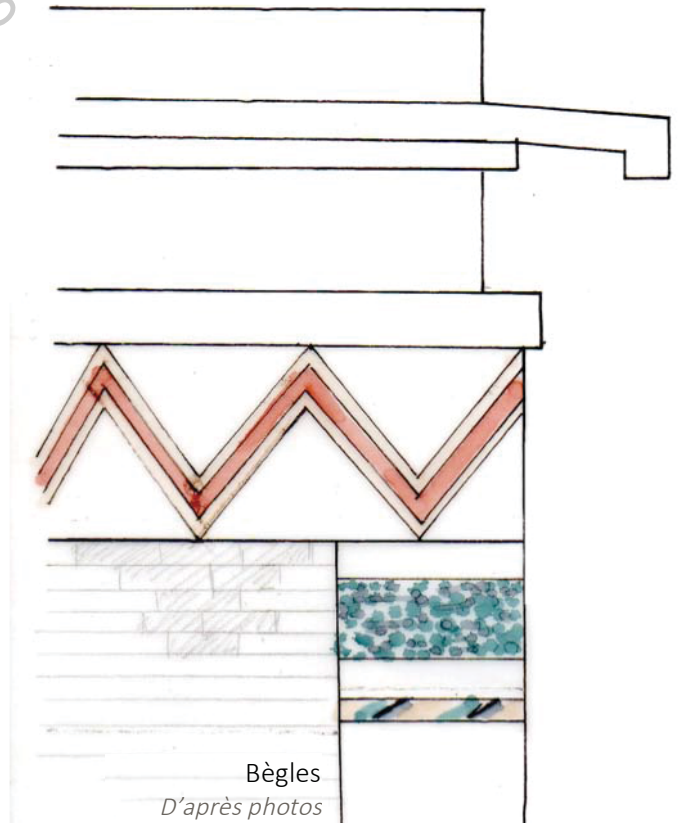
Villemur
*D'après élévation de Resplandy (1934), archives
départementales*

Toulouse
D'après photos

0 1 2 5 10 m



Villemur
D'après relevés



Bègles
D'après photos

Figure 51 : Comparaison des corniches et décors

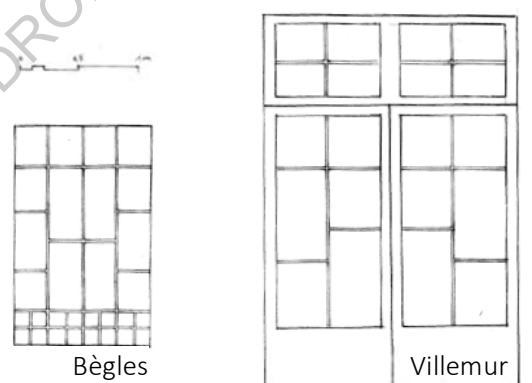
L'élément caractéristique des bains-douches est son fronton en mosaïque, à la fonction à la fois informative pour la mention « bains-douches », mais aussi décorative avec ses couleurs éclatantes bleu et doré. La piscine de Toulouse bénéficie elle aussi d'un fronton à la forme proche, sculpté d'un bas relief en lien avec les valeurs du sport : il annonce l'usage du bâtiment tout en proposant une œuvre artistique monumentale⁶⁷. La comparaison du centre des façades principales des deux bâtiments permet enfin de mettre en avant la présence d'un socle marqué. (Figure 50)

La comparaison du détail de la corniche des bains-douches de Villemur avec celle de la piscine de Bègles par Blanchard illustre la décoration typique des bâtiments de style Art Déco (Figure 51). Les points communs sont nombreux. Sur un socle épaissi, les murs sont marqués par la verticalité par les portes, fenêtres et lignes de la structure, ainsi que par le travail décoratif des angles. Une frise et un joint creux, dissociés à Bègles, associés à Villemur, marquent la transition entre la verticalité des murs et l'horizontalité du toit, qui déborde à l'horizontal ou presque, masquant au regard du piéton l'acrotère servant à l'étanchéité de la toiture terrasse. Si le motif semblable à de la pierre de taille des angles des bains-douches de Villemur semble appartenir à un style traditionnel et sans rapport avec l'usage du béton, la frise en mosaïque est, elle, caractéristique de la décoration dans les années 20 et 30.

En effet comme l'explique Antoine Le Bas, après un intérêt simplement fonctionnel pour la faïence de la part des concepteurs de piscine, « très vite, la panoplie de l'industrie céramique s'impose par sa résistance, son faible coût et son aptitude à forger un décor à la fois fonctionnel et convivial »⁶⁸ La céramique s'impose aussi à Villemur, pour le fronton et la frise présentés, mais aussi pour le revêtement du bassin.

La porte vitrée dessinée pour Villemur présente aussi des similitudes avec les menuiseries de la piscine de Bègles. Cette porte associe des caractères traditionnels, tels que la traverse et le meneau supérieur, avec un dessin de vitrage symétrique et de hauteurs différentes comme on le trouve à Bègles. (Figure 52)

Figure 52 : Comparaison des menuiseries
D'après photos et cartes postales anciennes



L'aménagement intérieur actuel ne correspond plus à l'aménagement initial⁶⁹, et aucun document retrouvé ne permet d'en savoir plus à ce sujet.

Cette étude des formes présentes dans le Parc des Sports, présentée sous la forme d'une liste organisée par élément démontre finalement la cohérence des tous les éléments qui le constituent. Elle permet d'explicitier que les dispositifs architecturaux mis en place – association de tous les sports sur un même site, utilisation du béton, respect des normes et utilisation des codes esthétiques du moment – sont, si ce n'est typiques, au moins caractéristiques des espaces du sport des années 20 et 30.

⁶⁷ La photo du fronton de la piscine de Toulouse est présentée en annexe (Annexe F.c)

⁶⁸ LE BAS Antoine. Des piscines et des villes : genèse et développement d'un équipement de loisir. Histoire urbaine, 2000/1 n° 1, p. 145-162. p160

⁶⁹ En effet des travaux ont été réalisés afin de transformer les bains-douches en vestiaires, comme la partie suivante l'expliquera.

Figure 53 : Evolution de la piscine : années 30 – années 70
D'après les plans de Resplandy (1934) et google maps

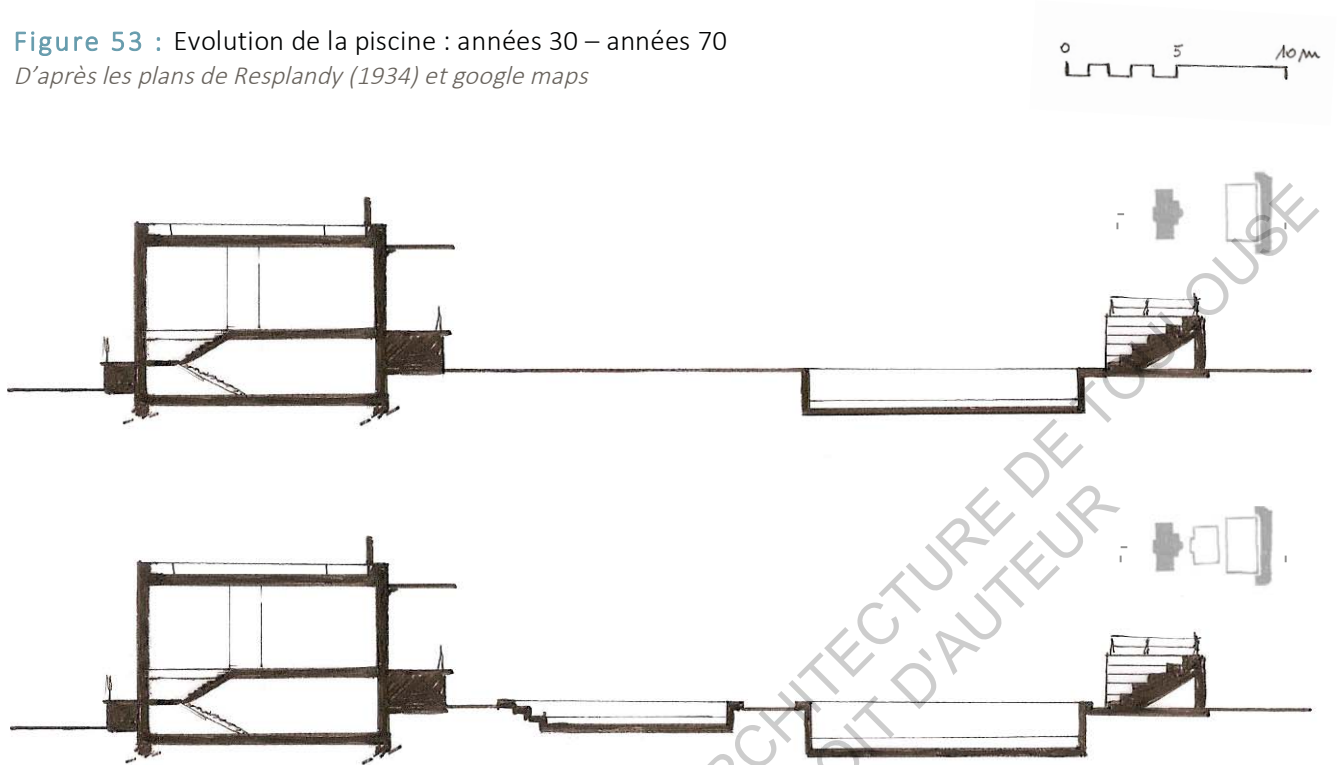


Figure 54 : Piscine après construction du second bassin
Source : Document AVH

III. UN PATRIMOINE SPORTIF, TEMOIN D'UNE EPOQUE PASSEE, PRESENT DANS LA VILLE ACTUELLE ET SUPPORT DE PROJETS FUTURS

Les deux premières parties du mémoire se sont attachées à comprendre les événements et les intentions qui ont conduit à la réalisation du Parc des Sports de Villemur-sur-Tarn : la mise en pratique des idées modernes sur l'éducation physique et l'hygiène, dans le cadre de la reconstruction de la ville, sous une forme reprenant les caractéristiques formelles de son époque.

Presque 80 ans après sa construction, il a été l'objet de quelques modifications et certaines parties sont désaffectées. La connaissance du passé de l'objet va permettre dans cette dernière partie d'étudier son évolution, d'interroger sa valeur patrimoniale pour enfin proposer la vision d'un avenir sportif soutenu par le maire de la ville.

1) L'évolution de la société et des usages entraîne des modifications pour le Parc des Sports

Des travaux différenciés selon les installations

Après plus de 80 ans, le Parc des Sports est toujours partiellement utilisé, en particulier le terrain de rugby⁷⁰ et les tribunes, ainsi que la piste cycliste. En revanche les équipements légers tels que les terrains de jeux et les sautoirs ont disparu ou ont été déplacés. La piscine et les bains douches sont quant à eux toujours présents, dans un état peu dégradé, mais désaffectés.

Les archives municipales font état entre 1974 et 1994⁷¹ de divers travaux effectués sur les installations sportives de Villemur, non seulement au Parc des Sports mais aussi sur l'autre pôle sportif de la commune appelé Bernadou⁷². Il s'agit principalement de travaux d'entretien ou d'amélioration technique, comme par exemple le drainage du terrain de rugby.

La salle nommée salle de gymnastique en 1936, au premier étage de la maison carrée, a été équipée pour devenir salle de musculation.

Si le club-house et le stade ont peu évolué depuis leur création, la piscine a pour sa part subi des changements, qui pourtant n'ont presque pas modifié les bâtiments existants.

Dans les années 70, en France, l'usage des bains-douche est devenu très peu courant. En revanche, disposer à la piscine d'un lieu où l'on peut se changer avant de se baigner est indispensable. Grâce à sa position optimale face au bassin, le bâtiment des bains-douches devient donc vestiaires. La symétrie des bains-douches proposant un côté pour les hommes et un pour les femmes est aussi totalement adaptée pour les vestiaires, seul l'aménagement intérieur fait donc l'objet de changements.

De plus la vision du sport a changé, il doit maintenant être accessible à tous et l'aspect compétition perd de l'importance face au loisir⁷³. La piscine doit donc proposer un lieu de baignade pour les enfants. Un second bassin, moins profond que le premier, est alors construit entre le bâtiment et le bassin existant, à la place de la « plage ». (*Figures 53 et 54*)

⁷⁰ Le terrain de rugby, devenu terrain d'honneur, n'est utilisé quasiment que pour les compétitions.

⁷¹ Archives municipales

⁷² A l'origine terrain de foot aménagé par un chef d'entreprise local pour ses ouvriers, ce deuxième pôle pour le sport comporte des terrains de foot et de rugby ainsi qu'un gymnase et la nouvelle piscine.

⁷³ TETART Philippe. Histoire du sport en France. Du Second Empire au régime de Vichy. Vuibert, 2007



Figure 55 : Ancienne et nouvelle piscines de Villemur
D'après google maps



Figure 56 : Piscine du Parc des Sports de Villemur, 2015

La coupe de la page précédente montre que la création du deuxième bassin est traitée simplement comme un ajout, en respectant la composition initiale. En effet la symétrie est conservée ainsi que la compacité de l'ensemble. Mis à part l'aménagement intérieur des bains-douches, ni l'apparence extérieure ni la structure des constructions existantes n'ont été modifiées.

L'abandon de la piscine plutôt que la réparation

A la fin des années 90, la réfection de la piscine s'impose. L'équipe municipale choisit de construire une nouvelle piscine, au sein de l'autre site sportif Bernadou, plutôt que de réparer l'ancienne, car le coût estimé est moindre⁷⁴. Correspondant à l'usage de son temps, c'est une piscine dite ludique, de faible profondeur et ne permettant pas quasiment pas de nager en couloir. La comparaison des formes des deux installations (Figure 55) montre la différence importante d'usage de la piscine et donc la différence de forme : hygiène et sport en 1936, détente et jeux en 1999. La piscine du Parc des Sports est donc abandonnée.

Afin d'éviter les dégradations qui commencent très rapidement, les menuiseries des vestiaires sont déposées et les ouvertures murées par des blocs de béton, un grillage tente d'empêcher l'accès aux bassins vides, et la végétation est libre de s'étendre. Le bâtiment prend ainsi l'aspect qu'on lui connaît aujourd'hui. (Figure 56)

Des associations sportives dynamiques

Villemur compte ainsi deux sites sportifs importants, la plaine des Sports de Bernadou, et le Parc des Sports qui fait l'objet de ce mémoire. Jean-Michel Michelot, adjoint au sport de la mairie⁷⁵, expose avec fierté le dynamisme associatif de la commune, dont le sport fait partie intégrante : il y a 40 associations sportives.

Parmi celles qui ont le plus d'adhérents, on trouve la pêche, le foot et le tennis, mais aussi le rugby et le cyclisme, deux clubs qui sont les plus grands utilisateurs du vélodrome du Parc des Sports. Organisant des compétitions de niveau interrégional, ces sportifs réalisent le souhait de Charles Ourgaut en 1935 « d'attirer l'élément étranger à Villemur »⁷⁶.

L'évolution du Parc des Sports présentée ici indique que, de la même façon qu'il a été construit à l'image des usages de son époque, il est modifié selon les pratiques changeantes de la société qui l'utilise. Ainsi que l'explique Antoine Le Bas dans sa conférence⁷⁷, peu d'ouvrages du sport sont protégés en France car considérés seulement comme des édifices fonctionnels, la désaffectation de la piscine tend à prouver qu'elle est perçue comme un équipement utilitaire, sans indice de considérations patrimoniales.

⁷⁴ Entretien avec M. Dumoulin maire de Villemur-sur-Tarn, 23 avril 2015

⁷⁵ Entretien du 23 avril 2015

⁷⁶ Délibérations municipales, 17 mars 1935, commune de Villemur-sur-Tarn

⁷⁷ LE BAS Antoine. L'architecture des équipements sportifs, de l'ombre des coulisses à la lumière des pistes. Cours public de la Cité de l'architecture et du patrimoine, 28 mai 2009. Disponible sur le site <http://webtv.citechaillot.fr/video/22-larchitecture-equipements-sportifs-lombre-coulisses-a-lumiere-pistes>.

	Remémoration	Contemporanéité
Valeurs	<ul style="list-style-type: none">• d'ancienneté• historique• d'intention de commémoration	<ul style="list-style-type: none">• d'usage• d'art○ de nouveauté○ d'art relatif

Tableau 1: Classification des valeurs selon Riegl

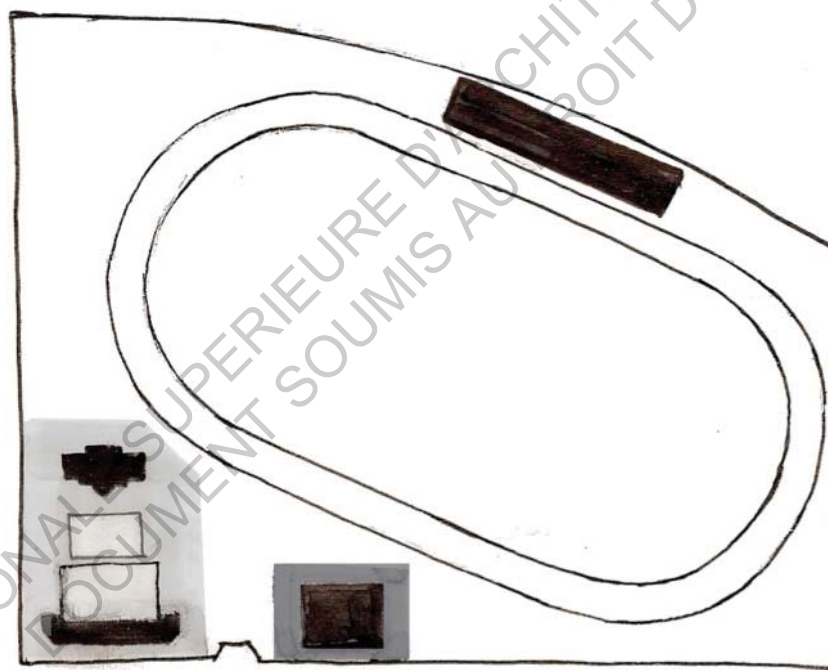


Figure 57 : La distinction des espaces dans le Parc des Sports
D'après google maps

Le stade et la piscine ont évolué différemment, mais la « maison carrée » bâtie avant le Parc des Sports a aussi une histoire et une image propre, elle peut donc être analysée de façon dissociée.

2) Des valeurs d'histoire et d'usage pour un patrimoine modeste

En temps qu'équipement construit au début du XX^{ème} siècle, le Parc des Sports et les modalités de sa construction ont pu être analysés avec un recul historique et stylistique. Il est légitime maintenant de s'interroger sur sa valeur patrimoniale, et ce d'autant plus qu'une partie est désaffectée et que son avenir est incertain.

L'analyse des valeurs selon Riegl

En 1903, l'historien d'art autrichien Aloïs Riegl publie *Le culte moderne des monuments*. Il y propose l'étude des objets bâtis par le prisme de valeurs, pouvant amener à considérer l'objet en tant que monument par la société qui l'étudie. Pour lui, « La dénomination de monument ne peut être comprise dans un sens objectif, mais uniquement subjectif. Ce n'est pas dans leur destination originelle qui confère à ces œuvres la signification de monument; c'est nous, sujets modernes, qui la leur attribuons qu'il soit intentionnel ou non. »⁷⁸ Considéré comme une référence dans le domaine du patrimoine, les auteurs actuels tels que Françoise Choay s'appuient sur ces travaux, c'est pourquoi l'utilisation de cette théorie pour le Parc des Sports de Villemur constitue une base pertinente à son étude patrimoniale.

Les six valeurs proposées par Riegl sont présentées ci-contre. (Tableau 1)

Le Parc des Sports dans son ensemble a une valeur historique forte, ainsi que le démontre la première partie du mémoire : en effet la construction de l'équipement s'inscrit dans un contexte historique particulier et important pour Villemur, le Parc des Sports est donc un témoin de cette histoire. En revanche la valeur d'ancienneté, c'est à dire la perception intuitive par tous de l'âge de l'équipement n'est pas très élevée, en particulier pour le vélodrome et sa tribune. Le bâtiment des bains-douches, par son style, peut renseigner sur son ancienneté d'environ 80 ans, ce qui est peu par rapport à l'acceptation populaire du « patrimoine ». Enfin la valeur d'intention de commémoration est nulle, car le Parc des Sports n'a pas été conçu pour rappeler un événement mais au contraire avec une volonté de démontrer le passage vers la modernité.

La valeur d'usage doit aussi être différenciée entre le vélodrome et la piscine : le vélodrome a conservé son usage originel, sa valeur d'usage est ainsi maximale, tandis que la piscine désaffectée n'a plus cette valeur à ce jour. La seconde partie du mémoire a présenté le caractère typique de l'architecture du Parc des Sports, peu modifié dans l'ensemble. Cela donne à l'équipement une certaine valeur de nouveauté. Enfin la valeur d'art relatif du bâtiment des bains-douches est forte, car le style Art Déco connaît une appréciation favorable en France en ce moment, comme le montrent des expositions⁷⁹ et ainsi que des réhabilitations récentes de bâtiments de cette époque⁸⁰.

Cette étude du Parc des Sports par la méthode d'Aloïs Riegl montre que notre société lui accorde certaines valeurs qui peuvent nous amener à le considérer comme « monument ». Il est important de noter que, bien que le Parc des Sports soit à sa création un ensemble cohérent, l'hétérogénéité de la nature de ses composants et leur évolution amène à dissocier les éléments (Figure 57) pour affiner l'évaluation.

⁷⁸ RIEGL, Aloïs. *Le culte moderne des monuments*. (1903). Paris : Éditions du Seuil, 1984 p43

⁷⁹ BREON Emanuel, RIVOIRARD Philippe. 1925, quand l'Art Déco séduit le monde. Norma Edition, 2013

⁸⁰ Les piscines de Bègles et de Bordeaux présentées dans la seconde partie ont fait l'objet de restauration et réhabilitation respectivement en 2006 et 2001.



Figure 58 : Arrière des gradins, 1936

Source : Document AVH



Figure 59 : Arrière des gradins, 2014

Une nouvelle vision de la production du XXe siècle

En ce début du XXIe, la production bâtie du XXe siècle commence à entrer dans le domaine du patrimoine. Ainsi que le raconte Françoise Choay dans *L'Allégorie du patrimoine*⁸¹, l'intérêt pour le bâti ancien commence à la Renaissance, et seuls les monuments antiques sont considérés. L'histoire française des « monuments historiques » commence au milieu du XIXe siècle, et à cette époque commence l'ère de la protection, tout d'abord des églises et châteaux médiévaux, puis chaque époque regardant son propre passé toujours moins distant.

Le XXe siècle marque une rupture avec les siècles précédents, car la production architecturale augmente considérablement, accompagné par des révolutions technologiques qui modifient les manières de construire⁸². La volonté de notre époque actuelle d'intégrer cette production au processus de patrimonialisation amène les spécialistes à établir de nouveaux critères aptes à s'adapter à tous les domaines du patrimoine. Bernard Toulhier présente dans *Architecture et patrimoine du XXe siècle en France* les cinq critères adoptés sous la forme de « recommandations du Conseil de l'Europe pour le patrimoine du XXe siècle »⁸³ en 1991, amenant à cette classification des objets pouvant être protégés :

- Œuvres majeures, c'est à dire les bâtiments manifestes d'un style ou d'un auteur reconnu
- Echantillonnage raisonné d'une production globale, les témoins plus discrets d'une production significative d'une période
- Monument-témoin, prenant en compte les apports techniques, politiques ou sociaux représentés par un bâtiment
- Grands ensembles et villes nouvelles, reconnaissant à la fois les édifices produits en série et les structures urbaines
- Décor intérieur et mobilier, qui conçus en même temps que l'architecture, lui donnent un sens

Toute l'étude proposée dans ce mémoire tend à montrer que le Parc des Sports correspond au second critère. Cette possibilité d'envisager des « édifices modestes » en tant que monument historique, cette « expansion typologique », que Françoise Choay décrit comme l'une des spécificités du XXIe siècle, « âge de l'industrie culturelle »⁸⁴, donne des outils pour imaginer leur futur, et sans doute ici celui du Parc des Sports de Villemur.

⁸¹ CHOAY Françoise. *L'allégorie du patrimoine*. Paris, Seuil, 1992.

⁸² LOYER François. Préface de *Architecture et patrimoine du XXe siècle en France*. Editions du Patrimoine, 2000.

⁸³ TOULHIER Bernard. *Architecture et patrimoine du XXe siècle en France*. Editions du Patrimoine, 2000.

⁸⁴ CHOAY Françoise. *L'allégorie du patrimoine*. Paris, Seuil, 1992.



Figure 60 : Pistes, terrain de rugby et tribunes, 2015



Figure 61 : Portail d'entrée, 2015

3) Le Parc des Sports toujours central pour la ville et ses projets

Pour terminer ce mémoire, après avoir étudié les conditions passées de sa construction, ses formes initiales et présentes et sa perception patrimoniale par la société actuelle, il reste à imaginer un avenir au Parc des Sports de Villemur-sur-Tarn. La rencontre avec les personnes concernées, sportifs et élus, permet d'ouvrir des pistes.

Des sportifs fiers de leur équipement

Si aucun nageur ne vient plus au Parc des Sports, de nombreux rugbymen, cyclistes et athlètes y pratiquent leur activité de façon régulière.

La mémoire de l'histoire du lieu est très présente au club de rugby, A.S. Villemur Rugby⁸⁵, en particulier chez les joueurs et dirigeants les plus anciens, ainsi que l'explique M. Michelot⁸⁶. A l'occasion du centième anniversaire de la section rugby, le Parc des Sports fut baptisé du nom de son fondateur Maurice Gaussens (*Figure 61*). Les sites Internet du club de rugby présente ces cent ans d'histoire, dans laquelle la construction du Parc des Sports joue un rôle important⁸⁷.

Les sportifs et les spectateurs de Villemur, même quand ils ne connaissent pas l'histoire du Parc des Sports, apprécient particulièrement ce stade vélodrome aux lignes épurées dans son cadre verdoyant, et sont fiers de le faire connaître aux sportifs de toute la France grâce aux nombreuses compétitions organisées. Les cyclistes aussi, représentés par Doulio Pregno⁸⁸, apprécient la qualité du vélodrome. Pour continuer à améliorer les conditions de pratique et de spectacle, M. Michelot espère pouvoir installer un éclairage d'ici quelques années.

Parmi les sportifs et les spectateurs villemuriens, l'histoire du Parc des Sports est donc transmise, et le stade très apprécié dans la région fait leur fierté.

La possibilité de la réouverture de la piscine

Tandis que le vélodrome et le terrain de rugby connaissent une fréquentation importante, la piscine désaffectée se dégrade. Le maire actuel de Villemur M. Jean-Marc Dumoulin fait les constats suivants⁸⁹ : la piscine ludique actuelle, ouverte à peine deux mois par an, provoque chaque année un fort déficit d'exploitation ; de plus, durant l'année scolaire, aucun lieu ne permet l'apprentissage de la natation pour les élèves des écoles de Villemur, la piscine couverte la plus proche se trouvant à Montauban, soit 25 km. Ainsi le projet à moyen terme de l'équipe municipale serait de réhabiliter la piscine du Parc des Sports et de la couvrir, confiant sans doute la gestion à un partenaire privé. Cela permettrait une utilisation de la piscine à l'année, rétablissant les usages d'éducation, de santé et de loisir.

⁸⁵ Association Sportive Villemurienne est la descendante directe de l'Union Sportive Villemurienne, a laquelle a été confiée l'exploitation du Parc des Sports lors de sa création (décision relatée dans les délibérations municipales du 10 mai 1936)

⁸⁶ Entretien du 23 avril 2015

⁸⁷ <http://asvillemurrugby.clubeo.com/page/100-ans-dhistoire.html>
<http://montagnols.free.fr/cent-ans-dhistoire.html>

⁸⁸ Vice-président de l'A.S.V Cyclisme, entretien du 7 mai 2015

⁸⁹ Entretien du 23 avril 2015

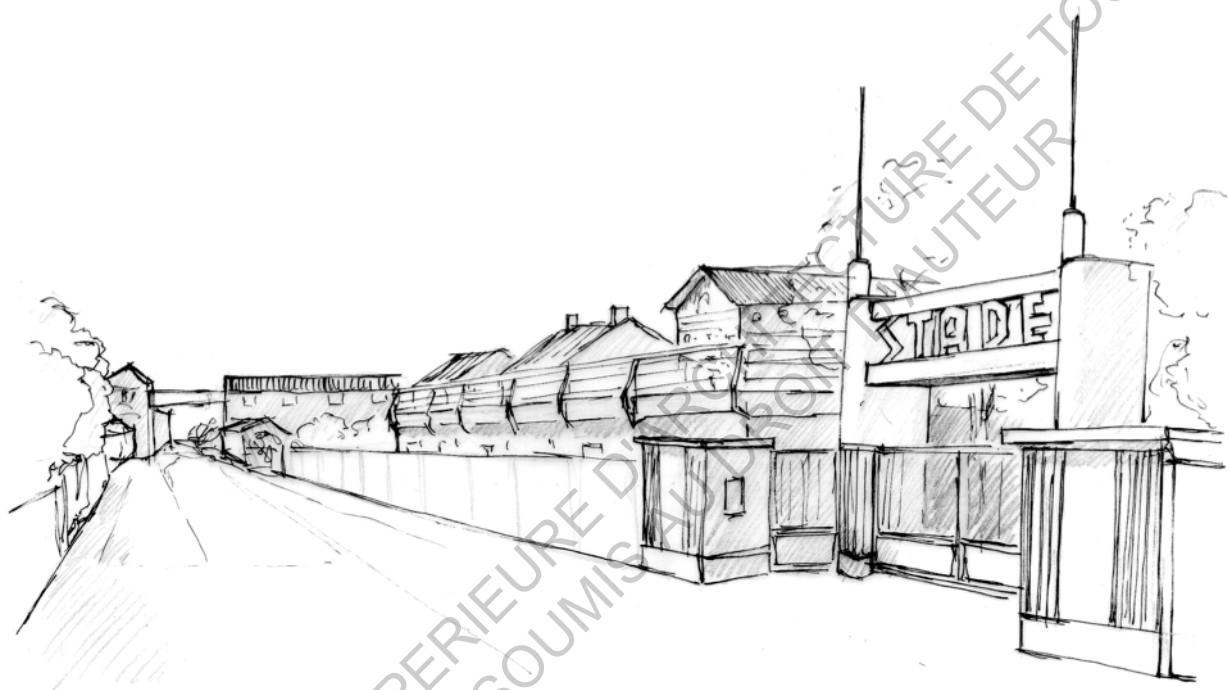


Figure 62 : Entrée du Parc des Sports, vers les bâtiments de l'usine Brusson

Une vision pour Villemur : un centre national du handisport

Au delà de ce projet de restructuration de la piscine, M. Dumoulin a un projet plus ambitieux pour le développement de Villemur, associant sport et patrimoine : créer un centre national d'entraînement adapté aux sportifs en situation de handicap, « un Clairefontaine du handisport »⁹⁰.

Cette idée s'est formée grâce à une caractéristique de la piste cycliste du Parc des Sports : ses 454m de longueur et ses larges virages en font un des rares équipements actuels à pouvoir accueillir un deux-roues motorisé, et c'est pourquoi quelques cyclistes handisport étaient venus à Villemur pour leur préparation aux Jeux Olympiques de Montréal.

Fort de ce constat, M. Dumoulin propose d'adapter les autres équipements existants, la piscine, le Tarn pour les activités nautiques, puis d'utiliser les autres atouts de proximité du site pour créer d'autres installations. En effet juste à côté du Parc des Sports se trouve l'ancienne usine Brusson, dont l'activité a totalement cessé l'année dernière. Les nombreux bâtiments de brique aux dimensions impressionnantes et à la valeur architecturale certaine appartiennent maintenant à la mairie. Tout cet espace bâti serait donc restauré et réhabilité, pouvant accueillir de nombreuses fonctions : gymnase, salles de tir, salles communes et hébergement.

La commune ne pourrait bien sûr pas assumer seule ce projet, qui devra être réalisé avec des partenaires institutionnels, associatifs ou privés. Cette idée à long terme du maire n'a pour l'instant fait l'objet d'aucune délibération ni décision.

S'il se concrétise, ce projet marquera un tournant dans le développement de la commune, et tout comme l'union de l'urbanisme et du sport l'avait fait entrer dans la modernité dans les années 30, l'alliance du sport et du patrimoine portera Villemur vers une nouvelle dimension.

⁹⁰ En référence au Centre national du Football, site réunissant installations sportives, hébergement et centre médical dans un cadre paysager et architectural d'exception, accueillant l'équipe nationale pour sa préparation. <http://www.cnf-clairefontaine.com/fr/> (entretien du 23 avril 2015)



Figure 63 : La piscine et l'usine Brusson, carte postale Cim, années 30
Source : Document AVH

CONCLUSION

Le Parc des Sports de Villemur-sur-Tarn a été conçu après la destruction d'une partie de la commune, dans un contexte de reconstruction mais aussi de développement de la ville. Par la création d'un plan d'aménagement, le maire et l'architecte font de la rive gauche du Tarn le lieu de la modernité. Sensible aux débats nationaux quant à l'éducation physique et l'hygiène, le maire Charles Ourgaut va soutenir la réalisation d'un Parc des Sports de grande ampleur sur cette rive.

L'architecture du Parc des Sports utilise les principes et formes de l'architecture des années 20 et 30, donnant à l'équipement une valeur symbolique par un portail, des alignements d'arbres, la symétrie. Par l'utilisation du béton, toutes les installations sportives forment un ensemble cohérent, associant normes sportives et image de modernité.

L'évolution de l'équipement depuis 80 ans a suivi les changements d'usage autour du sport, mais l'histoire de sa construction reste présente dans les mémoires. Une évaluation patrimoniale montre que de nombreux critères s'appliquent au Parc des Sports, en particulier dans sa qualité de témoignage modeste du début du XXe siècle. A la fois espace utilitaire et patrimoine, le Parc des Sports garde une place importante dans le futur développement de Villemur.

Le Parc des Sports est un objet d'étude appréhendable dans sa totalité en l'espace de deux semestres. Choisir de le travailler présente l'avantage de la nouveauté car son étude est inédite. En revanche, par les recherches montrant la simplicité des méthodes de conception de l'équipement, l'étude compositionnelle de l'objet isolé s'est révélée dans ce cas peu fructueuse. En confrontant cet équipement d'intérêt mineur à des œuvres majeures de l'architecture sportive, le Parc des Sports est alors considéré comme un témoignage modeste de son époque, ouvrant son analyse au domaine patrimonial. Le grand intérêt de cette recherche, au delà du renforcement de la connaissance de l'architecture sportive des années 30, a donc été de démontrer que l'on peut trouver une méthode d'analyse qui dépasse les limites d'un objet apparemment mineur. A l'inverse d'un bâtiment exceptionnel dont l'analyse peut être illimité et pour lequel il faut définir un axe de recherche précis et concentré, l'étude du Parc des Sports de Villemur s'est construite comme la synthèse de recherches larges sur l'objet et autour de l'objet.

Exercice universitaire permettant une première approche de la recherche en architecture, ce mémoire est un apport modeste à la connaissance de l'espace sportif des années 30 par l'exemple du Parc des Sports de Villemur-sur-Tarn. Ecrit dans une période de réflexion de l'équipe municipale sur le sport dans la ville, ce mémoire pourra apporter sur cet équipement témoin de l'histoire de la commune un éclairage intéressant.

BIBLIOGRAPHIE

Inondations à Villemur

SENGES Gaston. Villemur sur Tarn : inondations de 1930. Amis du Villemur Historique, 2010

PARDE Maurice. Les inondations désastreuses de mars 1930. Annales de géographie.1930, tome 39, n°219, p. 244-248

Histoire et politique du sport

TETART Philippe. Histoire du sport en France. Du Second Empire au régime de Vichy. Vuibert, 2007

WEBER Eugène. Fin de siècle. La France la fin du XIXe siècle. Fayard, 1986

AUGER Fabrice. Sport, culture physique et fascisme. Pour en finir avec le mythe du Front populaire. Montpellier : Quasimodo, printemps 1997, n° 3-4 (« Nationalismes sportifs »), p. 149-162. Texte disponible sur <http://www.revue-quasimodo.org>

MURON Louis. Edouard Herriot. Editions lyonnaises d'Art et d'Histoire, 1997

CALLÈDE Jean-Paul. Les politiques du sport en France. L'année sociologique. Presses Universitaires de France, 2002, 52, n°2, p. 437 à 457. Texte disponible sur <http://www.f2smhstaps.ups-tlse.fr>

Débats parlementaires. Chambre des députés. 05/12/1929. Journal officiel de la République Française, p.2982. Disponible sur le site <http://gallica.bnf.fr/ark:/12148/bpt6k6465513q>

Espaces du sport

VIGNEAU François. Les espaces du sport. Presses Universitaires de France, 1998

CONTE Richard, TABEAUD Martine. "A vos marques !" Sport, Art et Architecture. Publications de la Sorbonne, 2002

MOIROUD Jean et SCHWAB Guillaume. Conception d'un vélodrome. Guide destiné aux maîtres d'ouvrage et architectes. Fédération Française de Cyclisme. 2013. Disponible sur le site <http://www.ffc.fr>

LE BAS Antoine. L'architecture des équipements sportifs, de l'ombre des coulisses à la lumière des pistes. Cours public de la Cité de l'architecture et du patrimoine, 28 mai 2009. Disponible sur le site <http://webtv.citechaillot.fr/video/22-larchitecture-equipements-sportifs-lombre-coulisses-a-lumiere-pistes>

LE BAS Antoine, Des piscines et des villes : genèse et développement d'un équipement de loisir, Histoire urbaine, 2000/1 n° 1, p. 145-162

Urbanisme

SITTE Camillo. L'art de bâtir les villes. L'urbanisme selon les fondements artistiques. Points, 1889-1996

AGACHE Alfred, AUBURTIN Marcel, REDONT Edouard. Comment reconstruire nos cités détruites. Notions d'urbanisme s'appliquant aux villes, bourgs et villages. Paris : Librairie Armand Colin, 1915. Disponible sur <https://archive.org/details/commentreconstru00agacuoft>

UNWIN Raymond. L'étude pratique des plans de villes. Introduction à l'art de dessiner les plans d'aménagement et d'extension. L'équerre, 1909-1981

CLAUDE Viviane, SAUNIER Pierre-Yves. L'urbanisme au début du siècle. De la réforme urbaine à la compétence technique. In: Vingtième Siècle. Revue d'histoire. N°64, octobre - décembre 1999. pp. 25-40

AUGUSTIN Jean-Pierre. Sport, géographie et aménagement. Armand Colin, 2005

Architecture moderne

LOUPIAC Claude, MENGIN Christine. L'architecture moderne en France. 1889-1940. Dir. Gérard Monnier. Picard Editeur, 1997, tome 1

RIVOIRARD Philippe. Quand la France s'équipe. 1925, Quand l'Art Déco séduit le monde. Dir. BREON Emmanuel Bréon, RIVOIRARD Philippe. Norma Edition, 2013

Le Béton Armé. Revue mensuelle et technique et documentaire des constructions en béton armé système Hennebique. Paris, F. Magry Editeur, 1898 à 1939. Disponibles en ligne sur <http://lib.ugent.be/lebetonarme/>

Architectures sportives

CAUE de la Haute Garonne, Ecole d'Architecture de Toulouse. Toulouse 1920-1940. La ville et ses architectes. Ed. Ombres, 1991

NOE-DUFOUR Annie. Les quartiers de Toulouse, l'île du Ramier. DRAC, Toulouse, Accord Edition, 1998

LÊ-GERMAIN Elizabeth. La cité des sports à Lyon : fleuron architectural et symbole politique (1910-1931). Tony Garnier, La cité industrielle et l'Europe. Dir. Philippe Dufieux. CAUE du Rhône, 2009

GUIHEUX Alain. Tony Garnier, l'œuvre complète. Paris, Centre G. Pompidou, Centre de création industrielle, 1989

JULLIAN René. Tony Garnier. Constructeur et utopiste. Paris, Philippe Sers Editeur, 1989

MANDOUL Thierry, NP2F. Sports, Portrait d'une métropole. Pavillon de l'Arsenal Editions, 2014

VIVES Marie, CHEVALLIER Fabienne. Architecture et sport en France 1918-1945 : une histoire politique et culturelle. Le cas de Paris et de sa proche banlieue. Docomomo. Disponible sur <http://www2.archi.fr/DOCOMOMO-FR/sport-paris.htm>

Revue L'Architecture d'Aujourd'hui. Constructions sportives. 1934, n°3

Evaluation du patrimoine

RIEGL, Aloïs. Le culte moderne des monuments. (1903). Paris : Éditions du Seuil, 1984

CHOAY Françoise. L'allégorie du patrimoine. Paris, Seuil, 1992

TOULIER Bernard. Architecture et patrimoine du XXe siècle en France. Editions du Patrimoine, 2000

POULOT Dominique. Patrimoine et Modernité. L'Harmattan, 1998

THIFFAULT Marie-Andrée. Vers une nouvelle définition du patrimoine : l'intégration du développement durable dans l'évaluation patrimoniale. Mémoire présenté à la faculté d'Aménagement de l'Université de Montréal, 2011

SCHMUCKLE-MOLLARD Christiane. L'inventaire, la protection, la conservation et l'usage des édifices du 20e siècle en France. Les décennies d'entre-deux-guerres 1919-1939. Docomomo Disponible sur <http://www2.archi.fr/DOCOMOMO-FR/texte-csm.htm>

ANNEXES

A. Documents trouvés aux archives	I
a) Archives départementales	I
b) Archives municipales	II
B. L'usine Brusson	III
C. Evolution de ville et de sa population	IV
D. Plans successifs du projet du Parc des Sports	VIII
a) 1931 : Plan général de Lassere	VIII
b) 1933 : Plans de Lassere	IX
c) 1934 : Plans de Resplandy	XI
d) 1935 : Plans de Resplandy	XIII
e) 1935 : Plan des bains-douches de Resplandy	XV
E. Affiche du concours de 1934	XVI
F. Illustration des équipements sportifs remarquables	XVII
a) Cité des Sports de Lyon, Tony Garnier, 1913-1926	XVII
b) Stade Jean Bouin à Paris, Jacques Lambert, Gustave Saacké, Pierre Bailly, 1925	XVIII
c) Parc des Sports de Toulouse, Jean Montariol, Robert Armandary, Charles Baruteaud, 1929-52	XIX
d) Piscine et Bains-douches de Bègles, Blanchard, 1932	XXI
e) Piscine Judaïque de Bordeaux, Louis Madeline, 1935	XXII
f) Stade municipal de Bordeaux, Jacques d'Welles, 1938	XXIII

A. Documents trouvés aux archives

a) Archives départementales

Les documents principaux recueillis sur le Parc des Sports et son environnement sont :

- le Projet d'aménagement d'un Parc des Sports du 20 novembre 1933, élaboré pour la ville par M. Lasserre ingénieur cantonal, en vue d'un concours pour le choix du constructeur. Il contient les pièces suivantes :
 - Plan général
 - Dessins de la piscine
 - Dessins des bains-douches
 - Dessins de la tribune
 - Programme du concours
 - Délibérations du conseil municipal
- l'offre rendue par M. Resplandy entrepreneur le 6 avril 1934 suite au concours lancé le 3 mars, et choisie par la municipalité le 7 mai, et contenant :
 - un devis estimatif
 - le plan général
 - les plans et détails de clôture, portique d'entrée, terrain de rugby, piste cycliste, tennis, basket-ball, piscine, tribunes, bains-douches, saut à la perche, saut en hauteur, jeu de boules
 - une note de calcul
 - un devis descriptif
 - le bordereau détaillé
- différents documents expliquant le choix de cette offre par la municipalité et les réserves
- un dossier de travaux supplémentaires daté du 20 mai 1935 contenant plans, calcul et devis réalisés par M. Resplandy entrepreneur relatifs à :
 - l'agrandissement des tribunes
 - la décoration des bains-douches
 - la construction des gradins de la piscine
 - la pose d'une lisse autour de la piste cycliste
- un dossier de travaux supplémentaires daté du 5 mai 1936 contenant des plans dressés par M. Lasserre ingénieur et documents écrits concernant :
 - le revêtement de la piscine
 - des modifications de l'aménagement de la maison carrée
 - l'installation du chauffage dans les vestiaires et les bains-douches
- le plan d'alignement de la rive droite de Villemur dressé par M. Carrière géomètre
- le plan d'aménagement de la ville dressé par M. Thillet architecte en chef du département le 25 décembre 1930 des rives droites et gauches

- des rapports et avis favorables concernant ce plan d'aménagement de différentes instances départementales
- de nombreux documents sur les autres bâtiments construits et voies aménagés dans le cadre du plan d'aménagement : mairie (1930), gendarmerie (1935), abattoirs (1936), égouts et adduction d'eau
- le cadastre napoléonien (1812)
- le cadastre de 1952 et sa révision de 1975

b) Archives municipales

- de nombreux documents sur les autres bâtiments construits et voies nouvelles aménagées dans le cadre du plan d'aménagement
- le plan et la liste des parcelles à acquérir par expropriation, avec le nom des propriétaires, et l'exemplaire du 4 octobre 1932 de la Dépêche dans lequel a été publié l'avis,
- le plan du premier projet de terrain de sport du 10 novembre 1931
- quelques plans du concours de 1934
- devis et factures, avis de concours
- des correspondances à propos du déroulement des travaux et des paiements entre la mairie et M. Resplandy entrepreneur
- des documents portant sur des travaux mineurs au Parc des sports de 1974 à 1994

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE TOULOUSE
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

B. L'usine Brusson



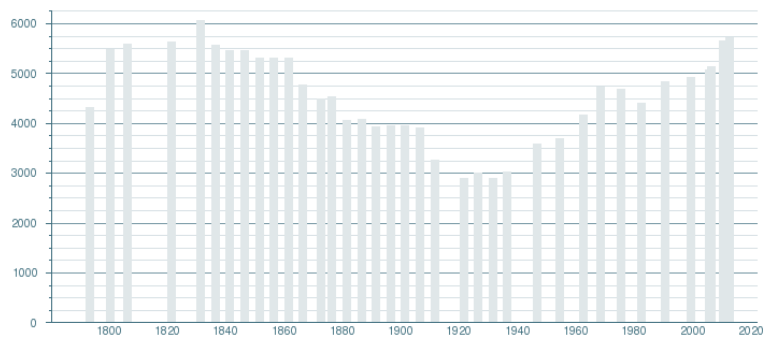
Différents corps de bâtis de l'usine Brusson, 2015

C. Evolution de ville et de sa population



Villemur-sur-Tarn en 1812
*D'après le cadastre napoléonien
(fond de plan : cadastre actuel)*

Histogramme de l'évolution démographique



Sources : base Cassini de l'EHESS et base Insee.



Villemur-sur-Tarn en 1929

*D'après le plan d'aménagement de Thillet (1930), reconstitution
(fond de plan : cadastre actuel)*

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE TOULOUSE
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE TOULOUSE
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR



Villemur-sur-Tarn en 1952
D'après le cadastre de 1952
(fond de plan : cadastre actuel)

ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE TOULOUSE
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

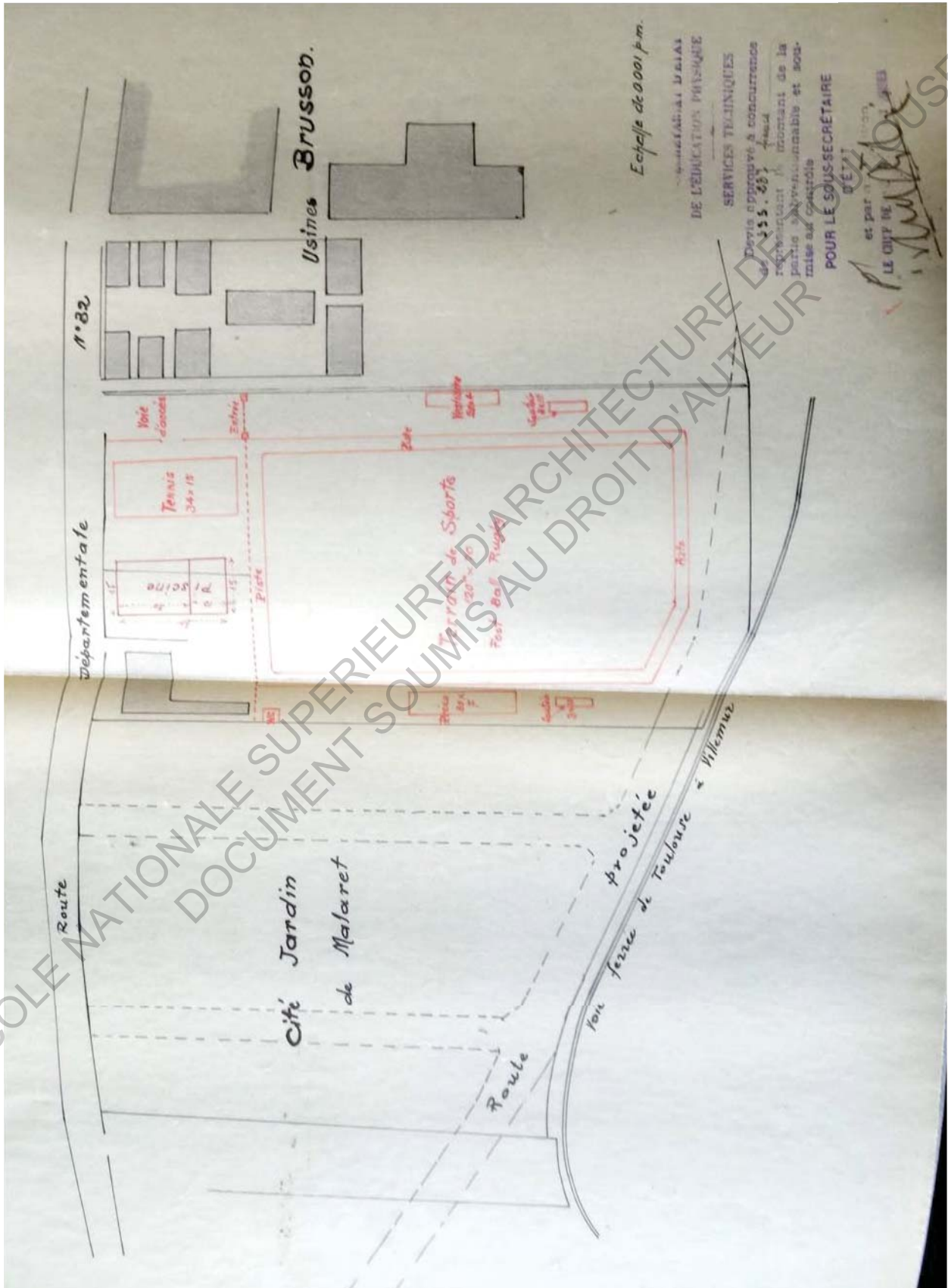


Villemur-sur-Tarn en 2014
D'après le cadastre actuel

D. Plans successifs du projet du Parc des Sports

a) 1931 : Plan général de Lassere

Source : archives municipales



b) 1933 : Plans de Lassere

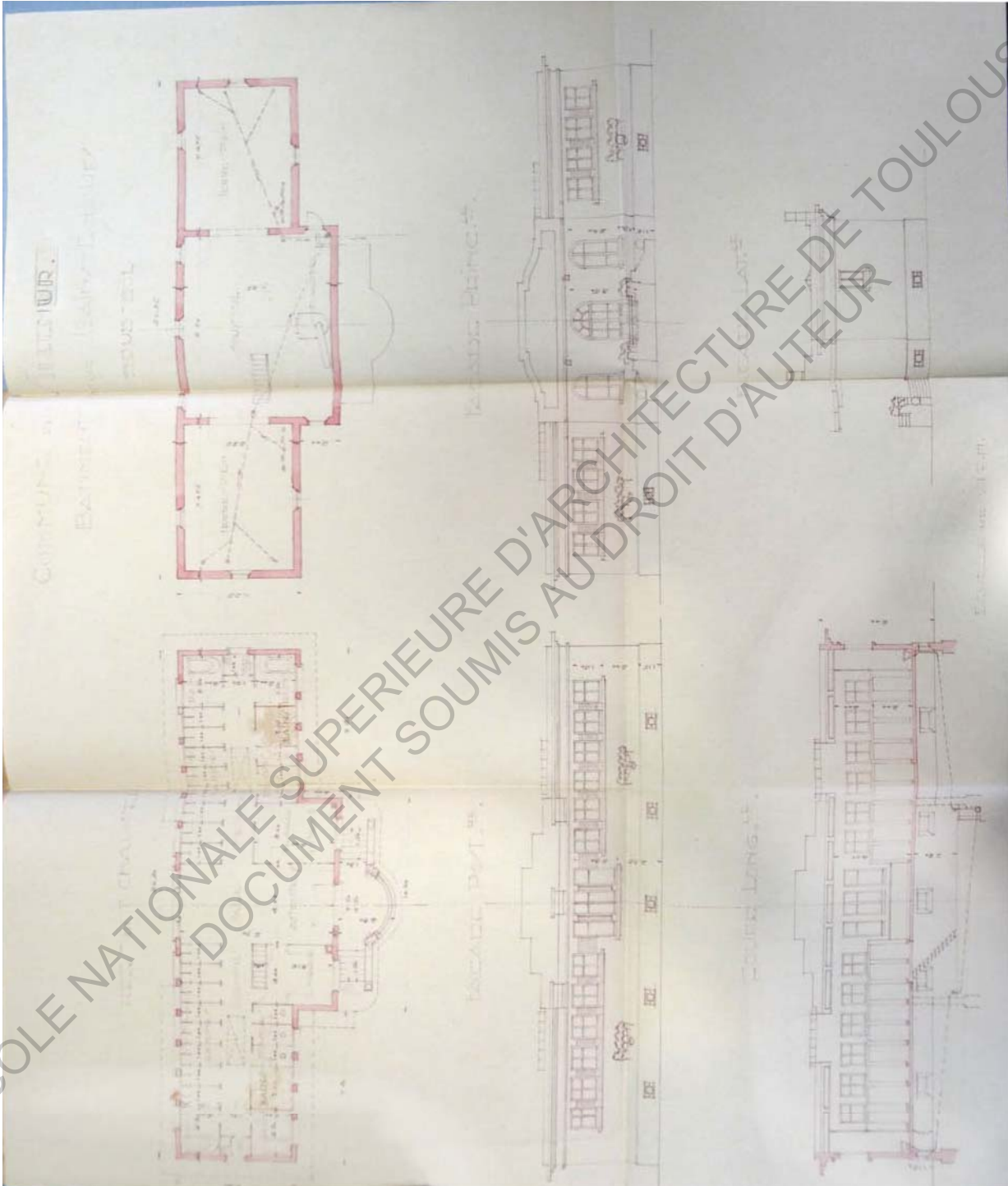
Plan général

Source : archives départementales



Plan et élévations des bains-douches

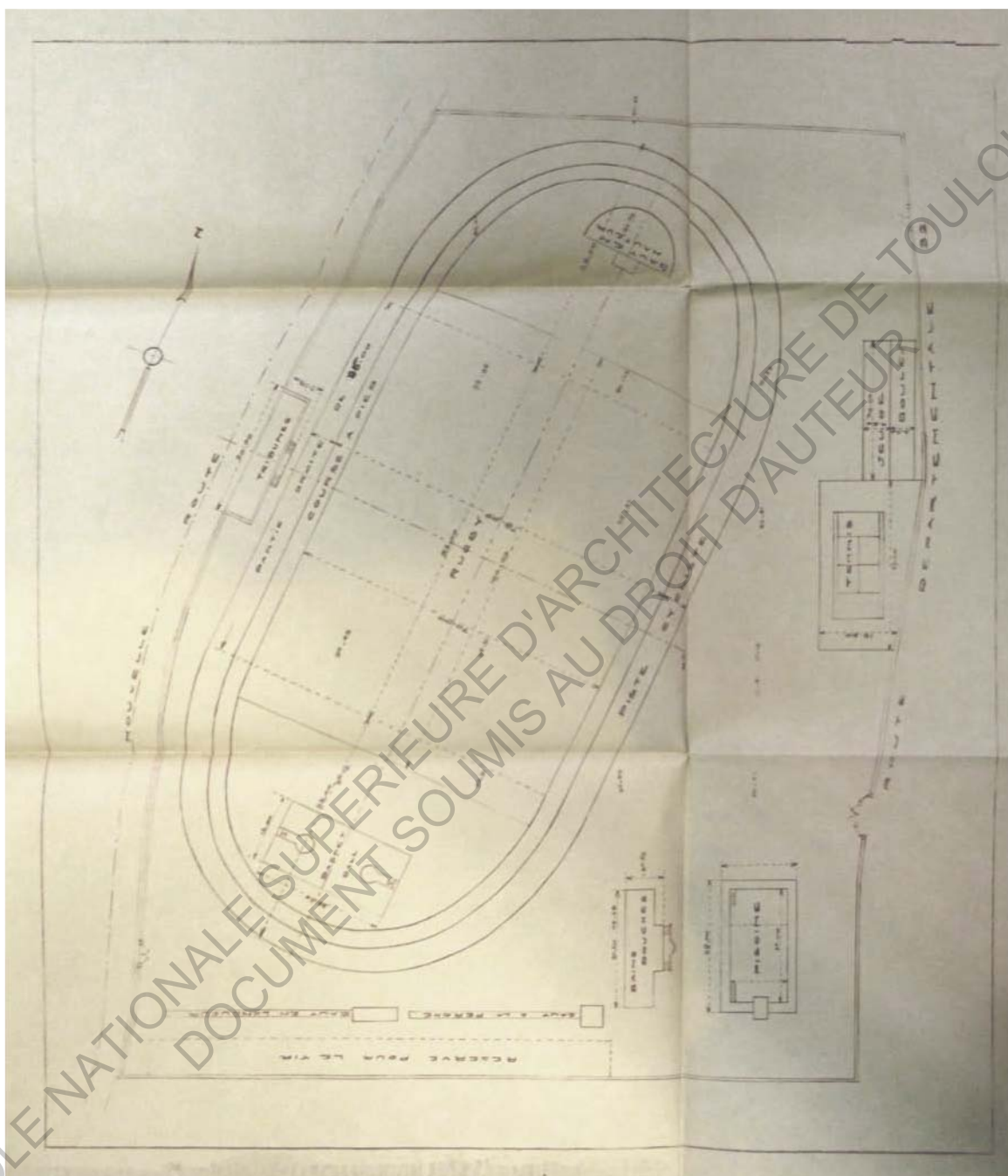
Source : archives départementales



c) 1934 : Plans de Resplandy

Plan général

Source : archives départementales



ECOLE NATIONALE SUPERIEURE D'ARCHITECTURE DE TOULOUSE
DOCUMENT SOUMIS AU DROIT D'AUTEUR

Façade principale des bains-douches
Source : archives départementales



Tribunes

Source : archives départementales

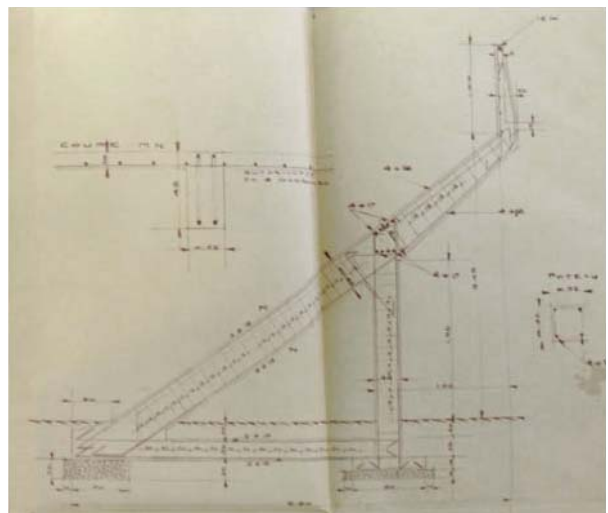


Ferraillage de la piste

Source : archives départementales

Ferraillage du bassin

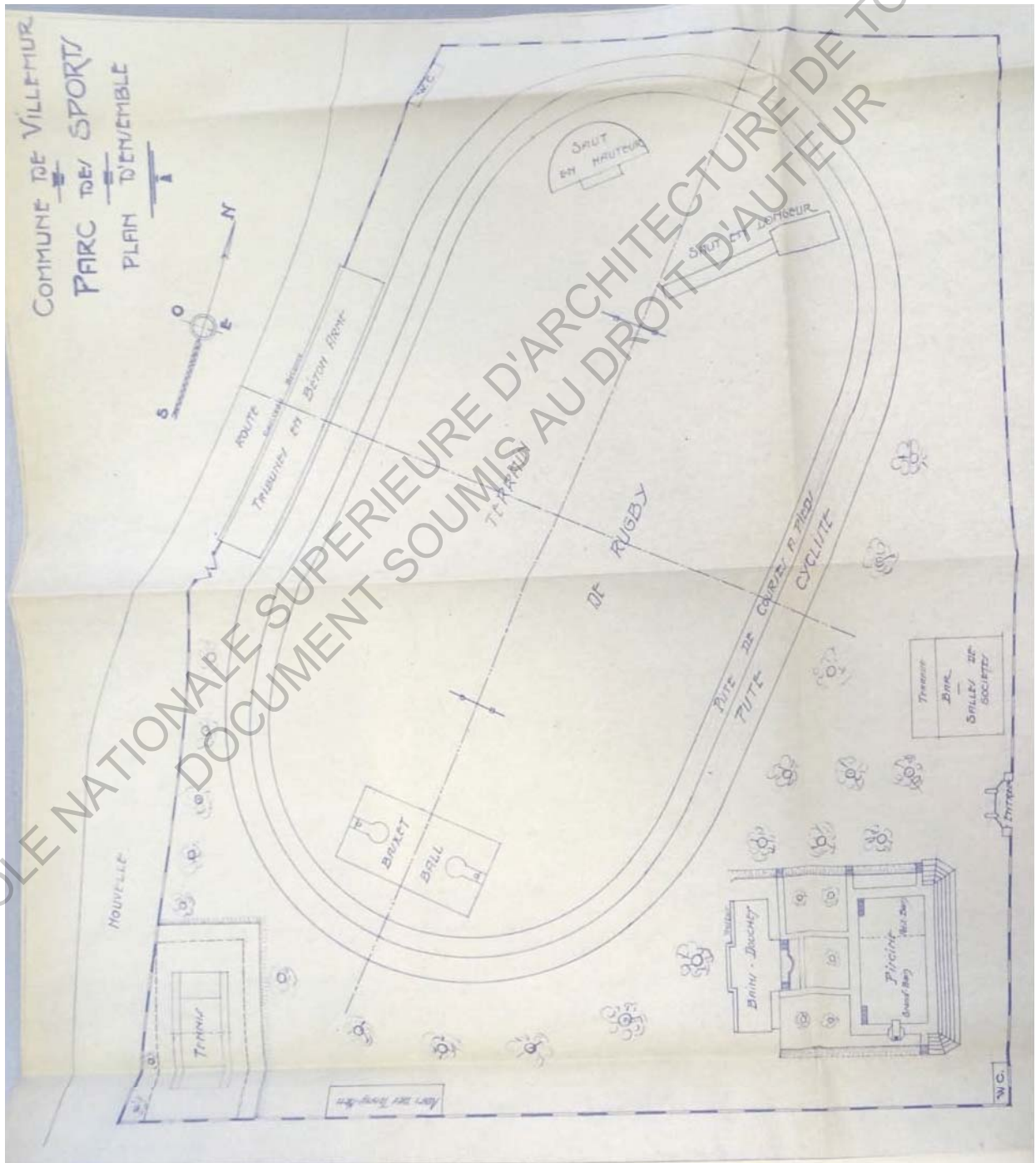
Source : archives départementales



d) 1935 : Plans de Resplandy

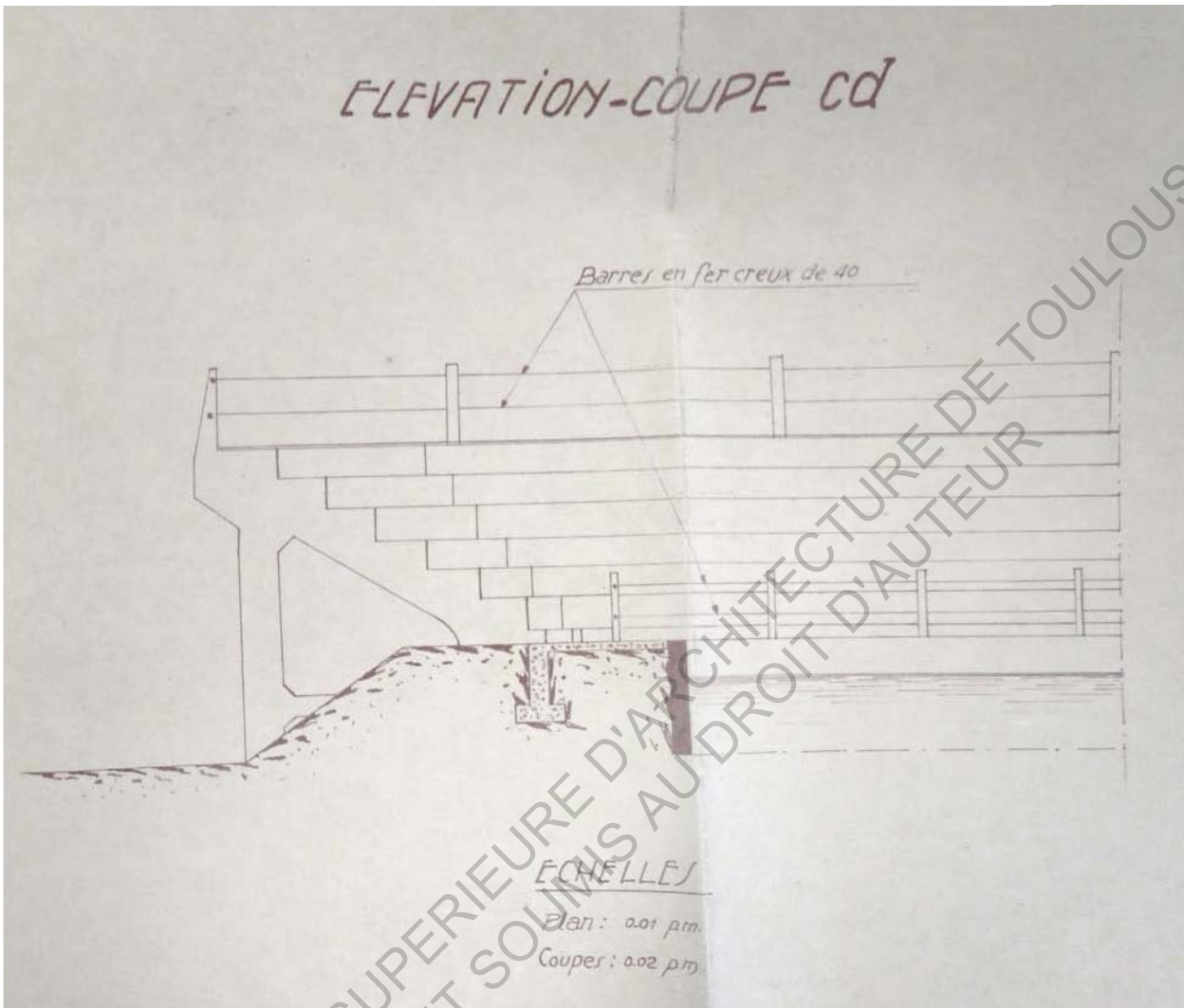
Plan général

Source : archives départementales



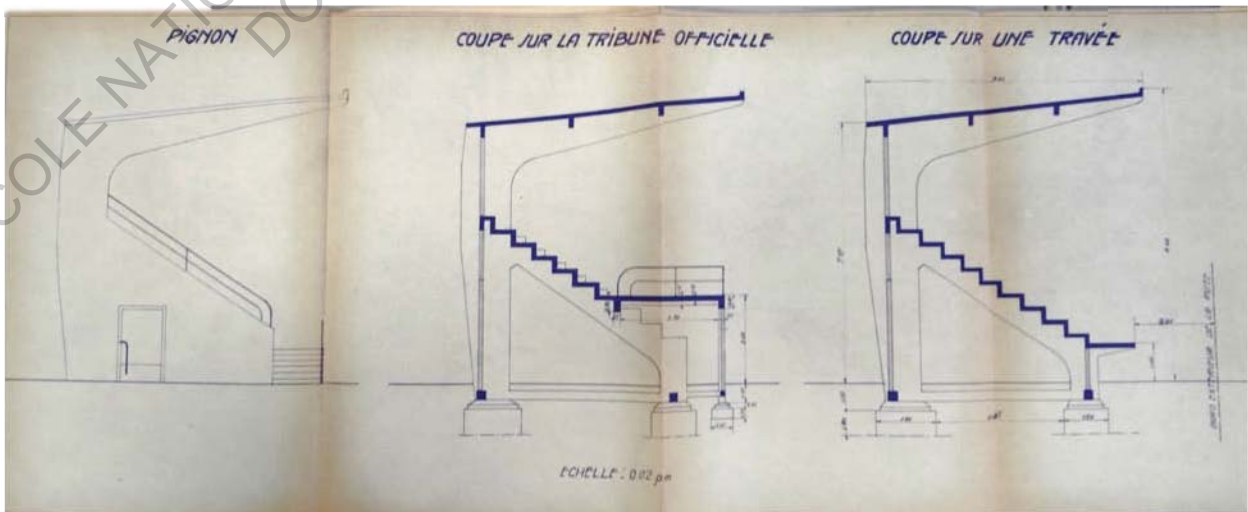
Elévation des gradins

Source : archives départementales



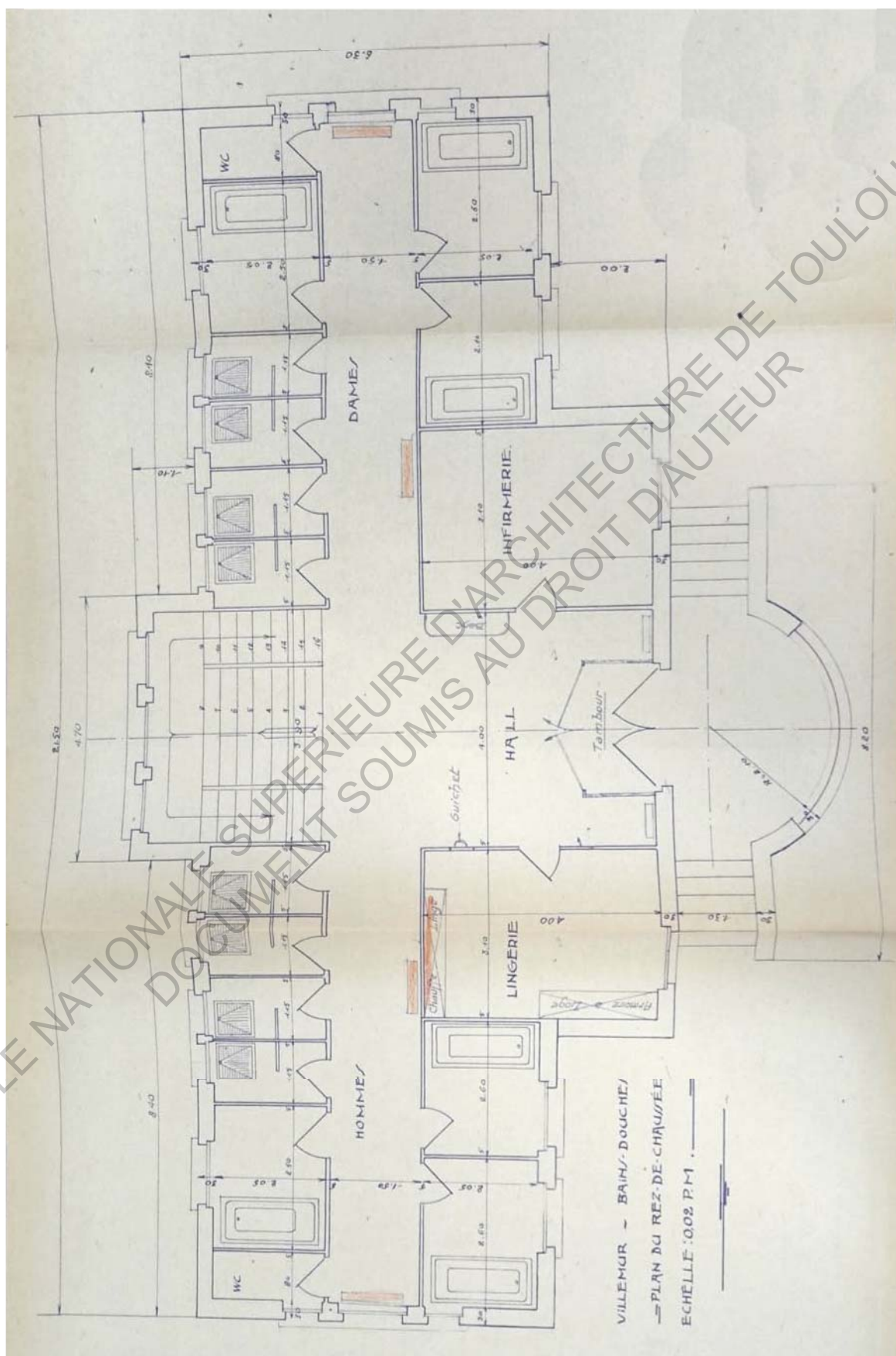
Elévation et coupes de la tribune

Source : archives départementales



e) 1936 : Plan des bains-douches de Resplandy

Source : archives départementales



E. Affiche du concours de 1934

Source : archives municipales

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
COMMUNE DE VILLEMUR-SUR-TARN
Aménagement d'un Parc des Sports

DÉPENSE D'AFFICHER

Avis de Concours

Un Concours est ouvert entre tous les entrepreneurs français, les Sociétés d'entreprises françaises et les Sociétés d'ouvriers français légalement constituées, pour l'exécution des travaux ci-désignés :

N° du LOT	DÉSIGNATION DU LOT	MONTANT		NOM et DOMICILE de l'auteur du projet
		des Travaux	de Cautionnement	
LOT unique	Aménagement d'un Parc des Sports	450.000 fr.	130 ^e du montant des travaux	M. LASSERRE Ingénieur à Villemur-sur-Tarn

Il ne sera pas exigé de cautionnement pécuniaire

Les concurrents devront adresser leur demande d'admission à concourir à M. Lasserre, ingénieur, à Villemur, avant le 23 mars 1934 (1), en y joignant les pièces suivantes :

- a) Un certificat de capacité délivré par un ingénieur de l'art, ne remontant pas à plus d'un an de date et indiquant que le candidat a exécuté d'une façon satisfaisante des travaux analogues, les moins aussi importants, ne remontant pas à plus de six années;
- b) Des plans indiquant la situation et le siège de l'entreprise.

Les concurrents admis à concourir en seront avisés en même temps que leurs pièces leur seront retournées liées.

Les concurrents non admis recevront leurs pièces non visités et l'avis de leur élection sans autre formalité.

Les pièces du dossier seront communiquées sans déplacement au bureau de M. Lasserre, ingénieur, à Villemur, ou à la Mairie de Villemur. Il pourra être obtenu par le candidat une copie du dossier complet, contre le paiement d'une somme de cinquante francs.

Le moment où la soumission sera acceptée devra, au moment de la constitution du cautionnement définitif, faire connaître à M. le Receveur municipal, en vue des paiements qui seront faits par virement sur son compte, le montant de son compte au Trésor ou à l'Administration des Postes échelonné postaux. La soumission devra être écrite sur papier timbré.

Conformément à l'arrêté du 14 novembre 1937, toute soumission qui ne sera pas accompagnée des pièces indiquées au cahier des charges ou qui ne sera pas conforme au modèle ci-dessus sera déclarée nulle et non avenue.

Les projets définitifs de plans, conformément au programme du concours, être joints à la soumission.

Les offres des concurrents admis devront parvenir avant le 5 avril 1934, dernier délai, avec leurs soumissions, par lettre chargée, à M. le Préfet de la Haute-Garonne; cette lettre chargée devra porter extérieurement une mention indiquant le nature du concours et mentionner qu'elle ne doit être ouverte qu'en séance publique. Elle devra mentionner qu'elle ne doit être ouverte que à l'ouverture de la séance.

L'ouverture des plis se fera conformément aux soumissions et les pièces annexées sera faite par le maire, assisté de deux conseillers municipaux et de l'autorité romane, à Toulouse.

A l'instant fait pour l'ouverture des paquets, le premier cachet de chacun d'eux sera rompu publiquement. Il sera dressé un état des pièces valides d'admission, en le présence, après avoir consulté les membres du bureau, assistés de la liste des concurrents agréés.

Immédiatement après, le séance publique et le président soumettra sa décision par la lecture de la liste des concurrents agréés. Les soumissions des concurrents agréés seront alors ouvertes publiquement et il en sera dressé lecture.

Les soumissions des candidats évincés ne seront pas être

La Commission ci-dessus indiquée, assistée de la Commission des Travaux Publics et des conseils techniques qu'elle jugera utile de s'adjointer, procédera ensuite à l'examen des projets, et sa décision devra intervenir et être notifiée aux concurrents dans le délai d'un mois au plus tard.

Les frais d'affiches et de publication, de timbre et d'expédition des devis, cahiers des charges, bordereaux des prix, ainsi que du procès-verbal d'admission et les droits d'engagement seront à la charge de l'adjudicataire.

Villemur, le 5 mars 1934. Le Maire,
Ch. OURGAUT.

(2) MODÈLE DE SOUMISSION
(A remplir sur papier timbré à 5 fr.)

Je (1) soussigné (nom, profession et domicile), faisant déduction de domicile à Villemur, après avoir pris connaissance du devis-programme, ainsi que des autres pièces contenues dans le dossier du concours ouvert pour l'aménagement d'un Parc des Sports.

Me soumette et m'engage, si le projet présenté par (1) pour l'exécution des travaux ci-dessus, et joint à la présente soumission, est choisi par la commune à exécuter les travaux conformément aux conditions des pièces produites par (1), en exécution du devis-programme.

Les travaux sont proposés sur une série de prix, moyennant les prix établis par soumission, à forfait pour chaque unité d'ouvrage, dans le bordereau que j'ai dressé, après avoir apprécié, à mon point de vue et sous ma responsabilité, la nature et la difficulté des travaux à exécuter, dont j'ai noté le montant à la somme totale de résultant de l'application de mes prix aux quantités prévues au détail estimatif.

Je m'engage (2) :

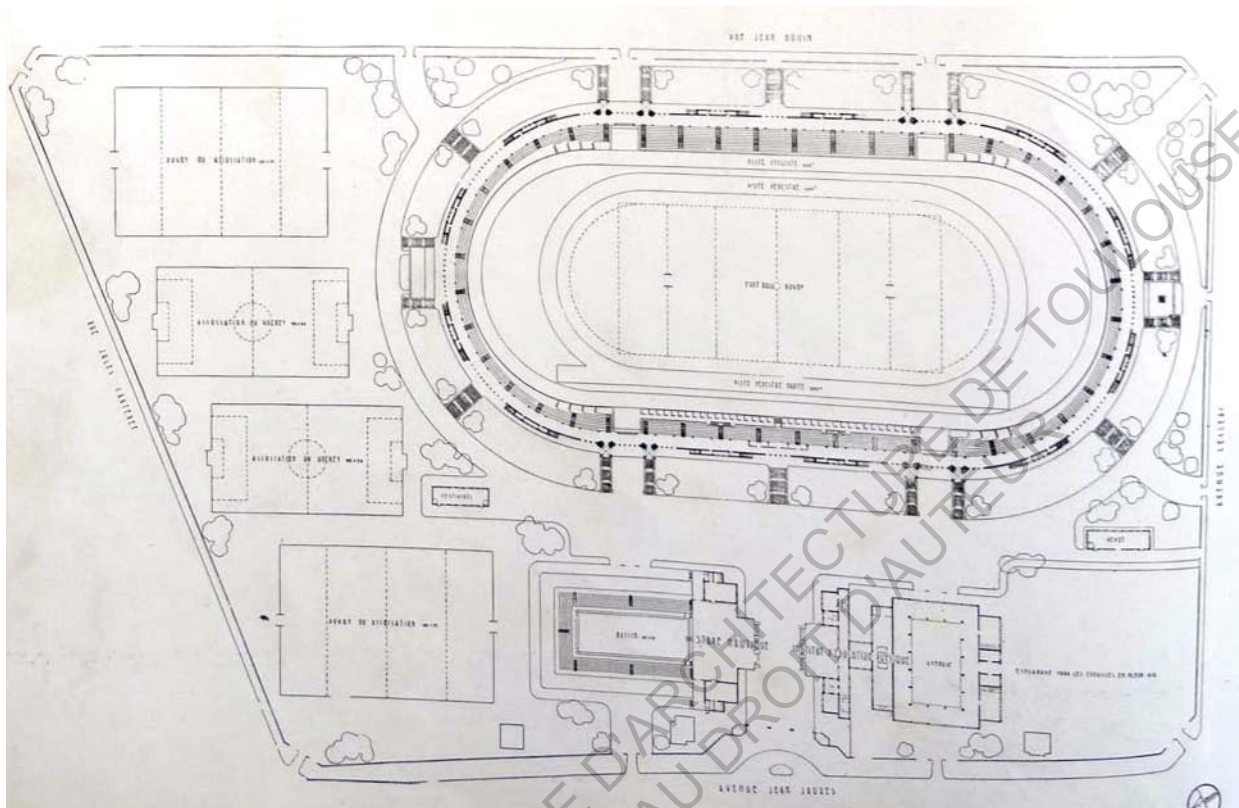
- 1° A remettre l'ensemble des travaux dans un délai maximum de six mois, à compter de la date où l'approbation définitive de la présente soumission m'aura été notée.
- 2° A payer les frais de timbre et d'expédition des pièces du marché, ainsi que le droit d'enregistrement, ainsi que la présente soumission pourra donner lieu à elle est acceptée.

Fait à le
(Signature du soumissionnaire)

(1) M. L. L'Entrepreneur qui ne l'aura pas visité leur certificat dans ce délai avant l'ouverture de l'admission.
Prises de fonds à la demande de visa et timbre-poste de 5 fr. 50 pour copies de son compte et pour paiement enregistrement, taxes, acquies, sans déduction de cautionnement et adhésion.
(2) Mais en son cas, etc.

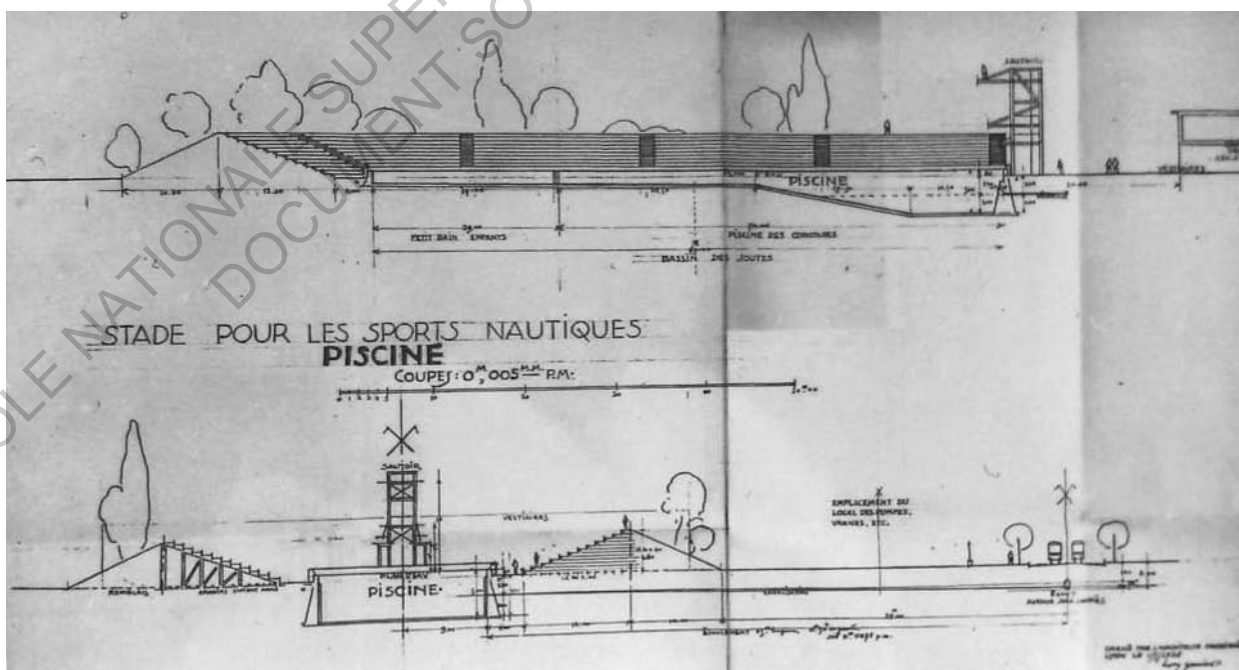
F. Illustration des équipements sportifs remarquables

a) Cité des Sports de Lyon, Tony Garnier, 1913-1926



Plan général de la Cité des Sports de Lyon, par Tony Garnier

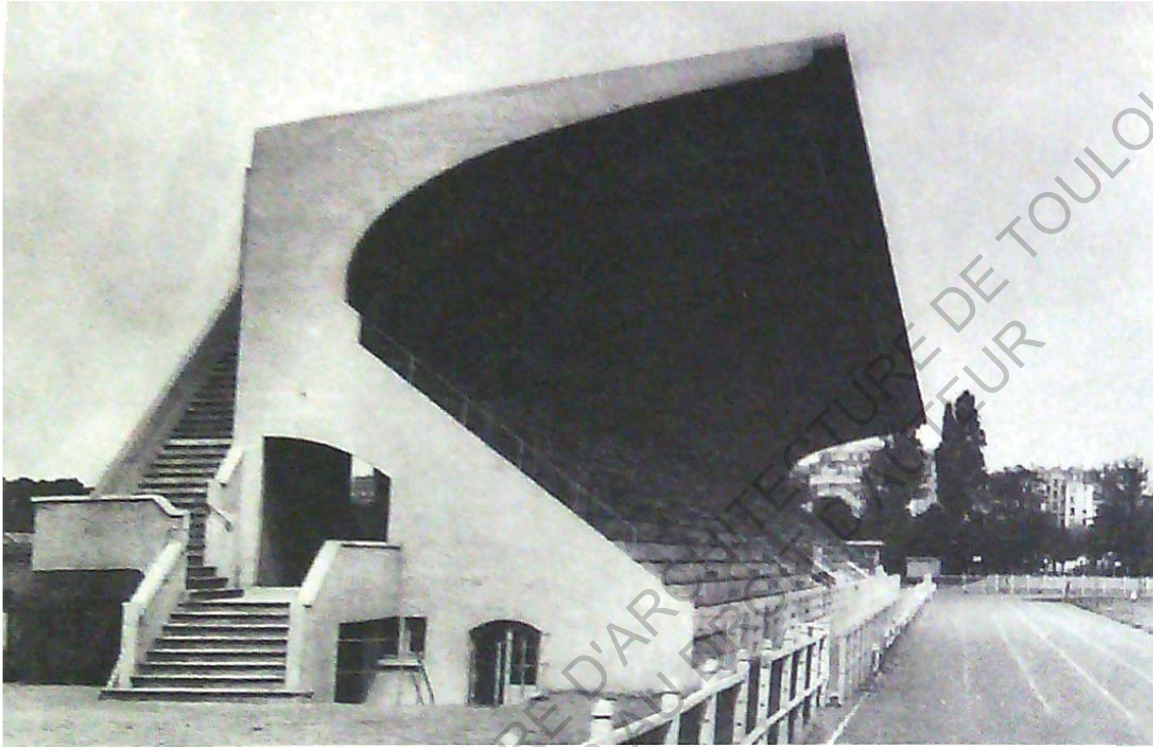
Source : *Architecture d'Aujourd'hui*, n°3, 1934



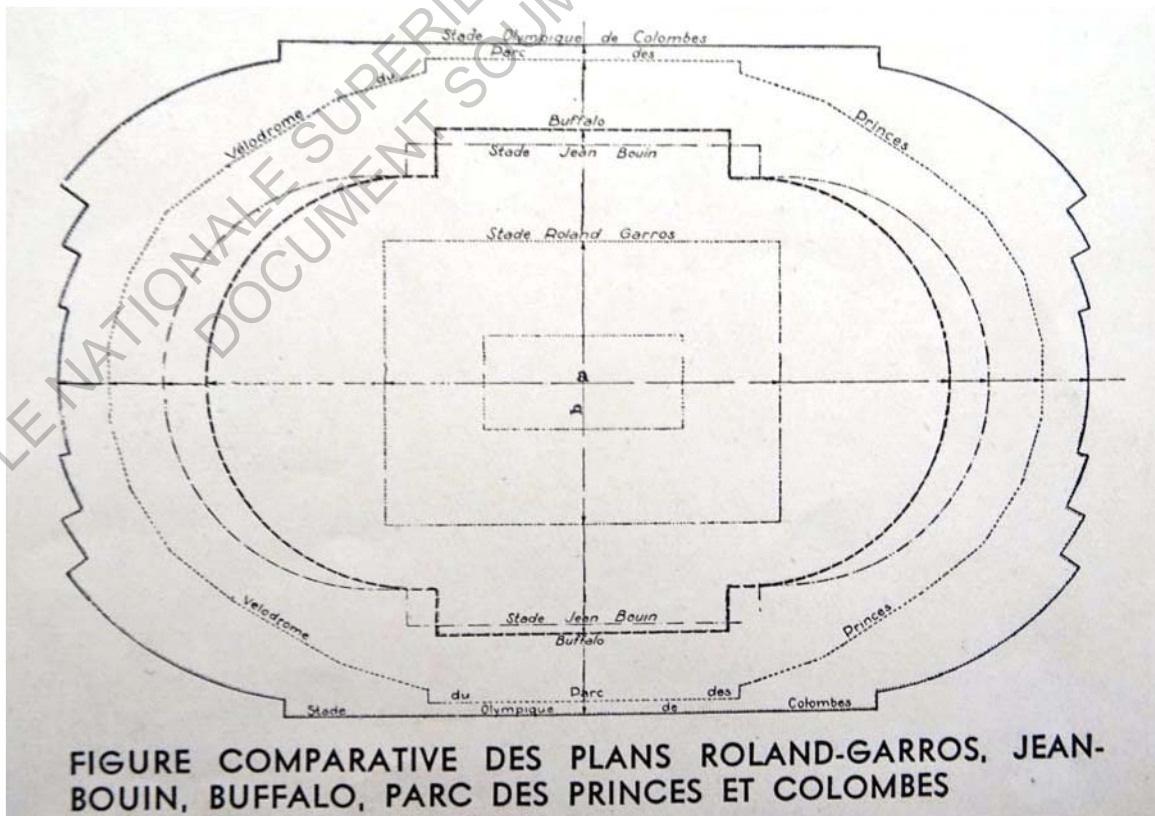
Coupes de la piscine de la Cité des Sports, Tony Garnier, 1928

Source : *Tony Garnier, l'œuvre complète*

b) *Stade Jean Bouin à Paris, Jacques Lambert, Gustave Saacké, Pierre Bailly, 1925*



Tribune du stade Jean Bouin Source : Sports, Portrait d'une métropole

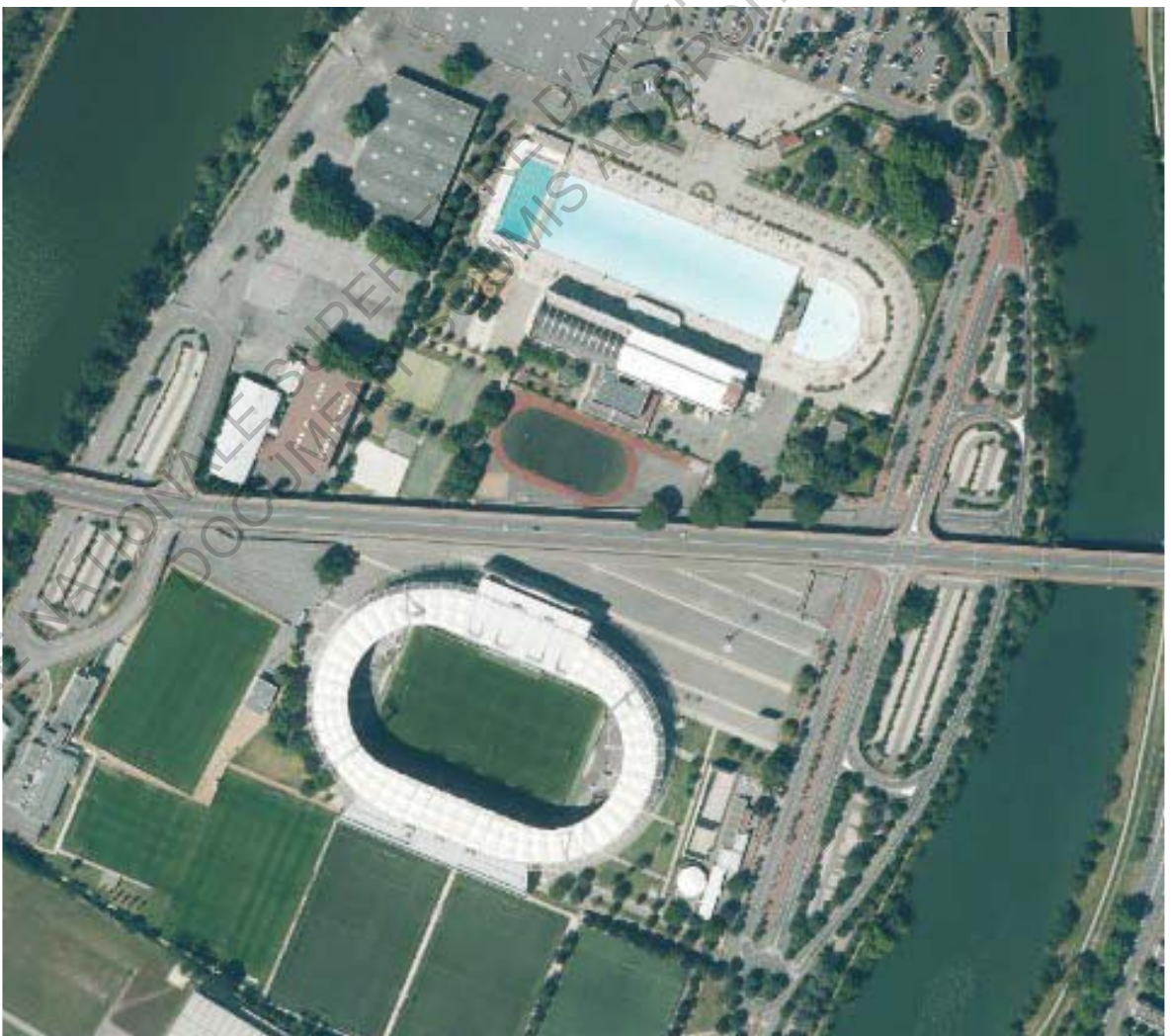


Emprise du stade Jean Bouin Source : Architecture d'Aujourd'hui, n°3, 1934

c) *Parc des Sports de Toulouse, Jean Montariol, Robert Armandary, Charles Baruteaud, 1929-1952*



Portail de Robert Armandary, 2015



Vue aérienne, 2015 *Source : geoportail.gouv.fr*



Fronton, 2015



Façade principale de la piscine, 2015



18. TOULOUSE — Parc Général d'Hygiène et des Sports — Le Stadium Edit. J. Bouctn

Perspective générale du projet dans les années 30

<http://www.map.toulouse.archi.fr/stade/histoire/>

d) *Piscine et Bains-douches de Bègles, Blanchard, 1932*

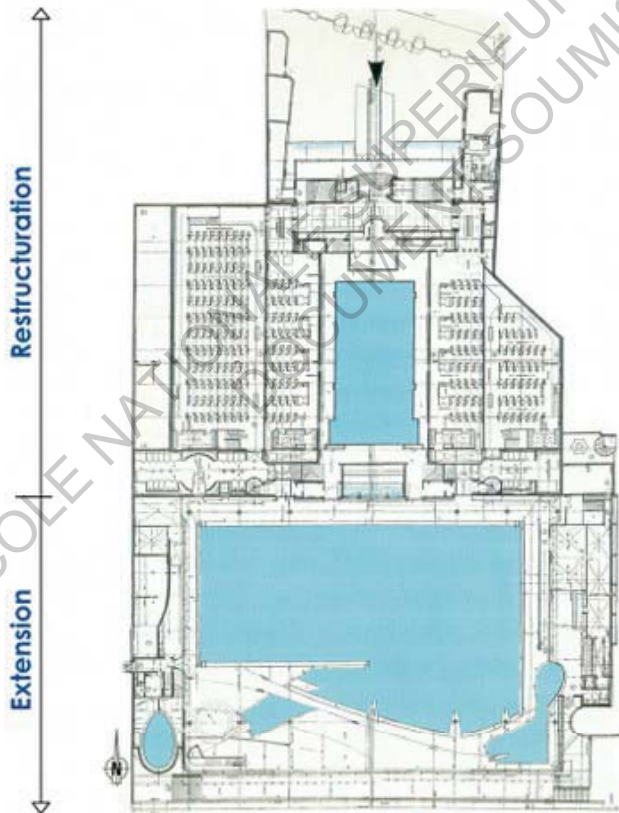


Entrée et façades de la piscine, 2015

e) *Piscine Judaïque de Bordeaux, Louis Madeline, 1935*



Entrée de la piscine, 2015



Plan de l'intervention de réhabilitation, 2006
Source : architectes.org : portfolio Eric Lemarié

f) *Stade municipal de Bordeaux, Jacques d'Welles, 1938*

Vue aérienne, 2015

Source : geoportail.gouv.fr



Le stade et ses tribunes, 1938

Source : bordeaux2030.fr

